

Mémoire de fin d'études : "Vers de nouvelles relations spatio-temporelles. Une ville hétérotopique : ce que la mort fait à la ville. L'exemple liégeois."

Auteur : Deroubaix, Sophie

Promoteur(s) : Occhiuto, Rita

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/16633>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Vers de nouvelles relations spatio-temporelles.
Ce que la mort fait à la ville : l'exemple liégeois.



Travail de fin d'études présenté par Sophie DEROUBAIX en vue de l'obtention du grade de
Master en Architecture

Sous la direction de : Rita OCCHIUTO

Année académique 2022-2023

Remerciements

Je tiens, tout d'abord, à remercier du fond du cœur ma promotrice, Madame Rita Occhiuto, pour son aide précieuse, son écoute, et ses encouragements. Elle m'a ouvert les yeux quant à mes capacités, pendant des moments de remise en question difficiles. Durant mon bref parcours à Liège, j'ai pu apprendre beaucoup de sa personne, et des valeurs qu'elle transmettait à ses étudiants. J'ai pu y découvrir des questions qui font, pour moi, l'essence-même d'un architecte, qui m'ont fait vibrer, et qui ont posé un autre regard sur ce qui nous entoure, que l'on perçoit trop souvent de manière machinale.

J'exprime, également, toute ma reconnaissance à mes lecteurs, Messieurs Stéphane Dawans, Marc Goossens, et Giovangiuseppe Vannelli, pour l'intérêt partagé autour de cette question de recherche. Je les remercie d'avance pour les échanges riches et intéressants qui en découleront.

Parmi eux, je tiens à remercier particulièrement Monsieur Dawans, pour ses cours sur les « Questions approfondies de philosophie et de théorie de l'architecture postmoderne », que j'ai eu la chance de suivre à cette université. Ils m'ont permis d'étendre mes horizons, de reconsidérer l'architecture, et de poser un autre regard sur la société.

J'exprime aussi ma gratitude pour Messieurs Guy Adant et Jean-Marc Sterno, que j'ai eu la chance d'avoir comme professeurs de projet à la Faculté d'architecture la Cambre Horta, à l'ULB. Ils m'ont fait découvrir la question de la mort dans notre société, à travers un atelier autour de nouvelles pratiques funéraires : l'humusation. Ce projet m'a ouvert les yeux sur les différents spectres qui s'offraient à l'architecte. Cette question sensible s'est répercutée sur le reste de mon parcours, une question d'autant plus forte lorsque le covid19 a frappé.

Je remercie, profondément, tous mes proches. Ceux qui sont encore à mes côtés, comme ceux qui sont partis en cours de route. Je ne serai jamais assez reconnaissante pour leur soutien, et leur guidance, tout au long de mes études. Sans eux, je ne serais pas arrivée où j'en suis aujourd'hui.

Enfin, je me remercie moi-même, pour avoir fait de mon mieux chaque jour, et d'avoir fait preuve de force et de constance, en repoussant parfois mes limites. Ce travail laborieux m'a beaucoup appris sur ma personne. Je ressors grandie de toute cette expérience universitaire.

Ce travail achève ainsi mon parcours, sur une note dont je suis fière. Il continuera, à l'avenir, à guider mes pas.

Dans ce travail, les cimetières, ces lieux hautement hétérotopiques, sont remis au centre des préoccupations sociétales. Il s'agit de refaire société avec les morts, qui, durant des siècles à dater du Moyen-Age, faisaient partie intégrante de la vie, situés au cœur de la ville. Suite aux mouvements hygiéniques du XVIIIème siècle, les espaces dédiés aux morts, ont été rejetés extra muros.

A partir de ce tournant, les attitudes face à la mort se sont, également, transformées. Au jour d'aujourd'hui, les rapports qu'entretiennent les hommes avec la mort se hâtent de changer, à l'image d'un moteur qui s'emballe. En parallèle, la société dans laquelle nous vivons évolue à grande vitesse. Nous devons, à présent, faire face à de nombreux enjeux sociétaux, urbanistiques et écologiques. Quand, autrefois, on éloignait les vivants de la pollution des morts, actuellement, ce sont les morts que l'on veut préserver de la pollution des vivants.

Les cimetières du XVIIIème sont, à présent, rattrapés par l'urbanisation. Toutefois, ces espaces verts sont vus encore comme des objets qu'il faut mettre à l'écart de nos activités, alors qu'ils offrent de véritables moments de respiration dans l'agitation urbaine. Plusieurs questions jaillissent, dès lors : comment réinscrire le rythme du cimetière dans l'espace urbain ? En quoi leur implantation a-t-elle encore du sens aujourd'hui ? Le but de cette problématique est de déceler comment nous pourrions nous réconcilier avec la mort.

Nous tâcherons de répondre à ces questions par l'étude de deux cas, dans la ville de Liège. Nous étudierons les interactions, et possibles ouvertures, que les cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont suggèrent avec leur environnement proche. Au fil d'une promenade littéraire et sensible, de nouveaux scénarios ouvrent la voie vers une requalification de l'urbain, via les qualités d'échanges et de centralité des cimetières. Les dialogues imaginés représentent un levier entre la ville et la mort. En ouvrant un imaginaire axé sur une narration autour du parcours du deuil dans la ville, ils permettent une nouvelle connectivité dans une ville diffuse, par un lien plus durable.

Sommaire

REMERCIEMENTS	3
ABSTRACT	5
INTRODUCTION	8
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	11
ANNONCE DE PLAN	15
ETAT DE L'ART	16
PARTIE 1	25
CHAPITRE 1 : LA MORT ET LA VILLE JUSQU'AUX TEMPS MODERNES	25
CHAPITRE 2 : BOULEVERSEMENTS À L'ORIGINE DE L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE	33
2.1. : <i>Contexte</i>	33
2.2. : <i>Liens à la mort</i>	41
CHAPITRE 3 : LES PREMIERS CIMETIÈRES CONTEMPORAINS	45
CHAPITRE 4 : CONCEPTS ET ENJEUX PRÉSENTS	51
4.1. : <i>Post-modernité</i>	51
4.2. : <i>Image de la mort</i>	52
4.3. : <i>Enjeux actuels</i>	56
4.4. : <i>La crémation comme réponse</i>	57
PARTIE 2	66
CHAPITRE 1 : QU'EN EST-IL DE LIÈGE ?	66
1.1. : <i>Le cimetière de Sainte-Walburge</i>	70
1.2. : <i>Le cimetière de Robermont</i>	76
PARTIE 3	83
CHAPITRE 1 : REQUALIFIER L'URBAIN GRÂCE AUX CIMETIÈRES	83
CHAPITRE 2 : LA PERMÉABILITÉ DU CIMETIÈRE AU CŒUR D'UNE TRAME ÉCOLOGIQUE ET SENSIBLE, DANS LA VILLE DIFFUSE	85
CHAPITRE 3 : COMMENT LE CIMETIÈRE PEUT-IL RÉINTÉGRER LES PARCOURS DE LA VIE URBAINE ?	88
CHAPITRE 4 : ETUDE DE CAS	90
4.1 : <i>Sainte-Walburge</i>	90
4.2. : <i>Robermont</i>	106
CONCLUSION	118
BIBLIOGRAPHIE	122

Les cimetières, aujourd'hui, sont comme des murmures dans les villes occidentales. Ces dernières tendent à les cacher, à nous cacher d'une vérité, d'une fatalité. Les cimetières sont le berceau d'énigmes métaphysiques qu'est la mort. Existants depuis des millénaires, ils relatent du lien qu'entretiennent les vivants avec la mort. Il a toujours été de leur devoir de lui réserver une dernière demeure comme passage vers un au-delà. Ces espaces autres renferment les âmes de la ville, ils signifient le « lieu où l'on dort », du grec *koimêterion* (Ragon, 1981). Ils qualifient des lieux hautement hétérotopiques, s'ouvrant en même temps sur des hétérochronies (Foucault, 1967). Les lieux de sépulture hébergent, en effet, cette atmosphère en suspens, comme hors du temps. Il y a là, dans cette hétérotopie, sorte de réalité imaginaire ou d'utopie réalisée, une étrange hétérochronie où la fin d'une vie se mélange, et se dissout, à l'éternité. Par ces murs érigés, le cimetière est comme le pléonasme de l'hétérotopie. Il crée des espaces autres qui ont la « propriété d'être en rapport avec tous les autres emplacements mais sur un mode tel qu'ils suspendent, neutralisent ou inversent, l'ensemble des rapports qui se trouvent, par eux, désignés, reflétés ou réfléchis » (Foucault, 1967). Ces lieux, abritant les mystères métaphysiques, poussés à leur paroxysme en étant cachés derrière des murs, sont, dès lors, des emplacements intrigants dans les villes. Ils sont, en effet, intrigants par le simple fait qu'ils soient rejetés à la marge de celles-ci.

Pourtant, ils ne l'ont pas toujours été. Depuis le Moyen-Age, jusqu'au 18^{ème} siècle, ces espaces ont longtemps constitué le centre de rayonnement de la ville chrétienne. Ils se trouvaient, précisément, au cœur-même de l'église, ou annexés à celle-ci (Ragon, 1981). A la suite de réformes hygiénistes françaises, à l'aube du 19^{ème} siècle, un tournant international s'est créé au niveau des cimetières, ainsi que, par conséquent, au niveau des rapports qu'entretenaient la société avec la mort en elle-même (Ragon, 1981). Dans un premier temps, cela s'est produit par un éloignement notable des lieux de sépulture, placés au-delà des frontières des villes. C'est à ce moment-là, une fois rejeté et cloisonné de murs épais, que le cimetière est devenu un espace autre (Foucault, 1967). Deuxièmement, le mouvement hygiéniste fait naître un tabou grandissant sur le sujet de la mort (Châtel, 2016). L'image de celle-ci connaît, dès lors, une mutation profonde. Quand durant des siècles elle était apprivoisée, c'est, à présent, la mort de l'autre qui se craint (Ariès, 1975). La sécularisation des cimetières marque l'histoire de notre attitude face à la mort. Les religions ne dictant plus le bon fonctionnement de la société, c'est la science qui dicte nos modes de vies. Perdu dans ses repères, l'homme est, ainsi, mené à concevoir la vie qui lui convient. Il pioche dans les valeurs chrétiennes, dans l'athéisme, s'inspire de philosophie, et se tourne vers l'écologie (Hinterleitner, 2007). L'évolution des cimetières se calque, dorénavant, sur le rapport que l'homme entretient avec la mort. Ceux-ci s'épanouissent dans leurs formes paysagères. L'intérêt croissant pour l'écologie se reflète en leur sein. On n'éloigne, ainsi, plus les cimetières pour séparer la pollution des morts des vivants, mais pour éloigner la pollution des

vivants des morts (Ragon, 1981).

Cela crée, également, des transformations au sein des pratiques funéraires. L'attrait pour la crémation ne fait qu'augmenter, questionnant l'avenir du cimetière. En outre, de nouvelles pratiques de traitement des corps émergent, axées sur une transition écologique. On attend, par conséquent, un changement de mentalité quant à la vision du cadavre, qui est tabou en tant que déchet, mais valorisée par le recyclage (Anstett, 2015). L'espace de nos sépultures est, ainsi, le miroir des enjeux auxquels la société actuelle doit faire face, soit la crise écologique. Plus que le miroir des enjeux sociétaux, la place des cimetières, et l'évolution dans les pratiques funéraires, reflètent, également, la position philosophique des populations, dans le tourbillon des révolutions. Dans un siècle où tout prend de la vitesse, où la consommation, la surconsommation, et le capitalisme, nous consume, une montée naturaliste émerge au sein des mentalités. Face à ce contexte, notre attitude face à la mort se hâte de changer, à toute vitesse, à l'image d'un moteur qui s'emballe (Ariès, 1975). Plongés alors dans un flou, nous assistons, en parallèle, à de nouvelles attitudes autour de la mort, par la célébration, le partage, et les retrouvailles (Ruellan, 2011).

Nos croyances et pratiques funéraires étant en pleine évolution, l'espace-même de la mort suit une progression plus lente. D'une part, au sein de leurs enceintes, on constate des revalorisations par quelques ajustements d'intérêt écologique (La biodiversité en Wallonie, s. d.). Et, d'autre part, de nouveaux types de cimetières se créent, dans des environnements situés hors ville (Auzelle, 1965). De ce fait, on pense encore les cimetières comme étant séparés des vivants, protégés d'eux par d'épaisses clôtures. On pense les cimetières comme un objet. Cependant, l'urbanisation rattrape les cimetières *extra muros* du 18^{ème} siècle. Composer avec un paysage végétal, loin de l'agitation urbaine, semble être plus favorable à l'évolution des cimetières, que de penser une composition avec le tissu urbain. Les imaginer à l'écart de la dynamique de la ville se fait plus naturellement que de songer à leur réintroduction.

Toutefois, il est important de considérer l'espace du cimetière dans son rapport avec l'espace urbain qui se crée tout autour. Dans une réciprocity d'échanges, une nouvelle dynamique urbaine pourrait se révéler au travers d'une ville diffuse. Les cimetières, par leur puissance atmosphérique, ont un réel potentiel d'interaction avec la ville en transition.

A cet égard, la question de comment réinscrire le rythme du cimetière, dans le parcours urbain, se pose. En quoi leur implantation aurait-elle encore du sens aujourd'hui ? A cela, d'autres interrogations viennent se greffer. Quels sont les potentiels que cela détient pour une ville en transition ? Quelles pistes de réflexions ces frictions ouvrent-elles ? Par cette perméabilité, pourrions-nous nous réconcilier avec la mort ? Rendre les limites du cimetière perméables impacterait-il son caractère hétérotopique ? Henri Lefebvre souligne l'urgence d'une approche qualitative du phénomène urbain, dans la transition d'une société industrielle à une société urbaine (Thiollière, 2016). Nous voyons dans le cimetière, un réel potentiel pour cette ville en transition. Dans un premier temps, il suggère de penser le développement urbain non pas par son économie, mais par son humanité, par sa force civilisatrice.

Deuxièmement, le cimetière est, avant tout, un espace public, dédié aux vivants. Il est, par conséquent, nécessaire de le reconsidérer dans le développement urbain, en questionnant la bonne distance à avoir entre morts et vivants. Tertio, le cimetière procure un moment de pause dans l'agitation urbaine. Par l'espace vert qu'il offre, il représente une respiration dans le tissu urbain. Cet espace amorce, dès lors, un changement, à la fois écologique, pour le poumon vert qu'il incarne, et psychologique, pour ses dimensions poétique et spirituelle. Ainsi, il renverrait aux enjeux capitaux de notre société. Soient des enjeux urbains (manque de connectivité, santé publique, aménagement, isotropie), environnementaux (développement durable, pollution), et sociaux (sociabilité, surplus de sollicitations, solidarité, mémoire). Dans notre ville de Liège, les stratégies de PEP's (Prospective Espaces Publics) suivent, d'ores et déjà, cette perspective. Leur but est de relier les quartiers et les espaces publics, en améliorant leurs accès, via des parcours de qualité. Dans cette perspective, les cimetières représentent, en effet, des espaces verts de qualité, pouvant devenir un centre gravitationnel de connectivités important. Il n'est pas impensable de reconsidérer le cimetière pour ses qualités d'échanges et de centralité, qu'il représentait au Moyen-Age, car une part de celui-ci reste ancré dans notre mémoire collective. Il est temps de délier les tabous qui se sont créés depuis, autour de la mort.

L'objectif de ce travail est, d'avant tout, de proposer une autre clé de lecture pour requalifier l'urbain, de poser une autre narration, par ce qui nous relie, soient le deuil et la mort, dans notre humanité.

L'objectif est, en d'autres termes, d'offrir un point de vue sur la relation entre l'urbain et la mort. Pour ce faire, une enquête de terrain est menée dans notre ville, à Liège, au plus proche de nous. Situés sur deux sites aux contextes bien différents, les cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont feront l'objet de cette étude. En requestionnant leur place dans le tissu urbain, et dans les mentalités, il s'agira de révéler les potentiels qu'ils peuvent ouvrir dans leur environnement proche. Par une interprétation littéraire, guidée par les émotions, nous dévoilerons des scénarios possibles entre deux mondes qui se frôlent, passant d'une vision figée à une version transcendée. Remettre ces champs de repos au centre des dynamiques urbaines concilierait les tabous qui se sont formés autour de la mort depuis trois siècles. Il serait, ainsi, possible de se réconcilier avec la mort.

Méthodologie de recherche

La problématique questionne la réinscription du rythme du cimetière dans le parcours urbain, à travers des dialogues qui se sont formés entre les cimetières du 18^{ème} siècle, par leurs limites, et leur nouvel environnement urbain qui les a rattrapés, dans la ville de Liège. Le but de ce travail est de proposer une autre clé de lecture, au vu d'une requalification urbaine, par une question plus sensible, et humaine, soit la question du deuil et de la mort. Le cimetière est encore perçu comme un objet, renfermant un haut lieu hétérotopique, qu'il convient de révéler les potentiels unificateurs dans le tissu urbain. Ouvrir les cimetières, en les rendant perméables, pourrait contribuer à un lien plus durable. La réintégration du cimetière dans les préoccupations urbaines pourrait nous réconcilier avec la mort. Afin de répondre à cette hypothèse, une étude menée par une recherche qualitative restait adéquate. La recherche s'est dirigée, dans un premier temps, vers une recherche scientifique. Cette première partie a constitué un socle de connaissances important pour le reste de l'élaboration du travail. Il était intéressant d'aller puiser jusque dans notre passé médiéval les rapports et les évolutions qu'entretenaient les hommes et la ville, avec la mort et les morts. A travers ce parcours de connaissances, l'on comprenait les allers-retours entre les hommes et la question de la mort (centralité, distance, fascination, effroi, romantisme, écologie). Ces nuances ont aidé à comprendre l'espace de la mort comme on le percevait aujourd'hui. La première partie de ce travail constitue un approfondissement historique de l'état de l'art. Elle précise les sujets abordés de cet état de l'art, qui reprend, de manière synthétique, les mêmes questions culturelles, en traversant les périodes historiques, reprenant les grands changements et évolutions.

La deuxième partie de ce travail concerne la ville de Liège, afin de comprendre ce phénomène dans un environnement proche de nous. Cette recherche scientifique s'est appuyée sur des recherches graphiques, provenant du site WalOnMap, historiques et sur des articles scientifiques. Après s'être représenté une vision globale de la place des cimetières dans la ville, il convenait d'adopter une échelle plus détaillée. Dans cette compréhension plus immersive, l'étude s'est portée vers une enquête de terrain. Les cimetières de Sainte-Walburge, et de Robermont, ont, ainsi, fait l'objet de cette étude. Pour ce faire, il était judicieux d'explorer les cartes par le dessin, afin d'en saisir les nuances, les détails, et de s'en imprégner. Ils ont été choisis comme terrain d'investigation pour leur particularité d'être situés sur les deux versants opposés de Liège, tous deux longeant une voie de crête. Le cimetière de Sainte-Walburge, plus familial, s'implantait de manière tangente à la voie de crête, en zone périurbaine. Quant au cimetière de Robermont, reconnu comme le Père Lachaise liégeois, il s'implantait en saillie sur la voie de crête, qui est aussi la voie d'accès de la ville, et est rattrapé par l'urbanisation. En plus d'être des espaces autres, renversant tous les autres espaces, ils représentaient un géo-symbole (entre l'individu et sa communauté), où l'on observait le plus haut taux de transferts post-mortem, ainsi défini comme étant le négatif des mobilités résidentielles (Schmitz, 1999).

Toutes ces connaissances historiques étaient nécessaires à la compréhension de la culture liégeoise, ne m'étant installée là que depuis 2 ans. La troisième partie de ce travail s'est appuyée sur un autre outil de l'architecte, qu'est l'arpentage. Ceci ne s'est fait qu'après avoir eu tout un récit spécifique de parcours en tête, dans un état d'esprit d'évolution de nos attitudes devant la mort, de questions du deuil, de bricolages de notre rapport à la mort, de ses transitions, de ses futurs possibles, et des attaches particulières et mentalités liégeoises. L'outil de la marche a permis de révéler, dans la ville, ce que l'on ne trouvait pas dans les ouvrages. Cette investigation s'est étalée sur une période de 2 semaines, durant le mois d'été. L'itinéraire s'est construit dans un secteur proche autour des cimetières, afin d'y repérer les influences avec leurs contextes voisins, pour distinguer ses qualités en tant que point gravitationnel et unificateur de quartiers.

L'expérience vécue a ajouté une dimension à la lecture cognitive, une dimension sensorielle qui touche à l'émotion, au travers de dimensions spatiales, corporelles, et temporelles. Cependant, cette méthode subjective est influencée par la *stimmung*, que Ludwig Binswanger explique comme étant un état d'âme conduit par les ambiances d'un milieu extérieur, et l'humeur, soit notre ambiance intérieure (Thiollière, 2016). Toutefois, cela a laissé part au poétique, et à l'émotion, dans le parcours. La stimulation sensorielle a été comme une lecture critique de ce qui existait. Elle a permis d'en tirer une interprétation littéraire, afin de revoir les potentiels relevés dans les cartes. Cette promenade littéraire s'est accompagnée de plans, de notes, d'impressions, et de croquis, pouvant ouvrir des fenêtres sur le texte. Ainsi, la troisième partie du travail reflète l'objectivité du parcours, qui a pu se compléter par des ambiances, appuyée par des émotions personnelles.

Le point faible de cette dernière approche résiderait, cependant, dans cette subjectivité. Utiliser la méthode des architectes participationnistes aurait pu offrir une autre clé de lecture, suivant le regard de vrais liégeois, sur la question. Une marche participative, selon la « civic survey » de Patrick Geddes, aurait été un bel appui, étant donné que les citoyens sont les producteurs des lieux dans lesquels ils veulent vivre (le Maire, 2013).

Néanmoins, le but de la méthode utilisée dans ce travail est de proposer une clé de lecture, parmi d'autres, amenant à une recherche pour le projet. Elle ne sert qu'à dévoiler des potentialités, pour un projet. Cette méthode contribue à ouvrir des possibles, sans y imposer une vision, mais pour en révéler d'autres.

Tout au long de la méthodologie, plusieurs approches disciplinaires se sont, dès lors, entrecroisées afin de tenter de saisir tous les phénomènes à l'action. Cette multidisciplinarité était nécessaire à un architecte pour réinterroger son milieu. Il s'agissait d'approches par l'architecture, l'urbanisme, le paysage, la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, l'histoire, la législation, et le sensible.

Par cette multiplicité d'approches, les résultats proposés lors de la promenade littéraire ont mis le doigt sur différentes manières, pour le cimetière, d'entretenir des dialogues avec son contexte proche. Un changement de narration, par la mort et le deuil, démontre que leur implantation a encore du sens aujourd'hui, et propose, d'ailleurs, de nouvelles connexions entre la ville et la nécropole. Outre ses

bienfaits spirituels, humains, et écologiques, les cimetières sauraient nous réconcilier avec la mort, par ses qualités d'espace qui renverse tous les autres, dans l'agitation urbaine. Les possibilités d'échappée que les cimetières ont suggérées dans leur perméabilité ont ouvert d'autres questions. Un arpentage à l'échelle de la ville aurait permis d'imaginer une connexion entre la ville et la question de la mort, et du deuil, à une échelle plus grande que celle du secteur. Une recherche d'une nouvelle trame sensible, et écologique, connectant le cimetière à d'autres interstices propices au recueillement, dans tout le tissu urbain, nécessitait des recherches plus approfondies, qui auraient pu faire l'objet d'un travail plus conséquent.

D'autre part, la méthodologie sensible sur les ambiances a ouvert un autre point de réflexion. Durant ce type de parcours sensoriel, il serait intéressant d'investiguer plus en profondeur, à quel moment, dans une atmosphère, se génère une émotion, et comment l'exacerber. Ce travail donne une piste à la conception d'une requalification de l'expérience urbaine, à travers un lien plus durable, qui touche à notre humanité.

Ces enquêtes de terrain ont permis de lever le voile sur la problématique initiale, en proposant des scénarios propres aux contextes présentés. La même démarche pourrait être envisagée dans d'autres contextes, où le cimetière est réinclus dans la ville, mais pas dans la vie urbaine. Les résultats obtenus sont, par conséquent, propres au contexte de Liège, et plus spécifiquement à celui de Sainte-Walburge, puis celui de Robermont, et diffèrent pour chaque autre contexte. La généralisabilité des résultats n'était, in fine, pas le but recherché, quand celui-ci était d'ouvrir des possibles localement, à travers des scénarios, dans une ville que nous sillonnons tous les jours.

Annnonce de plan

Ce travail se présente en 3 parties. La première concerne tout le corpus historique, où l'on s'imprègne de l'évolution de la place des cimetières en ville, en parallèle à l'évolution de notre attitude devant la mort. Elle se compose de 4 chapitres principaux, qui dépeignent chaque période importante, à savoir jusqu'au Moyen-Age à la Révolution française, la période des bouleversements et du tournant du 18^{ème}-19^{ème} siècle, les cimetières modernes suite à ces bouleversements, et notre époque contemporaine et ses évolutions. La deuxième partie de ce travail étudie l'évolution des cimetières et ce que cela représente à Liège. Elle se penche, ensuite, sur les cas des cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont. Afin de saisir leurs dimensions culturelles et symboliques, nous retracerons, pour chacun, leur histoire particulière et leurs évolutions. La troisième partie est la partie expérimentale du travail. Dans un premier chapitre, elle répond à la question de recherche sur comment réintégrer le cimetière dans la ville, en introduisant l'intérêt que porte le cimetière pour une requalification urbaine. Le second chapitre élabore la manière générale dont cette réinsertion va s'opérer, soit via les contours des cimetières. Il s'agit, ici, de motiver ce que des perméabilités pourraient procurer. Le troisième chapitre suggère la narration que l'étude de terrain va emprunter. Il évoque le rôle fondamental que le corps a dans ce process, et à quels questionnements il faudra prêter attention lors de l'enquête de terrain. Enfin, le quatrième et dernier chapitre expose, par une promenade littéraire et sensible *in situ*, quels potentiels les contours des deux cimetières peuvent ouvrir avec leur environnement proche, et ainsi répondre aux enjeux urbains, sociétaux, et environnementaux, en donnant une réponse à la question de recherche, via des scénarios possibles.

Comment réintégrer la mort en ville passe, dans un premier temps, par la compréhension des allers et retours que l'homme a effectués, au cours de l'histoire, dans son rapport à la mort et au lieu qui lui est consacré. Les évolutions de notre attitude face à la mort et celle des cimetières sont intimement liées. Les codes du passé aident à comprendre ceux du présent, et sont une clé pour déceler ceux du futur. Robert Auzelle, puis Michel Ragon, dépeignent l'histoire du cimetière et des pratiques funéraires au fil du temps. En 1965, Robert Auzelle, architecte et urbaniste français, marque le sujet avec son ouvrage « Dernières Demeures ». En 1981, Michel Ragon, historien français de l'architecture, paraît un essai important, portant notamment sur l'urbanisme funéraire, dans « L'espace de la mort ». Tous deux montrent que nos croyances sont des bricolages issus de différentes périodes dans le temps. Ils font le constat que certains rites existent encore, en quête de sens face à cette question du mystère de la métaphysique. Durant la préhistoire, les sépultures entraînent un lien fort avec la nature. Quand les peuples ont commencé à se développer, des nécropoles émergent autour des foyers. Durant l'Antiquité, les sépultures se trouvent au sein-même des maisons, ou le long des voies menant aux villes. Le Moyen-Age marque un tournant dans l'espace de la mort. Les cimetières le long des voies sont interdits, pour cause de pillages. La ville en dehors des murs est dangereuse. L'Eglise étant au pouvoir, les cimetières vont s'installer autour des églises, soit au cœur de la ville. Ils deviennent des places publiques, où, finalement, la mort n'y joue qu'un rôle secondaire. Les charniers sont de véritables lieux de promenade, entourés d'un culte des os affirmé. Les morts et les vivants, au Moyen-Age, entretiennent une bonne promiscuité (Auzelle, 1965; Ragon, 1981).

Philippe Ariès, historien français connu pour ses études sur la mort, sort, en 1975, un article sur « Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort ». Dedans, il y décrit les différents rapports que l'homme a pu entretenir avec la mort, du Moyen-Age jusqu'aux années 70. Ainsi, la bonne entente entre morts et vivants, au Moyen-Age, résulte d'une mort apprivoisée et familière. Seuls deux images de la mort sont reconnues, celles de la bonne mort et de la male mort. Au second Moyen-Age, cette mort de tous évolue, d'ores et déjà, vers une mort de soi, manifestée par le Salut de l'âme (Ariès, 1975).

Au 18^{ème} siècle, un tournant considérable s'opère quant à la place des cimetières en ville. De nombreux auteurs parlent de ce bouleversement (Auzelle, 1965; Foucault, 1967; Ligou, 1975; Ragon, 1981; Fureix, 2007; Cuchet, 2016; Audinet, 2017). Nos deux auteurs principaux, Auzelle et Ragon, dépeignent un siècle d'épidémies et de guerres. La mort est partout. Les cimetières se saturent, et dégagent de fortes odeurs, entraînant des problèmes hygiéniques. Les médecins vont doucement remplacer les prêtres, et influencer les autorités qui prennent le pouvoir (Auzelle, 1965; Ragon, 1981). Daniel Ligou, historien français, relate, dans un article scientifique nommé « L'évolution des cimetières », en 1975, les aspects législatifs et politiques qui concernent le sort des cimetières, de

manière chronologique dès le 18^{ème} siècle. Des édits royaux et décrets parlementaires durant les années 1750 et 1780 annoncent le décret 23 prairial an XII, qui constitue la base de nos cimetières modernes. C'est à cet instant que les cimetières *intra muros* sont abolis, et ordonnés d'être déplacés *extra muros*. Ils ne sont, alors, destinés à n'être que des espaces de la mort (Ligou, 1975). La société assiste, dès lors, à une déchristianisation lente, et à la sécularisation des cimetières (Auzelle, 1965; Ragon, 1981). En outre, on les envoie dans des lieux champêtres qui auraient pu être appréciés pour leur qualité (Ragon, 1981). Pour Michel Foucault, philosophe et auteur de « Des espaces autres », en 1967, c'est à partir de ce moment-là que les cimetières deviennent des hétérotopies, dotés d'une hétérochronie (termes davantage explicités dans un article de Philippe Sabot, professeur de philosophie à l'Université de Lille, « Utopies et hétérotopies chez Michel Foucault », en 2012). Ils renversent, ainsi, tous les autres emplacements autour, de par sa puissance atmosphérique, qu'ils renferment au sein de ses murs. Ils deviennent des lieux hors du temps (Foucault, 1967). Etant des sortes d'utopies réalisées, Emmanuel Fureix, professeur d'histoire à l'Université Paris-Est Créteil, définit les cimetières comme étant le miroir de la société, dans son article « La mort dans la ville », en 2007. En effet, Ragon et Auzelle voient dans le cimetière un double idéalisé de la ville, avec ses allées comme des boulevards hygiénistes, se coupant à angle droit, ses ronds-points qui les partagent, et ses tombes alignées comme des maisons (Auzelle, 1965; Ragon, 1981). Auzelle, dans son étude de typologies de cimetières, fait le rapprochement entre l'évolution de l'habitat des vivants et de celui des morts, qui se suivent parallèlement (Auzelle, 1965). Dans cet idéal, les cimetières s'adonnent aux thèmes de jardin des plantes, d'hommes illustres, et de l'éternité par le souvenir. On retient que le décret prairial dépeint 2 types de cimetières : le cimetière-musée et le cimetière-parc, tous deux figurant le romantisme (Ragon, 1981). L'exemple du Père-Lachaise figure bien les préoccupations de cette époque. Il ne devient que cimetière-musée après coup, doublé d'un musée de verdure (Ragon, 1981). Pour la paysagiste et jardinière, Nils Audinet, le Père Lachaise marque une révolution paysagère et architecturale, prise dans le courant de l'évolution des pensées (Audinet, 2017). Gil Clément, dans son ouvrage « Où en est l'herbe ? Réflexions sur le Jardin Planétaire » paru en 2006, en parlant du cimetière, y fait une analogie au jardin, pour sa dimension de terre hédonique (Clément, 2006). L'on discerne, en effet, un lien complexe unissant la mort et le jardin. Leur symbolique est exprimée lors d'un colloque, en 2011, sous la direction scientifique de Hervé Brunon, intitulé « Sagesse du jardin et harmonie du monde, du mythe édénique aux défis planétaires » (Brunon, 2011).

Philosophes et poètes influencent l'image du cimetière au 18^{ème} siècle. Ils renouent avec l'Antiquité, comme Ragon et Auzelle le constatent, en les voyant comme des champs de repos, où la mort représente le sommeil, et où les morts vivent éternellement dans les mémoires. Ils rendent la mort plus aimable, et l'appriivoisent dans un cadre empli d'une nature ordonnancée, propre aux préromantiques (Auzelle, 1965; Ragon, 1981). Dans ce courant, apparaissent les morts lyriques. Ariès décrit une période où la mort fascine, où, plus elle devient belle, plus elle fait peur. Ce que l'on craint, à présent, est la mort de l'autre (Ariès, 1975).

Le 19^{ème} siècle se marque par la Révolution industrielle. La société marchande qui en découle, aboutit à une autre attitude envers la mort (Auzelle, 1965; Ragon, 1981). Celle-ci est rationalisée, selon Ariès, à l'image d'une machine où le moteur est cassé (Ariès, 1975). La mort est taboue. On veut la cacher, car elle devient inconvenante. Au fur et à mesure que la ville s'agrandit, et déploie ses infrastructures, le cimetière se trouve, par conséquent, relégué, et comme un obstacle à l'extension des villes (Auzelle, 1965; Ragon, 1981). Rattrapés par l'urbanisation, des problèmes urbanistiques se répercutent jusque dans les cimetières (Auzelle, 1965). Robert Auzelle conclut que l'intégration des cimetières pose problème, et que leur agrandissement mène à des aménagements anarchiques. Dans cette approche, Auzelle va revoir la composition du cimetière, face aux enjeux du 20^{ème} siècle. Il partage, dès lors, les cimetières de l'avenir selon 4 catégories, toutes paysagères : les park cemeteries, les cimetières forestiers, les cimetières architecturaux, et les cimetières paysagers. Dans son ouvrage « Dernières demeures », il y développe les conceptions de ses nouveaux cimetières, où recueillement et introspection sont mis à l'avant (Auzelle, 1965). L'analyse de ses conceptions est, également, revue par Isabelle Duhau, conservatrice du patrimoine à Paris, dans son article « Le cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin à Valenton, une réalisation oubliée de Robert Auzelle », en 2017 (Duhau, 2017).

La société marchande du 20^{ème} siècle évolue à toute vitesse, tout comme nos attitudes face à la mort, qui se hâtent de changer. Ariès évoque le flou qui se fait dans les mentalités quant au rapport à la mort. L'image de la belle mort et de la male mort s'est transformée, et les thèmes de la lourde séparation, et le culte de ce qu'il reste au cimetière, restent. Néanmoins, dans ce tourbillonnement des évolutions des pensées, la mort est de plus en plus taboue (Ariès, 1975). Tanguy Châtel, sociologue spécialisé dans les fins de vie et leur accompagnement, sort, en 2016, « La mort moderne : « tabous » et représentations ». Dedans, il affirme que le postmodernisme a désocialisé la mort. A cette époque, on promeut le temps de la vie au détriment du temps de la mort, qui est perçue comme un échec (Châtel, 2016). Châtel complète Ariès, quant aux attitudes face à la mort émergentes, caractéristiques de notre époque contemporaine. Cette dernière se marque par une mort de nombre, indistincte, car médiatisée. La mort ordinaire, et banale, est taboue. Il dit qu'il existe 3 nouvelles représentations de la mort qui se côtoient, contrôlées par le corps médical : faire vivre, faire mourir, et laisser mourir (Châtel, 2016). Jean-Paul Guetny, dans « Religions et crémation », affirme que les religions continuent à mener le monde, mais, de manière générale, actuellement, elles ne contrôlent plus nos manières de vivre et de mourir (Guetny, 2011). Dans cette société où tout va à toute vitesse, Ariès affirme que même le deuil est incompatible avec son bon fonctionnement (Ariès, 1975).

En 2010, Michaud Nérard, membre du Conseil National des opérations funéraires, sort un article sur « La mort et le deuil, évolutions récentes ». Il déduit que l'on est en pleine révolution dans le domaine funéraire. La mort disparaît dans nos sociétés du 21^{ème} siècle. Nos mentalités face à la mort se mélangent, marquées par les enjeux auxquels nous devons faire face aujourd'hui, et par l'attrait émergent pour la crémation (Michaud Nérard, 2010). L'auteur Jean-Paul Guetny, dans un article

« Religions et crémation », en 2011, y apporte un point de vue quant aux religions (Guetny, 2011). Isabelle Dubois soulève que la pratique de la crémation, attirant de nombreuses personnes, sont en train de reconfigurer l'espace du cimetière (Dubois, 2009). En 1967, Paul Züllli, architecte-paysagiste suisse, écrit, déjà, un article à ce sujet, intitulé « La crémation et ses effets sur l'aménagement des cimetières » (Züllli, 1967). Les architectes portent, dès lors, plus d'intérêt à la création de sites cinéraires (Dubois, 2009).

L'historien français Guillaume Cuchet, dans un article sous la direction scientifique des historiens Régis Bertrand et Anne Carole, « Aux origines des cimetières contemporains. Les réformes funéraires de l'Europe occidentale, XVIII^e-XIX^e siècle », paru en 2016, remet à l'ordre du jour la réforme du décret prairial, qui a bouleversé notre vision des cimetières. Ils concluent que le cimetière, aujourd'hui, n'est plus qu'un lieu de conservation. La mémoire des morts est, à présent, conservée ailleurs. Ils annoncent que les lois hygiénistes, et le décret prairial, s'achèvent aujourd'hui. Cet aboutissement ouvre sur une nouvelle transition funéraire (Cuchet, 2016). Dans un article sur « Les cérémonies « civiles » en développement et en quête de sens », en 2011, Jean Ruellan, acteur du secteur funéraire OGF, annonce, en effet, que le cimetière n'est plus le premier espace de la mort. Cependant, en parallèle, il déclare que les services funéraires revivent actuellement. Ils sont en plein essor grâce à de nouveaux types de cérémonies réalisées pour faire sens dans cette transition funéraire. Ainsi, il apporte les bienfaits de la mort, alors que celle-ci reste taboue : la célébration, le partage, et les retrouvailles (Ruellan, 2011).

En 2009, Isabelle Dubois sort un article scientifique sur « Le cimetière de demain : du granit au souvenir », suite à de nouvelles lois relatives à la législation funéraire. Elle y fait le point sur les enjeux propres aux cimetières, à savoir : une personnalisation face à la standardisation de nos vies, des valeurs familiales et traditionnelles à la hausse, les diverses crises, et, surtout, un intérêt important pour l'écologie. En effet, la question de la mort pénètre dans notre nouvelle conscience écologique (Dubois, 2009). L'anthropologue Elisabeth Anstett, dans l'article « Les funérailles « bio ». La mort et les idéologies environnementales au XXI^e siècle » de 2015, met le doigt sur des nouvelles pratiques de traitement du corps, se revendiquant comme « bon pour l'environnement », durables, écologiques, ou bio. Parmi diverses pratiques, en Belgique, on retrouve la méthode de l'humusation, expliquée par Francis Busigny dans l'ouvrage « Plaidoyer pour l'humusation », en 2017. Cela concourt, en effet, à cette transition funéraire qui se déploie. La question de nos traces, donc du traitement de notre corps, y est, ainsi, abordée (Anstett, 2015). Déjà en 2010, Daniel Terrolle, anthropologue et ethnologue français, abordait la question du cadavre en tant que déchet, dans un article scientifique « Recyclages ». Il arrive à la conclusion que le mort et le cadavre sont vus pour leurs côtés impurs et polluants. Avec ces corps polluants, il est difficile de trouver une bonne distance. Il établit la comparaison que les cimetières sont rejetés aux frontières des villes, comme des décharges ou centres de traitement des déchets (Terrolle, 2010). Avec l'essor de nouvelles pratiques bio, Anstett réinterroge les représentations sociales du déchet. Elle établit que le cadavre en tant que déchet contient une

charge négative, alors que l'image du cadavre recyclé a une charge positive (Anstett, 2015). En outre, Dubois avance que dans cette société qui bouge à toute vitesse, les cimetières, pour leurs dimensions poétique, spirituelle, culturelle, et de poumon vert, regagnent un intérêt nouveau. Une fréquentation accrue est alors attendue (Dubois, 2009). L'article « La mort invisible. Composer avec la décomposition », de la paysagiste et jardinière Nils Audinet, en 2017, appuie les estimations de Dubois. Elle y explique que les cimetières sont à reconsidérer pour leurs qualités écologiques et paysagères. Ces espaces verts de calme manquent, en effet, dans la frénésie urbaine (Audinet, 2017). On n'éloigne plus les cimetières pour séparer la pollution des morts des vivants, mais pour éloigner la pollution des vivants des morts (Ragon, 1981). On constate, d'ailleurs, que certains se rendent au cimetière juste de manière récréative, afin d'échapper à cette agitation (Audinet, 2017). Dorénavant, plusieurs nouveaux cimetières veulent émerger sous les thèmes de la mémoire et de la récréation (Audinet, 2017). Parmi eux on retrouve plusieurs exemples : le Nieuwe Ooster-Friedhof, à Amsterdam, inauguré en 1928 (Hinterleitner, 2007; EGHN, 2018), un projet d'esquisse pour un concours, appelé le « Post-Community » (Mahon Heap, 2013), ou un projet en cours de validation, celui du traitement par l'humusation (Busigny, 2017).

Cela rejoint ce que les ethnologues et anthropologues, Le Grand-Séville et Zonabend, expriment dans l'article « Faire société avec les morts », en 2012. Trouver une bonne distance, et une bonne place, pour les morts et la mort, est une exigence sociale (Le Grand-Séville & Zonabend, 2012). Châtel conclut qu'il est temps de lever le tabou qu'il y a autour de la mort, et d'en refaire une réalité sociale et ordinaire (Châtel, 2016).

Ce corpus représente le socle de connaissances nécessaires aux objectifs de la problématique de réintégrer la mort et le cimetière, en ville. Cette large étude chronologique permet de déceler des pistes pour l'avenir. Les cimetières peuvent apporter beaucoup de potentiels pour la ville. La question de la mort peut servir de levier afin de requalifier l'urbain. L'objectif de cette étude est de démontrer en quoi une réconciliation avec la mort est possible, en comprenant les allers et retours des hommes avec la question de la mort et la place du cimetière dans leur vie.

Il est intéressant d'interpréter ces phénomènes généraux de manière localisée, au plus proche de nous, soit à Liège. Serge Schmitz, professeur de géographie rurale à l'Université de Liège, étudie en 1995, le rôle des cimetières à Liège, dans un article « Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois ». Dans cet article, il y retrace l'évolution des cimetières dans la ville, en lien étroit avec l'histoire de France, Liège s'étant rattachée à la France à la fin du 18^{ème} siècle. C'est également à cette période que le décret 23 prairial an XII paraît. Ce décret ne s'est pas appliqué de suite à Liège.

Schmitz constate qu'un attachement fort aux cimetières paroissiaux a retardé leur déplacement *extra muros*. Il définit les cimetières, à Liège, comme étant des géo symboles, dans le lien qu'ils établissent entre l'individu et sa communauté. Les cimetières ont la fonction d'affirmer l'identité des citoyens. La principale cause de désaffectation des cimetières *intra muros* n'est, ainsi, pas pour des problèmes

hygiéniques, mais plutôt pour causes d'urbanisation (Schmitz, 1995). En 1999, dans « Les transferts post-mortem : réinterprétation symbolique du lieu d'enterrement dans un contexte de mobilité des populations. », Serge Schmitz explique, par la suite, que ces nouveaux cimetières hors les murs constituent toujours un géo symbole. Leur emprise au sol, par les deux plus grands cimetières de la ville notamment, n'a fait qu'augmenter, dû à un phénomène de transferts post-mortem. Ce phénomène est vu comme le négatif des mobilités résidentielles. Schmitz analyse ce phénomène et constate que, outre leur rôle de pôle multifonctionnel, les gens choisissent ces cimetières pour des raisons symbolique et intime, soit pour l'attache qu'ils entretiennent avec la ville, même s'ils n'y résident pas ou plus (Schmitz, 1999).

Afin de saisir les attaches culturelles pour les deux plus grands cimetières de Liège, à savoir Sainte-Walburge et Robermont, on se tient aux récits de Chantal Mezen, conseillère communale MR à Liège. Dans les ouvrages « Le cimetière de Sainte-Walburge : 130 ans d'histoire », en 2004, et « Le cimetière de Robermont : le Père-Lachaise liégeois », en 2000, elle y montre un intérêt renouvelé pour ces cimetières aux histoires uniques. Christophe Bechet, docteur en histoire à l'Université de Liège, dans un article « Le « carré militaire » du cimetière de Robermont : mémorial local et international de la Grande Guerre », en 2016, y décrit plus en détail l'intérêt culturel du cimetière de Robermont (Bechet, 2016). L'aspect plus familial du cimetière de Sainte-Walburge est, par ailleurs, raconté dans un article du blog liégeois « Boulettes Magazine », par la rédactrice Kathleen Wuyard, en 2022 (Wuyard, 2022). En 2020, ces espaces verts font l'objet d'une reconsidération par les autorités wallonnes, et acquièrent la labellisation de Cimetières Nature. Le but de cette requalification est, pour les cimetières, de retrouver une fonction centrale dans la vie des citoyens, comme indiqué sur les panneaux de sensibilisation à l'entrée des cimetières (*Accueillir la nature dans les cimetières*, s. d.).

Déjà en 2017, Nils Audinet, dans « La mort invisible. Composer avec la décomposition. », suggérait, pour le cimetière des Batignolles à Paris, d'améliorer les qualités du cimetière, de le réinsérer dans son quartier, pour transformer les usages communs du cimetière et de son environnement. Elle évoque, de plus, qu'un idéal serait d'ouvrir ce cimetière sur son environnement, afin de créer de nouvelles qualités d'échanges, et de centralité, appréciées au Moyen-Age (Audinet, 2017).

Dans l'optique de réintroduire les cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont dans leur tissu urbain, et de penser les dialogues qu'ils pourraient obtenir avec leur environnement proche, nous nous basons d'une part, sur les objectifs du programme de redéploiement des espaces publics de qualité PEP's, de la ville de Liège (*PEP's*, s. d.), et, d'autre part, sur la thèse de Pascaline Thiollière, docteure en architecture à l'Université de Grenoble. La recherche s'intitule « L'urbain et la mort : ambiances d'une relation », datant de 2016. Elle fait le constat que les cimetières du 18^{ème}-19^{ème} siècle sont à nouveau inclus dans le tissu urbain actuel, créant des paradoxes d'ambiances avec leur environnement. Elle va poser un regard sur les cimetières, en tant que lieu de biodiversité, de puits de fraîcheur en ville, et pour leurs dimensions poétique et spirituelle. Elle développe que ces dimensions manquent

dans la frénésie urbaine actuelle. En citant Henri Lefebvre, elle appuie qu'il est urgent de qualifier les phénomènes urbains récents. Il devient nécessaire de spatialiser les possibles respirations urbaines. Thiollière donne l'hypothèse qu'en réintroduisant la question de la mort dans la ville, cela favoriserait un lien plus durable, aux valeurs symboliques, plutôt que marchandes et ludiques. Leurs qualités et leurs transformations pourraient répondre aux préoccupations d'une ville en transition. Ils ouvrent, en effet, une piste potentielle aux problématiques urbaines (ville diffuse), et sociétales (trop de sollicitations, pollution, pathologies urbaines). Thiollière pense alors à rendre ces espaces perméables, à les faire communiquer avec leur environnement urbain diffus, ce, afin de créer un nouveau rythme urbain, et une nouvelle continuité écologique, axés sur une expérience urbaine aux dimensions d'intériorité, de recueillement, et de spiritualité (Thiollière, 2016).

Afin de questionner les relations entre l'urbain et la mort, Thiollière passe, dans un premier temps, en revue les différents aspects architecturaux, urbains, sociologiques, anthropologiques, psychologiques, philosophiques, législatifs, et de gestion administrative. La chercheuse poursuit avec l'étude de deux sites denses où l'urbanisation a rattrapé les cimetières, afin de comprendre, plus en finesse, les relations que ces derniers entretiennent ou non avec leur environnement. Elle décèle que ce qui crée le cimetière est, en réalité, ses alentours. Ce sont ses seuils et ses différents frôlements qui forment un levier entre la ville et la mort. Il ne faut plus penser le cimetière comme un objet, mais par la relation qu'il entretient avec les autres espaces et ambiances (Thiollière, 2016). Le cimetière a, en effet, le statut d'espace public. Chelkoff et Thibaud, chercheurs dans le centre de recherche sur l'espace sonore & l'environnement urbain, à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, proposent des outils d'analyse de la composition de ces espaces, et comment ils se donnent au public, dans l'article « L'espace public, modes sensibles. Le regard sur la ville », en 1992 (Chelkoff & Thibaud, 1992). Thiollière complète ses analyses par des enquêtes de terrain dans les cimetières de Neuilly, à Paris, et de Poblenou, à Barcelone. Le cimetière de Neuilly date du 19^{ème} siècle. Il était entouré de prés et de jardins, pour se retrouver aujourd'hui, aux pieds des tours du centre d'affaire de la Défense. Le cimetière de Poblenou est édifié au 18^{ème} siècle. Il se situait *extra muros* dans un décor champêtre. Au 19^{ème} siècle il est rattrapé par les quartiers industriels. A présent, il est entouré de la ville olympique et touristique du littoral (Thiollière, 2016). Sur ces territoires, Thiollière a mené une étude rigoureuse, prenant en compte les dimensions spatiale, temporelle, et corporelle. Au travers plusieurs relevés, elle y a étudié les seuils, les rythmes, et les gestes, en les mettant en lien avec des termes propre au deuil, à savoir accompagner, entretenir, cheminer, se recueillir. Elle a procédé à plusieurs itinéraires autour des cimetières afin de saisir les différents points de vue de la ville sur le cimetière, et du cimetière sur la ville. Elle démontre que les deux cimetières entretiennent un dialogue différent avec leur environnement. Dans ce parcours, elle a su, ainsi, relever les dispositifs et leviers déjà mis en place. Elle constate qu'à Neuilly, les frôlements se travaillent par des lignes de contact. A Poblenou, les seuils, ou les frottements, entre l'intime et le public, s'expriment au travers d'espaces intermédiaires qualitatifs. Ces analyses ont permis de voir si les résultats pouvaient s'adapter à d'autres contextes, et

offrir de nouveaux résultats (Thiollière, 2016).

Pour ce faire, elle s'est rendue sur un territoire diffus, doté de 5 équipements funéraires. Ce territoire se trouve sur son lieu de résidence, à Grenoble, contre le relief du massif de Belledonne. Les équipements sont situés entre ville et nature, où l'urbanisation ne peut plus les atteindre, à la lisière urbaine. Ce territoire représente un lieu de projection et d'expérimentation, dans le but d'une recherche pour le projet. Pour mener à bien cette recherche, elle réalise une approche immersive, où sont déterminées les qualités spatiales (éléments construits, organisation spatiale), et sensibles (matériaux, luminosité, sons, odeurs, kinesthésie). L'objectif principal, est, on le rappelle, de requalifier l'espace de la mort en ville. Il s'agit, dès lors, de faire communiquer la plaine urbaine avec les collines naturelles, dans de nouvelles continuités. Pour ce faire, elle recherche dans le tissu urbain des espaces de respiration, des interstices, capable d'accueillir une dimension de recueillement, ou capables de s'ouvrir à de nouvelles pratiques funéraires. Les articulations entre ces espaces funéraires, ou de recueillement, et les usages urbains s'effectueraient par une étude de seuils, de rythmes, et de gestes, afin de créer un cheminement de deuil. La connexion entre tous ces éléments créerait la continuité écologique et sensible recherchée (Thiollière, 2016). Cette démarche fait écho aux travaux sur la ville poreuse de Paola Viganò et Bernardo Secchi (explorés dans une conférence donnée le 25 février 2010, intitulée "Projets de territoire : la ville poreuse et autres"). Cela connecterait la ville par une approche écologique et humaine, sur un sujet qui nous unit tous, favorisant un lien plus durable. Une trame écologique et spirituelle unirait alors la plaine et les reliefs. Cependant, dans cette démarche, Thiollière constate que ces deux derniers peinent à se relier. Les infrastructures routières et ferroviaires créent une barrière à cette continuité. Afin de les franchir, de manière plus qualitative, la chercheuse propose néanmoins quelques dispositifs architecturaux. Cependant, les dispositifs pour permettre une continuité nécessiteraient des transformations trop importantes. De plus, les interstices repérés sont trop souvent interrompus, ou présentent des écarts rythmiques trop importants avec leur environnement proche. In fine, Thiollière propose de connecter les différents équipements funéraires le long d'un chemin à flanc de coteau, où des espaces dédiés à de nouvelles pratiques viendraient s'y flanquer (Thiollière, 2016). Dans l'expérimentation sur le territoire de Grenoble, il était surtout question de dégager de nouvelles continuités écologiques et sensibles au travers d'interstices, ou de respirations, dans une ville poreuse, via un plan d'ensemble. On saisit, dès lors, l'impact que ce genre d'expérimentation pourrait avoir à grande échelle.

Ce que l'on retient du travail de Pascaline Thiollière est sa capacité à revoir l'urbain sous un autre angle, par une question sensible qu'est la mort et le deuil. La chercheuse nous montre qu'il est possible de requalifier l'urbain, en révélant toutes les potentialités d'une ville que l'on sillonne tous les jours. Cet exercice pourrait se faire pour chaque ville, où différentes conclusions seraient tirées à chaque fois.

Dans l'étude des cas de Neuilly et de Poblenu, Thiollière y a repéré des dispositifs et frôlements qu'ils établissaient avec leur environnement urbain. Cependant, de nouveaux scénarios, ou de

nouvelles perméabilités, auraient pu être proposés. C'est ce dernier point qui sera exploré au travers les cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont, en vue d'une requalification urbaine globale.

Chapitre 1 : La mort et la ville jusqu'aux Temps Modernes

Prémices

En 1979, le physicien Jean E. Charon soulève un point important dans l'histoire de l'humanité. Les hommes existeraient depuis toujours et existeront toujours, « les hommes », ou plutôt leur esprit. Si dans notre code ADN, les protons et les neutrons sont matières, les électrons, quant à eux, n'en sont rien. Ils n'en restent pas moins présents. Ces électrons sont repérables grâce à la trace de leur point de contact. Ces traces présentes, également, dans notre code génétique sont immortelles, et figureraient l'« esprit ». Notre esprit vagabonderait, ou s'évaporerait vers les étoiles, une fois que la vie de l'être humain, dans lequel il était, s'achève. Ces électrons pensants auraient traversé, dès lors, des milliards d'années avant de composer des ADN. Ils auraient, pour ainsi dire, l'âge de l'univers. C'est ainsi que Charon allie la physique à la métaphysique.

Cette clé de compréhension souligne bien l'intérêt de saisir le passé pour décoder le futur. Cela expliquerait ces drôles héritages de mœurs, ou de pensées, inscrits dans notre inconscient collectif, comme, par exemple, les racines de nos peurs et de nos croyances (Ragon, 1981).

Les morts préhistoriques

Au commencement de l'existence des êtres humains, l'instinct de survie domine. Ils ont, alors, conscience de leur mort, et respectent leurs morts. Par des fouilles archéologiques révélant la période du Paléolithique moyen, nos aïeux ont découvert un véritable culte des os entrepris par les hommes de Néandertal, il y a environ 120-6000 ans avant J.-C. (Ragon, 1981). On retrouve des os éparpillés et brisés, mais aussi, des sépultures à terre découverte renfermant le squelette de l'être respecté, couché, comme reposé. Ces premiers lieux de sépultures connus se trouvent, alors, dans des cachettes naturelles, ou des fosses creusées (Auzelle, 1965). Ces hommes évoluent pendant des millénaires avec ce culte. Ils présentent, également, un attachement fort à la Terre, à sa nature. En effet, les squelettes sont couchés sur une litière de fleurs. Des traces de pollen retrouvées dans ces sépultures l'attestent (Ragon, 1981).

Au Paléolithique supérieur, datant de 40-30000 avant J.-C., on retrouve cette coutume chez l'homme de Cro-Magnon. Cependant, les méthodes de sépulture évoluent. Les squelettes sont ainsi rassemblés dans des cavités naturelles, dans des huttes de pierres sèches, sous des pierres dressées, ou sous de petits dolmens (Ragon, 1981).

Durant le Mésolithique européen, soit 9700 ans avant J.-C., ces traditions ont perduré. Les fouilles témoignent, alors, de grandes nécropoles bâties autour des foyers (Auzelle, 1965).

Croyances et rites préhistoriques

Le rapport qu'entretiennent les hommes préhistoriques avec la mort est de deux natures. La première est vouée à la structure-même du corps, à savoir le squelette, qui peut se préserver plus longtemps, sous de bonnes conditions. C'est ce dégoût envers le corps en décomposition, envers le remplissage de cette structure, que cette dernière a engendré une fascination. La durée du deuil pour ces premières civilisations pensantes est, d'ailleurs, égale au temps de décomposition.

La deuxième nature de ce rapport interroge les moyens de sépulture primitifs. Selon l'auteur Michel Ragon, les hommes de Néandertal inhument leurs morts de peur qu'ils ne reviennent, ou ressuscitent, car certains squelettes ont été découverts ligotés. Cela laisse présumer que, très tôt, la vie ne se résume pas au corps, mais qu'une force s'y enveloppe et persiste au-delà de celui-ci.

Ceci dit, le corps reste sur Terre et l'encombre. Plusieurs rites funéraires ont vu le jour en questionnant le cadavre en tant que déchet. William Crooke expose ces rites en 13 catégories : « 1. Le cannibalisme ; 2. Les dolmens et autres monuments de pierre ; 3. Les expositions aux bêtes féroces et autres oiseaux de proie ; 4. L'ensevelissement sous des tas de pierres ; 5. Dans une grotte ; 6. Dans une maison ; 7. L'immersion dans l'eau ; 8. Dans un arbre ; 9. Sur une plate-forme ; 10. Dans une urne ; 11. En position contractée ; 12. Dans une niche ; 13. L'ensevelissement caché en supprimant toute marque extérieure » (Ragon, 1981).

Il est à rajouter que la crémation apparaît, également, chez les peuples primitifs. Des millions de personnes la pratiquent depuis 6000 ans, au départ d'Israël. Une autre pratique funéraire rendue populaire il y a plus de 5000 ans, rejetant aussi la décomposition du corps, est l'embaumement, que l'on retrouve principalement durant l'Égypte antique. Toutefois, cette technique consiste, elle, à conserver le corps. Elle n'existe pas qu'en Égypte. Les archéologues ont trouvé des restes de dépouille en Europe, également, et ce, de la fin du Moyen-Age jusqu'au 19^{ème} siècle, destiné à de grandes figures, comme, notamment, Alexandre le Grand. Le corps embaumé devient, alors, immortel sur Terre, afin que l'âme puisse accéder à une vie éternelle dans l'au-delà. On constate, de facto, que l'inhumation, dont nous sommes familiers aujourd'hui, n'a joué qu'un petit rôle dans l'histoire funéraire de l'humanité (Ragon, 1981).

Les morts de l'Antiquité

Dans nos régions, 1800 ans avant J.-C., les cadavres sont enfouis sous des dolmens et autres monuments de pierres. Au 8^{ème} siècle avant J.-C., durant la Rome Antique, les morts sont enterrés dans les maisons et dans l'enceinte de la ville. Au cours de ce siècle, il est de coutume que les morts côtoient les vivants, et font partie intégrante de la vie, et de la ville. Néanmoins, les émanations des corps ont commencé à poser problème d'un point de vue hygiénique (Ragon, 1981). Une loi sort. La Loi des XII Tables ordonne, dorénavant, d'inhumer soit en dehors du pomerium, soit en dehors de la frontière sacrée de la ville. En cette période, il a donc été décidé de déplacer les morts hors des villes, et plus précisément, le long des voies amenant à la ville. Ces espaces, complètement ouverts,

contrairement aux espaces clos et silencieux des habitations, deviennent des endroits animés par les diverses circulations, ainsi que par des commerces qui s'établissent entre les tombes (Auzelle, 1965). Au même moment, en Grèce Antique, l'incinération commence à prendre une place prépondérante dans la manière de traiter les cadavres. Elle atteint son apogée durant les 5^{ème} et 4^{ème} siècles avant J.-C. (Ragon, 1981).

Au 5^{ème} siècle avant J.-C., en Rome Antique, seuls les pauvres et les esclaves se font inhumer dans des fosses communes. Le reste du peuple opte, à son tour, pour la crémation (Ragon, 1981). En cette fin de la République, les urnes sont placées dans des niches demi-souterraines. Un nouveau monde souterrain romain se crée, rempli de chambres funéraires et de corridors étroits. Une notable économie de surface au sol attire, par conséquent, les spéculateurs (Auzelle, 1965).

Le siècle suivant marque le retour de l'inhumation. On peut retrouver de nombreuses sépultures le long des routes conduisant à Rome. Des sortes de cimetières se créent dès lors. Le cimetière désigne le lieu où l'on dort, provenant du terme grec *koimêtêrion*. Ce terme prend racine dans la mythologie grecque, où le dieu de la Nuit a 2 fils : Hypnos, le dieu du sommeil, et Thanatos, le dieu de la Mort (Ragon, 1981).

Croyances de l'Antiquité

Les plus grands poètes de cette période, Homère, puis Virgile, s'accordent sur le fait que la mort est un long et profond repos. Cependant, ce repos se situe dans le royaume des morts que sont les Enfers. Il est à noter que le Paradis n'existe pas. Le séjour des morts est représenté par les Enfers uniquement. Ce n'est qu'à partir de 1600-1000 avant J.-C., qu'il existe un au-delà punitif, fondement de la doctrine chrétienne. C'est, sûrement, pour cette raison qu'enterrer nos morts semble être évident. En effet, les morts continuent leur chemin au cœur de la terre. La croyance, selon la mythologie grecque, est qu'il faut amadouer le passeur de la mort, Caron, afin de pouvoir circuler sur la rivière du Styx. Pour ce faire, grecs et romains partent pour ce repos éternel avec une pièce de monnaie dans la bouche ou dans la main dans le but de payer le passeur. Ce passage doit être assuré. Cette tradition perdure jusqu'au 11^{ème} siècle, où l'hostie remplace la pièce de monnaie.

Les sépultures le long des routes perpétuent jusqu'au 8^{ème} siècle après J.-C. dans tout l'Occident. Toutefois, au 2^{ème} siècle après J.-C., la civilisation romaine, établie en Gaule, assure un retour fulgurant de la crémation (Ragon, 1981).

L'espace de la mort au Moyen-Age

Lorsque l'influence chrétienne commence à être de plus en plus forte, celle-ci interdit la crémation 2 siècles plus tard, et y met fin pour une longue période, équivalent au début de la période médiévale, laissant l'inhumation comme seul choix. Cette décision provient de l'héritage antique, reprenant la loi des XII Tables. Les cercueils remplacent, de cette manière, les urnes. Le monde paléochrétien s'inspire, ainsi, d'autres traditions antiques païennes. Plus symboliquement, il garde, également, la notion de lieu où reposent les morts désignant les cimetières, comme étant un lieu sacré. Des Israélites,

les premiers Chrétiens interdisent définitivement l'incinération, au profit de l'enterrement (Ligou, 1975).

Le 9^{ème} siècle marque un tournant pour l'espace de la mort. Les cimetières en dehors des villes et le long des voies doivent être abandonnés en raison de nombreux pilliers de tombes. On retrouve une harmonie, dès lors, entre vivants et morts, en les réinsérant au cœur de la ville. Là, les morts sont protégés à l'intérieur de ces enceintes fortifiées (Ragon, 1981). Ce tournant marque la fin de la période antique et le début du Moyen-Age, qui se traduit par les enterrements qui se font *ad sanctos*, soit près du Saint (Ragon, 1981).

Les premières églises chrétiennes sont, ainsi, érigées sur la tombe d'un martyr, ou d'un Saint. Ces lieux sont la représentation de l'union entre les vivants et les morts. Lorsque les églises commencent à se multiplier en nombre plus important que ce qu'il n'y a de cadavres de martyrs canonisés, les os de ces derniers sont alors fractionnés, devenant des reliques. Celles-ci se distribuent entre chaque église, qui les place sous l'autel. Rapidement, évêques et prêtres sollicitent leur inhumation sous les pierres de l'église. Ensuite, rois et aristocrates réclament, de même, leur sépulture dans l'église. Lorsque, inévitablement, trop de cadavres se trouvent sous les dalles de l'église, les ossements sont transférés dans les combles de celle-ci (Ragon, 1981). Chaque partie de l'église détient sa symbolique. On pense, par exemple, que l'eau qui s'écoule des toits est bénite. Elle se déverse sur le *Paradisium*, signifiant le « parvis » en français, où de grands hommes se font, alors, inhumer *sub stillicidio*, soit sous les gouttières. L'église, et ses terres dédiées au cimetière autour, entretiennent, dès lors, une liaison importante. En effet, l'étymologie du mot « cimetière » nous apprend que, en allemand *Kirchhof*, en anglais *churchyard*, en danois *Kirkegaard*, en néerlandais *Kerkhof* et en suédois *Kyrkogard*, le cimetière signifie « cours de l'église » (Ligou, 1975).

Au 13^{ème} siècle, le système politique repose sur la féodalité, où le roi est considéré comme un seigneur, dont ses vassaux lui rendent hommage sous serment d'allégeance. Dans cette logique, le saint étant enterré sous l'église, l'évêque est inhumé proche de lui, puis le prince, et ses féaux, proches de l'évêque. Suivant la hiérarchie sociale, chaque sépulture commence du cœur de l'église, en se répandant tout autour de celle-ci, jusqu'à, aux extrémités, des fosses anonymes. Les plus pauvres, notamment, sont entassés avec des milliers d'autres cadavres, dans une grande fosse commune de 5 à 10 mètres de profondeur. Cette fosse se trouve dans la cour jouxtant l'église (Ragon, 1981).

Jusqu'au 12^{ème} siècle, les cimetières à amoncellements de tombes dominant. Le cimetière est, par conséquent, à l'image de la société, puisque le Christianisme suppose être l'expression des dominés. Cette égalité dans la mort n'est pas retrouvée dans le traitement des sépultures. En outre, ce système conduit, au 14^{ème} siècle, à la création de charniers, où les ossements, après la décomposition complète du défunt, sont assemblés en galeries ou portiques, et à la création d'ossuaires, les morts devenant de plus en plus nombreux. Les charniers ont, longtemps, été synonymes de cimetières. Ils sont apparentés à des galeries ou des cloîtres. Les ossuaires, appelés aussi reliquaires, sont adossés à l'église, ou mis plus loin, comme une vitrine, dans les jardins de l'église. Des bals ou des boutiques s'organisent, par

ailleurs, au rez-de-chaussée de ces ossuaires.

Durant le 15^{ème} siècle, les galeries se trouvent très convoitées. On y pratique des assemblées de charité et des communions. L'exemple le plus intéressant, est le charnier des Saints Innocents à Paris, qui rassemble de nombreux amateurs de promenades, au cours du 18^{ème} siècle (Ragon, 1981). Les cimetières devenant de plus en plus vastes, ils adoptent d'autant plus l'image de place publique, où la mort n'y joue qu'un rôle secondaire. Ils sont, véritablement, le lieu de marchés, de foires, de pèlerinages, de boutiques, accueillent jongleurs, mimes et musiciens, mais ils sont, aussi, un lieu de promenade et de fête, ou de forum où l'on peut assister à des plaids de justice (Ariès, 1975).

Le cimetière n'est, dès lors, pas le lieu premier de la mort. La mort prend plus de place au sein de la ville. Quand une famille perd un membre, celui-ci est exposé devant leur maison, et les passants s'y arrêtent machinalement. La mort est, en effet, familière au Moyen-Age. Entre les nombreuses guerres et épidémies dévastatrices, la mort s'impose au quotidien (Ragon, 1981). Il est, alors, évident que cela impacte la vision que les hommes se font de celle-ci, d'une mort affichée et fréquente.

Les attitudes face à la mort au Moyen-Age

Outre le culte du squelette, en découle un autre, encore plus ancien, et que l'on retrouve dans toutes les religions primitives depuis l'Antiquité : celui du culte des crânes. A cela, un autre culte complète cette adulation du corps : le cœur. Très rapidement dans l'histoire, os, crâne et cœur débouchent sur la fascination de l'âme, plus importante encore que l'objet physique. L'idée de l'âme immortelle nous vient de l'ésotérisme égyptien, puis persévère dans la philosophie grecque.

Cependant, avec la montée du Christianisme, une nouvelle nuance est apportée, celle de la résurrection des corps. Jusqu'au 17^{ème} siècle, réside alors une angoisse vis-à-vis de la mort, non pas dans le sort corporel, mais liée au statut de l'âme. Deux mondes alors se créent, celui des âmes qui s'élèvent, et celui des âmes errantes, qu'on appelle les « revenants ». Il est, d'ailleurs, un sacrilège que de priver quelqu'un d'une sépulture. L'âme serait, alors, condamnée à errer sur terre. Parmi ces âmes jugées par l'Eglise, le droit canonique catholique dicte dans le Corpus Juris Canonici une liste de refus de sépulture ecclésiastique. Elle comprend : « païens, juifs, hérétiques, interdits, blasphémateurs, pilliers et brûleurs d'églises, suicidés, morts notoirement en état de péché mortel, [...] ceux qui ont été tués » (Ragon, 1981).

Pour ceux qui y ont accès, cette dernière demeure représente, dès lors, un lieu de passage entre ce monde et un autre. Ce lieu de passage est déterminé par l'attente de l'âme pour le Jugement dernier. Lors de celui-ci, les catholiques, principalement du 16^{ème} et 18^{ème} siècles, pensent que les âmes errent dans un enfer temporaire, un lieu transit entre la terre et le ciel : le purgatoire. Les descriptions de ce purgatoire sont floues, et son emplacement incertain, mais il exerce une telle pression sur les vivants, qu'il peut être évité en achetant des indulgences. Des messes se déroulent ainsi pour les âmes du purgatoire (Ragon, 1981).

Nous avons vu que, durant l'Antiquité, les âmes rejoignent le royaume des morts appelé les Enfers.

Plus tard, les premiers chrétiens sont intervenus avec cette idée d'au-delà punitif. On distingue, dès lors, l'Enfer et le Paradis. L'accès au Paradis est assuré par le Testament, qui représente un « passeport pour le ciel ». Selon la mythologie chrétienne, le Paradis correspond au jardin des délices, opposé au jardin des supplices. Il est décrit comme étant un jardin d'agrément, un lieu de fraîcheur. Les premiers chrétiens, étant, en effet, tous méditerranéens, ils se font l'image d'un Paradis utopique, s'élevant d'un désert sec et aride, sous la chaleur écrasante du soleil et l'infinité de sable. Le Paradis ressemble, également, à ce que nous connaissons sur terre. Il serait composé de maisons les unes à côté des autres, à l'image d'une ville, avec rues, places et marchés. Les Sumériens supposent, d'ailleurs, que le paradis ressemble, exactement, à la ville de Babylone. Quant à l'Enfer, sa description est floue, tout comme celle du purgatoire. Toutefois, on imagine un enfer semblable à ce que nous connaissons déjà sur terre, également : camps de concentration, tortures, famines, ... A nouveau, la représentation de l'Enfer est semblable à l'architecture terrestre. Virgile écrit qu'il ressemble à un château entouré de hautes murailles. Ici-bas, on ne trouve plus de maisons, mais des prisons. Cet enfer se situe au centre de la terre, dans un éternel brasier. L'Ancien Testament nous dit précisément son emplacement : « Une fosse immense et profonde sous la terre, plus bas que la mer et que le fondement des montagnes ». L'Egypte antique le dessine, également, comme tel (Ragon, 1981).

Une fois le cadre établi, le repos de l'âme se transforme en jugement de l'âme. Les corps des défunts reposent, quant à eux, dans les cimetières, attendant leur résurrection. La mort faisant partie intégrale de la vie, une police se forme pour les vivants, attendant ce Jugement dernier. Il existe, dès lors, des prédicateurs. Leur rôle est d'entretenir ce sens de la mort en rappelant que l'on peut mourir à chaque instant (Ragon, 1981). Dans les cimetières, les croix dressées au-dessus des tombes attirent le regard de tout passant. De leur imposante silhouette, elles appellent à la Rédemption. La croix évoque les souffrances du Christ, crucifié pour le salut des âmes, mais aussi sa Résurrection, victoire sur la Mort (Auzelle, 1965).

Ceci dit, il ne faut pas se méprendre. Selon Philippe Ariès, la mort au Moyen-Age est une mort apprivoisée. Les morts ne font pas peur. Vivants et morts entretiennent, en effet, une promiscuité sereine (Ariès, 1975). Dans sa chambre, le mourant est entouré d'une foule. Dans les représentations picturales de la mort au 15^{ème} siècle, on voit Anges et Démons se disputer l'âme du mourant au-dessus du lit de ce mourant. Famille, amis, inconnus, prêtres et religieux, assistent, également, à cet acte public exemplaire (Ragon 1981). Il s'agit de la bonne mort. Celle-ci se traduit par l'avertissement et la publicité. En effet, ce type de mort ne surprend pas, elle est commune. Et, une fois que l'on en est averti, il est temps de rédiger son testament. Son contraire existe aussi : la male mort. Cette mort est redoutée car elle est soudaine et solitaire. Le mourant ne sait pas s'offrir cette mort chrétienne, ni bénéficier du testament (Ariès, 1975).

Durant le second Moyen-Age, un changement s'opère quant au rapport que la population entretient avec la mort. La mort de tous devient de plus en plus ce que l'on appelle la mort de soi. A partir du 13^{ème} siècle, les hommes deviennent des hommes de connaissance et de conscience, dénommés les

litterati. C'est dans la mort que l'on adopte la conscience de soi, une conscience qui se réveille en faisant le point sur sa propre biographie. Le Jugement de la fin de la vie dans la chambre se substitue au Jugement de la fin du monde. C'est à cet instant qu'il est temps de donner un sens à sa vie. Les individus commencent, désormais, à écrire leur récit de vie dans le *liber scriptus* du *Dies irae, in quo totum continetur* (traduit par « un livre écrit du jour de colère dans lequel tout sera contenu »). On assiste, aussitôt, à un bouleversement profond de l'image que l'on se fait de la mort. Il se traduit par le Salut de l'âme et la damnation, où entrent en corrélation la conscience de soi, l'amour de la vie, et le sentiment de la mort. Ce changement se reflète, également, dans les cérémonies autour du défunt, où le corps est, à présent, recouvert, afin d'occulter le mort (Ariès, 1975).

L'espace des morts des Temps Modernes

Au fur et à mesure que la classe bourgeoise l'emporte sur le système féodal, l'image et l'espace de la mort se transforment peu à peu. Dès cet instant, les places coutent chers pour se faire inhumer à l'intérieur des églises. Cette classe bourgeoise peut, dorénavant, obtenir sa place au plus près des hauts rangs de cette société, en payant une contrepartie au clergé (Ragon, 1981). On constate, dès lors, une montée au pouvoir des pouvoirs civils, des juges royaux et des magistrats municipaux, qui exercent un pouvoir de police avec les pouvoirs ecclésiastiques (Ligou, 1975).

Au début des Temps modernes, les Parlements tendent à occulter les cimetières de la ville, et de la vie. Dans un premier temps, à Paris, une ordonnance stipule que les fenêtres d'habitation donnant sur un cimetière doivent être grillagées. A Dijon, le Parlement contrôle le droit de passage des riverains au cimetière. Le Conseil du Roi sort, en avril 1695 une ordonnance selon laquelle les cimetières doivent être clos de murs (Ligou, 1975). Toutefois, cette directive a été, sans doute, indispensable car cette place publique devient un lieu de prostitution, de vol, de bagarres, de lieu d'asile et de pâtures (Ragon, 1981). Ceci marque la fin du cimetière en tant que place publique animée et festoyée. Le cimetière se convertit, alors, en un espace de la mort uniquement.

Au 17^{ème} siècle, on observe un bouleversement au sein de l'Eglise. A présent sous l'emprise de la classe bourgeoise, le clergé commence à vendre des indulgences à la population, afin d'obtenir une place dans la paroisse. Par ce nouveau système monétaire, le testament est institutionnalisé, et il est impératif de faire des donations pour les messes, afin d'acheter, littéralement, sa place au paradis. Cette ségrégation impose aux âmes les plus pauvres à errer, ou à s'entasser dans les fosses communes, qui ne font que gonfler (Ragon, 1981).

Au même moment, le goût pour le macabre augmente. Après la guerre de Cent ans, les famines, et la peste de la fin du Moyen-Age, les iconographies de danses macabres sont à l'honneur et persistent jusqu'au 18^{ème} siècle. Elles représentent une sarabande de squelettes dansant tous ensemble, toute classe sociale confondue. Cette sorte de poésie révèle que, dans la mort, nous sommes tous égaux, et qu'il n'y a que sur terre que cette hiérarchie sociale persiste, même au sein d'un lieu dédié à la mort. Les fosses deviennent de plus en plus remplies et sont recouvertes de planches de bois. Cela ne suffit

pas pour filtrer les odeurs nauséabondes qui en émanent. Tous les quartiers aux alentours s'en retrouvent affectés. Ces fosses débordent, des os sont déterrés par les loups, ou, encore, tapissent le sol (Ragon, 1981). Cependant, le rapport au corps mort importe peu. Du 16^{ème} au 18^{ème} siècle, l'art manifeste un goût remarquable pour les supplices sadiques. La mort devient lyrique. Si bien qu'elle bascule sur des histoires d'amour entre morts et vivants. Cette mort fascine sur plusieurs points. Dans le milieu de la science, des corps sont disséqués, toutefois souvent plus pour le plaisir que pour la science. Le macabre devient érotique : « Comme l'acte sexuel, la mort est une rupture qui arrache l'homme au monde banal du quotidien et du raisonnable, pour le jeter dans un monde de l'instant et du paroxysme, irrationnel, vivant et beau. » (Ariès, 1975). La mort en devient plus belle, mais plus effrayante. Suite à ces récits, ce n'est plus notre mort que l'on craint, mais celle de l'autre (Ariès, 1975).

Parallèlement à cette nouvelle prise de conscience, les problèmes d'hygiène commencent à être de plus en plus notoires, par manque de connaissances scientifiques. En effet, un arrêt du Parlement de Paris sort le 21 mai 1765. Celui-ci proscrit toute plantation d'arbre ou d'arbrisseau dans les cimetières, car ils seraient néfastes pour la bonne circulation de l'air, ils retiendraient les miasmes en suspension dans l'air, mais diffusant, par conséquent, les odeurs cadavériques dans toute la ville (Ragon, 1981).

Chapitre 2 : bouleversements à l'origine de l'époque contemporaine

2.1. : Contexte

Enjeux de l'époque

En prime des guerres et révolutions, les villes du 18^{ème} et 19^{ème} siècles se heurtent à d'autres ennemis bien plus mortels : les épidémies. Si, actuellement, pour une ville de mille habitants, nous comptons approximativement 10 décès par an, jusqu'au 18^{ème} siècle cela dépasse les 40 (Ragon, 1981). Cette tendance se poursuit face aux épidémies, avec un taux de mortalité néonatale et infantile extrêmement élevé. Il règne, en cette longue période, une omniprésence de la mort. Cependant, cette mort est de moins en moins acceptée. Le corps médical se spécialisant et ayant de plus en plus de notoriété, les hôpitaux deviennent de véritables hôpitaux-mouroirs, toujours plus saturés. Ils deviennent l'objet d'une angoisse collective face à la mort. Des malades de la peste, de la variole, de la grippe espagnole, et encore du choléra, s'y agglutinent, attendant que la mort ne les prenne (Fureix, 2007). Du côté des cimetières, ceux-ci grossissent indéniablement face à cette hausse mortelle démographique. En outre, les classes sociales moins aisées parviennent en fin de compte à acheter une place au sein de leur paroisse. On compte, dès lors, plus de la moitié de la population enterrée autour de l'église. Toutefois, l'église en elle-même commence à ajouter différentes extensions pour les nouvelles dévotions que nous avons rencontrées (le chemin de Croix, les Saint-Sacrements, les âmes du Purgatoire), devant bâtir, par conséquent, sur le cimetière la bordant. Les cadavres deviennent problématiques pour l'église et le clergé. Si bien que ces derniers s'entretiennent, dès le 18^{ème} siècle, avec des médecins en exigeant l'implantation des cimetières hors de la ville (Ragon, 1981).

Problèmes d'hygiène

Durant la Révolution française, les cimetières provoquent une nouvelle phobie. Les citoyens voient défiler quotidiennement les charrettes transportant les morts exécutés à la guillotine, laissant une coulée rouge déferler sur leur chemin. Incommodées, de surcroît, par l'odeur nauséabonde s'en échappant, les populations commencent à manifester leur mécontentement. Leur argumentaire repose, également, sur les problèmes en matière d'hygiène que cela provoque. Un édit de Louis XVI sort, stipulant que les cimetières au cœur des villes peuvent nuire à la salubrité de l'air. Par ce constat, il est proposé que ces cimetières soient déplacés en dehors de l'enceinte de la ville. En outre, les liquides et matières organiques en décomposition résultant des cadavres polluent aussi les sols et infectent les nappes phréatiques par infiltration. Les ingénieurs condamnent, dès lors, les 3 cimetières *intra muros* qui se trouvent à Paris. La santé des hommes constitue alors un point d'honneur, appuyée par l'influence grimpante des médecins. Ces derniers prétendent que la cause des maladies se trouvent au sein des cimetières, par l'air vicié qu'ils propagent. A ce moment-là, plusieurs ouvrages d'hygiène commencent à voir le jour. Le médecin devient, ainsi, l'homme du savoir, remplaçant le prêtre (Ragon, 1981).

Philosophes et religion

Un déclin du christianisme est notoire. Durant la Révolution, on a même constaté une déchristianisation, alors que le point ultime de la conquête catholique perdure jusque 1750. En effet, les pratiques religieuses commencent à s'estomper vis-à-vis du culte des morts, les cimetières urbains commençant à déménager peu avant la Révolution. On remarque, d'ailleurs, dans des projets d'architecture funéraire, durant la période révolutionnaire, un goût pour les sépultures à l'abandon dans les projets utopiques de Boullée et Ledoux notamment. Les traditions se transforment, les cérémonies propres au culte catholique cessent, les honneurs rendus aux morts et à leur sépulture sont presque obsolètes. On assiste à une véritable rupture avec les morts durant la Terreur (Ragon, 1981). Les croix tombent, emportant avec elles les inquiétudes religieuses, pour laisser place à un formalisme administratif. Cette nouvelle civilisation se construit en cherchant insouciamment à éradiquer le sacré. Cependant, ce sacré prend une autre forme (Auzelle, 1965). Les cimetières étant de plus en plus dirigés par l'Etat, un nouveau culte se crée, celui des morts pour la Patrie (Ariès, 1975). Qui plus est, pour le poète français en cette fin du 18^{ème} siècle, Marie-Joseph Chénier, la patrie deviendrait seule religion (Ragon, 1981). Nous trouvons, d'ailleurs, dans les cimetières militaires un sentiment d'unité morale profonde. Il devient doucement un haut lieu de l'âme nationale (Auzelle, 1965). On constate, d'ailleurs, dans les parties de cimetière dédiées aux âmes sacrifiées des soldats, que les tombes sont disposées au garde-à-vous, comme plein de petits bataillons (Ragon, 1981).

Parallèlement à cela, une nouvelle liturgie issue de l'Etat républicain s'élève. Elle puise ses sources au sein des poètes et philosophes du 18^{ème} siècle. Trois tendances idéologiques ressortent de la Révolution. Parmi elles, 2 courants distincts et opposables : le culte de la Raison et le culte de l'Etre suprême. Le culte de la Raison proscrit le christianisme, sous l'influence de Herbert et Voltaire. Ce culte devient le culte de l'Etre suprême, guidé par Robespierre. Il est toutefois accusé de despotisme religieux car Robespierre revient à un christianisme panthéiste. Enfin, le troisième courant se base sur l'amour de l'humanité conduit par Diderot et représenté par Héroult. Un bouleversement de mentalités apparaît, dès lors, chez ces hommes de progrès, incités par l'effondrement du christianisme et l'essor d'une cité industrielle, marchande, et individualiste.

Notre présent repose, incontestablement, sur ces changements majeurs de la seconde moitié du 18^{ème} siècle, où les philosophes nous guident loin de la religion, plus près de la déesse Raison, où la science prend le pas sur la spiritualité, et où le médecin gagne en influence contre le prêtre (Ragon, 1981).

Nouvelles lois

L'influence de l'Eglise disparaît, de fait, avec le décret 23 prairial an XII, sorti en 1804. Il est le fondement de nos cimetières contemporains. Le décret prairial est, de même, l'aboutissement juridique des préoccupations datant déjà de 1766.

A partir du 1^{er} janvier 1766, le parlement suggère de ne plus enterrer nos défunts dans les cimetières existants si ceux-ci sont considérés comme dangereux. Seuls les curés, fondateurs, supérieurs ou

familles ayant déjà des chapelles sont autorisés à réserver leur place au sein des églises. Pour le reste, il est conseillé que les cimetières soient envoyés *extra muros*, où ils doivent être clos par des murs de 3 mètres de haut, comme la décision royale de 1695 l'atteste. Cependant, cette loi ne parvient pas à s'exécuter pleinement (Ligou, 1975). C'est la déclaration du 10 mars 1776 qui lance réellement le mouvement (Cuchet, 2019). Les municipalités sont au pouvoir, et les magistrats prennent le pas sur le clergé. De ce fait, l'accès à l'inhumation dans les églises est limité. Les municipalités se voient le droit d'acheter les terrains, et d'y faire la loi. Toutefois, par cette administration au pouvoir, les questions quant au respect des morts, ou l'attachement aux anciennes terres sacrées, sont moindres face aux questions de salubrité et de financement (Ligou, 1975). Les clergés paroissiaux s'insurgent face à cette sécularisation de la mort chrétienne. Ils dénoncent les cimetières hygiénistes *extra muros* comme une pure invention de « philosophes » (Fureix, 2007). Mais, somme toute, les populations ne semblent pas vouloir entamer de révolte. Ils décident de rester pacifiques quant à la délocalisation des cimetières. Ceci préfigure le rapport que l'homme entretient avec le mort à l'aube de la Révolution (Ragon, 1981). La Révolution accélère drastiquement cette laïcisation. Dès le 2 novembre 1789, les biens ecclésiastiques sont vendus en tant que biens nationaux. Le décret du 13 brumaire an II paraît, stipulant que tout bien des églises appartient, désormais, au domaine national (Ligou, 1975). Malgré que l'Eglise ait perdu son autorité, des formes d'inégalités vis-à-vis du droit aux sépultures persistent encore. Peu après la prise de la Bastille, l'Eglise se voit de refuser une sépulture à un ouvrier ayant été tué, ou bien à des comédiens. Des hommes jugés impurs par la religion sont même jetés sur les voiries. Cependant, on aperçoit un premier pas vers l'égalité dans la mort par l'égalité des supplices faits aux condamnés à mort. Toute classe confondue peut se faire guillotiner sur la place publique. Ce pas se poursuit jusqu'au 21 octobre 1790 où les condamnés à mort peuvent, désormais, obtenir leur place dans les cimetières publics, et ne plus être jetés sur les voiries. La Convention lance, dès lors, comme première initiative de placer la mort sous l'autorité de l'Etat, et non plus sous l'autorité de l'Eglise.

En 1792, on assiste à la sécularisation des cimetières. Ils sont placés, ainsi, sous l'autorité des communes. Les cimetières cherchent alors à trouver un nouveau sens, de nouveaux rites, face à cette laïcisation. Ils passent, en effet, de hauts lieux spiritualistes, à des « hauts lieux d'actualisation de la rationalité administrative » (Ragon, 1981). Comme tout se régleme, il est logique que nos attitudes dans ces lieux métamorphosés s'adaptent. Le 19 septembre 1793, un arrêté sort, portant sur le culte et les cimetières. Il stipule qu'à présent, le défunt soit accompagné au lieu de sépulture par un fonctionnaire public, en plus de ses proches. La dépouille doit être couverte d'un voile représentant le Sommeil. Cette fascination du Sommeil figure, également, dans les statues et inscriptions que nous pouvons retrouver, inspirée des philosophes et poètes des « Nuits » de Young en 1745.

Moins d'une décennie plus tard, l'Institut lance un concours, mettant à l'honneur les questions de gestes et procédures à avoir lors des cérémonies jusqu'à la sépulture, les conditions étant, bien entendu, pour des cimetières *extra muros* avec des cérémonies gérées par des « magistrats funèbres »

(Ragon, 1981). Les 40 projets recensés proposent des aménagements spécifiques au sein du cimetière, où l'idée d'inhumer dans les propriétés familiales fait écho. En effet, cela présente un nouveau lien fort qui se forme entre la famille, la propriété et la patrie (Ragon, 1981).

Décret 23 prairial an XII

Le 12 juin 1804, le décret 23 prairial an XII paraît. Il reste la base juridique que les cimetières adoptent encore au jour d'aujourd'hui. Ce texte représente le fruit de compromis entre le souci hygiénique des cimetières, dont Chaptal, médecin et ministre de l'Intérieur de Napoléon, est en charge, et entre l'aspect moral du cimetière, amené par les membres du Conseil d'Etat. Le décret prairial entraîne, par conséquent, un nouveau culte des morts, où un culte familial du souvenir et de la tombe se révèle (Cuchet, 2019).

Deux des articles les plus importants du décret concernent la mise à distance des cimetières, hors des villes, dans le but de séparer les vivants des morts (Ligou, 1975). Les ultras, durant la Restauration en 1814, ne considèrent, alors, plus les cimetières *extra muros* comme sacrés, mais comme athées (Fureix, 2007). Ces articles se situent dans le prolongement de la fameuse déclaration du 10 mars 1776 (Ligou, 1975). Ils prévoient l'interdiction d'enterrer dans les églises, les villes, les hôpitaux, ou autres, qui se situent dans un rayon de 35 à 40 mètres des limites urbaines, soit dans l'enceinte des villes et des bourgs (Ragon, 1981). A cette époque, les bourgs se traduisent comme des villages d'une certaine importance. Les petites agglomérations et les villages de moindre importance en sont, alors, exemptés, et ce, jusqu'à l'ordonnance du 6 décembre 1843 applicable à toutes les communes (Auzelle, 1965).

Ceci dit, le mouvement est lancé, de telle sorte que même les villages non concernés par des problèmes de salubrité ou de manque de place, décident de dissoudre leurs cimetières paroissiaux. Ils organisent le transfert en dehors du village urbain, au milieu de campagnes, où des qualités champêtres auraient pu être appréciées avant qu'ils ne soient cernés de murs (Ragon, 1981). La distance minimale à respecter est, dans cette intention, de 35 mètres. Il est interdit, toujours par souci hygiénique, de prévoir tout ouvrage de construction concernant des puits à moins de 100 mètres de ces nouveaux cimetières. Des habitations peuvent se situer à proximité de ces cimetières que lorsque l'apport en eau potable, sous pression, est possible, soit à partir de 1953 (Auzelle, 1965). Les enjeux de ces cimetières du 19^{ème} siècle sont, en effet, multiples.

L'exécution du décret 23 prairial an XII ne provoque pas de révoltes, mais provoque, néanmoins, quelques protestations. Durant la Restauration, il est à noter que des citoyens s'indignent contre la laïcisation des cimetières et leur expulsion au dehors de la ville. Certains proposent, de fait, de privatiser certains cimetières en les rachetant, afin de préserver un pouvoir sur leur communauté mortuaire. Proposition, bien entendue, rejetée (Ragon, 1981).

Inégalités et concessions

Le cimetière du 19^{ème} siècle a, désormais, pour but de séparer les vivants des morts, mais, également, les morts entre eux. Cela sous-entend que les sépultures répondent, encore, à une hiérarchie, toutefois

moins élitiste que jadis. Les petites gens se voient le droit de, désormais, posséder une sépulture individuelle et repérable (Fureix, 2007). Le cercueil devient même obligatoire selon un article du décret prairial.

Un autre article fondamental du décret concerne les concessions. Celui-ci propose un système de concession quinquennal. A la fin d'une concession, les corps ne peuvent plus se superposer, mais doivent être juxtaposés. Parallèlement, le décret prévoit l'édification de monuments en tant que concession, bien qu'exceptionnelle, ainsi que l'ajout de pierres tombales qui peuvent être édifiées sous certaines conditions également (Ragon, 1981). Les inégalités dans la mort restent notoires. Dans ce système quinquennal, les classes sociales pauvres n'ont pas les moyens de s'offrir une concession. Les défunts sont, par conséquent, placés dans des fosses communes, sans aucune marque de distinction (Fureix, 2007). Paradoxalement, à la fin de la durée d'une concession, les restes du défunt sont envoyés dans les fosses communes. On souligne, dès lors, une certaine égalité posthume.

A partir de 1843, le système de concession évolue et se complexifie. L'ordonnance du 6 décembre 1843 autorise les concessions temporaires (15 ans), trentenaires et à perpétuité (Auzelle, 1965). Les cimetières s'agencent et se hiérarchisent, ainsi, comme suit : les concessions cinquantenaires et perpétuelles se placent contre les murs d'enceinte ou dans les allées principales, les concessions temporaires et trentenaires se situent dans les allées plus discrètes, et, enfin, les concessions quinquennales se trouvent dans les allées en retrait et éloignées. Cette organisation dépend, également, de la durée, de la taille et du coût de chaque concession (Thiollière, 2016).

Cependant, la concession à perpétuité pose problème. Les classes sociales aisées voient en ce système une manière d'échapper à la loi impliquant les restes des défunts. Les concessions perpétuelles se multiplient rapidement, entraînant le risque d'une colonisation de la terre par les morts. Certes, ce système aurait été possible dans le cas d'une population stationnaire, où le cimetière serait devenu perpétuel à son tour. Cependant, on remarque une hausse dans la venue des résidents du cimetière. En effet, le taux de morts en ville augmente suite à une hausse du nombre de vivants, par la proximité et la multiplication d'hôpitaux, et par un retour voulu à la terre natale. Afin de contrer cette problématique, au siècle suivant, d'autres systèmes de concessions sont proposés, moyennant compensation, comme l'on achetait autrefois des indulgences. Il s'agit, selon la loi du 3 janvier 1924, de concessions centenaires, et, le 24 février 1928, de concessions cinquantenaires. Peu importe le prix que les proches du défunt sont prêts à mettre pour l'honorer, nous retrouvons cette égalité posthume, où tout reste se confond dans une fosse commune, ou, dépendant du cimetière, dans un ossuaire adapté (Auzelle, 1965).

Les inégalités au sein des cimetières se fait davantage ressentir dans l'article du décret selon lequel les inhumations doivent être distinctes selon le culte. En outre, chaque culte doit aussi se distinguer entre eux selon une implantation et une entrée différentes. C'est seulement près de 8 décennies plus tard que cette loi est abolie (Ragon, 1981).

La place du végétal

Le décret 23 prairial an XII reflète bien les idées de cette fin du 18^{ème} siècle. Les mouvements hygiéniste, littéraire, et philosophique, se traduisent aussi bien dans l'article concernant le cloisonnement du cimetière, que dans l'article promouvant la place du végétal au sein de celui-ci. Le cimetière est, dorénavant, cerné de clôtures de 2 mètres de haut au minimum. Elles se présentent soit comme des murs, soit comme des grillages renforcés d'arbustes fournis ou épineux. Après 1 siècle, un nouveau décret établit la hauteur de ces murs à 1,5 mètres minimum (Auzelle, 1965). Jusqu'à nos jours, aucun décret ne stipule la suppression de ces enceintes. Quant à la question de la place du végétal, les avancées de la science prouvent que les arbres purifient véritablement l'air. Un article du décret prévoit, ainsi, la plantation de ceux-ci au sein des cimetières. Non seulement purificateurs, les arbres et diverses plantes, produisent, par leurs odeurs, de douces sensations explorées par les poètes, dont Robespierre particulièrement (Ragon, 1981).

A l'aube de la Révolution industrielle

A l'aube de la Révolution industrielle, un monde marchand naît. Un monde féru d'espaces rentables, où les cimetières font obstacle aux extensions des villes, tantôt bordés et encerclés de nouvelles infrastructures routières, ou bien tantôt pris de court par des foirails. Le Baron Haussmann a, d'ailleurs, pour idée de ne créer qu'un seul cimetière pour la ville de Paris. Il envisage d'y déporter tous les cimetières pour en faire une nécropole à 22km de la capitale. Cependant, le refus de la Chambre des Députés a marqué un tout autre type de préoccupation pour l'avenir des cimetières. On craint que le culte des morts soit abandonné en créant une nécropole loin des vivants, uniquement réservée aux morts. Les cimetières existent pour les vivants, et non pour le cadavre en soi. Ils sont, ainsi, les garants de l'ordre moral en ville (Ragon, 1981).

Laïcisation complète des cimetières

A la suite de cette révélation, les cimetières deviennent de plus en plus laxistes. Une loi pour la laïcisation des cimetières paraît le 14 novembre 1881 (Cuchet, 2019). Grâce à elle, tout Français peut acquérir sa place posthume, que ça soit vis-à-vis de ses croyances ou par les conditions, non catholiques, de son décès. Le cimetière accueille, désormais, tout le monde sans marque physique de distinction (Ragon, 1981). Dans cet élan, le 15 novembre 1887, une loi concernant la liberté des funérailles entre en vigueur. Celle-ci annonce les législations sur le retour de la crémation.

Il faut attendre le 28 décembre 1904, pour que la loi concernant le monopole des pompes funèbres aboutisse, finalement, à cette laïcisation. Depuis le décret prairial de 1804, les fabriques et consistoires détiennent encore le monopole des services funéraires. Ce n'est que 100 ans plus tard, que ce monopole est donné aux communes (Cuchet, 2019).

Depuis lors, de nouveaux cultes se développent et s'épanouissent jusqu'à nos jours, influencés, dans un premier temps par la législation, ensuite par la démocratie.

Bases des cimetières modernes

Les lois étant été établies, à quels types de cimetières fait référence le décret prairial ? Nous avons appris que tout rite, toute composition, garde une marque du passé. Il est notoire que les cimetières du 19^{ème} siècle empruntent des formes de l'Antiquité. De l'Égypte Antique, à Gizeh, nous retenons les 2 grandes pyramides et multiples temples dédiés aux personnalités les plus importantes et influentes, entourés d'une enceinte. On arrive à l'intérieur de la nécropole par un chemin d'accès général couvert, amenant sur un édifice d'accueil prévu pour les cortèges. La nécropole est bâtie selon le modèle des villes, retenant une certaine hiérarchie. Passé les grandes pyramides, on retrouve des villes de morts formées par un plan hippodamien. Les rues linéaires s'y croisent à angles droits. Comme dans une ville, les rues sont bordées de maisons, ici de tombeaux-maisons. Les vivants composent avec les morts, dans le sens où un village s'implante en lisière du cimetière, afin de servir et de protéger les morts. Dans ce village, des artisans se rassemblent, également, afin de garantir l'entretien des tombes. Ces cités vibrent par le souvenir (Ragon, 1981).

Avant que la Révolution n'éclate, durant la phase de laïcisation des cimetières, des architectes imaginent le futur de nos cités des morts. Cette laïcisation s'objective par la rationalité de ces lieux de sépulture. On retrouve plusieurs types de projets représentatifs de cette période. Avec de grands architectes, comme Boullée, Ledoux ou Lequeu, des projets plutôt néo classiques, recherchant un hétéroclisme des formes, sont proposés. Parmi eux, on cite le cénotaphe de Newton par Etienne-Louis Boullée, esquissé en 1784. De nombreux projets de cénotaphes à l'honneur d'un grand homme sont esquissés, par la suite, par d'autres compères. On constate, par là, ce culte pour la patrie, représentatif de la sécularisation des cimetières, qui s'éveille. Par ces formes pures et extravagantes, ils créent de nouvelles symboliques, ici le cosmos par la sphère (Ragon, 1981).

Par ailleurs, d'autres architectes projettent des catacombes. Elles se composent d'un grand plan circulaire, jalonné par des obélisques centraux, où émergent des galeries concentriques, et où chaque zone est affectée à une catégorie de sépulture, ou une catégorie de classe sociale. Ces obélisques dominant le paysage, désignant le caveau de personnages importants sur lequel ils se trouvent (Ragon, 1981). Les cimetières sont, de facto, le miroir de notre société (Fureix, 2007). Les architectes retracent le plan des villes, et y réinsèrent, par conséquent, toute inégalité. Cependant, on cherche à y établir une société idéalisée, répondant aux critères sociétaux. On dessine des cimetières hygiéniques et pratiques, comme l'on dessinerait, en réalité, des prisons. En cette fin de 18^{ème} siècle, les prisons fascinent tout autant que les cimetières. Elles représentent un archétype de société idéale hiérarchisée à l'extrême. C'est pourquoi de nombreux nouveaux cimetières sont vécus comme des cités-dortoirs, ou encore, comme des parkings de la mort (Ragon, 1981). D'autres facteurs peuvent expliquer, cependant, cette monotonie écrasante ressentie. Ces nouveaux cimetières sont découpés en plans en échiquier, avec ces rues rectilignes se coupant à angles droits. Les tombes, bordant ces allées, accolées les unes à la suite des autres forment visuellement un vaste champ de pierres taillées, avec parmi elles, des monuments entassés disposés ponctuellement dans une logique géométrique (Auzelle, 1965). Ces nouveaux

cimetières rationnels sont le fruit de la Révolution industrielle. Des cimetières sont construits comme des HLM, à la verticale, en vue d'une économie de terrain. Par cette comparaison, on note que l'habitat des vivants influence celui des morts, et que leur évolution se suit en parallèle. En effet, cela suit les arguments des urbanistes progressistes, comme Le Corbusier et Walter Gropius, à propos de l'habitat collectif. Il est intéressant de constater les problèmes que cela induit aussi dans les villes des morts. En groupant 200 urnes funéraires au lieu d'aligner 4 tombes, sur 10 m² de surface, un certain détachement envers le cadavre a lieu. La « philosophie » de l'époque des grands ensembles est celle de la standardisation comme normalisation de la vie. Cette standardisation se résume, dans les cimetières, à vouloir inhumer le plus de corps possibles, dans un minimum de terrain, à moindre coût (Ragon, 1981). Cette vision de collectivité se percute, néanmoins, à l'individualisme bourgeois dont l'aspiration est d'acquérir un bien immobilier, une propriété d'outre-tombe (Auzelle, 1965). En parallèle, au commencement du 19^{ème} siècle, l'Institut lance son concours sur la question des sépultures. 40 projets sont déposés. En prenant en considération les nouvelles mœurs, des recommandations originales sont suggérées. On y propose de grands espaces verts, aucun monument, aucun tombeau de pierre, seulement une petite inscription identifiant la sépulture, et, surtout, une composition avec un jardin à l'anglaise. Avec le sentiment grandissant porté à la famille, à la propriété et à la patrie, une attention est aussi portée aux tombes. A présent, les inhumations se font dans les propriétés familiales. Les jardins naturalistes gagnent énormément d'intérêt aux yeux des préromantiques du 18^{ème} siècle, les cimetières étant grandement influencés par les philosophes et poètes (Ragon, 1981).

Ce cimetière ressemble de plus en plus à un paradis terrestre. Il figure le champ de repos, éloigné de toute agitation et de toute insulte, où les endeuillés flânent dans la mélancolie. L'on chercherait, ainsi, par cette nature ordonnancée, à vouloir se défaire de la société industrielle qui se fait pressentir (Ragon, 1981).

Le décret prairial suppose tout de même une certaine sobriété. En effet, l'entrée de ces cimetières est monumentale, joutée de bâtiments administratifs de part et d'autre, et ouvre sur une composition sobre et digne (Auzelle, 1965). Objectivement parlant, ces champs de repos sont d'aspect vide, de par le peu de monuments et de pierres tombales autorisés. Cependant, peu de temps après, dès 1814, la loi octroie de plus en plus d'exceptions quant à la personnalisation des sépultures. Les cimetières-musées voient le jour, considérés comme tels qu'après coup. Ils deviennent, durant le 19^{ème} siècle, de véritables lieux de visite où des promenades sont possibles (Ragon, 1981). Cela relève, néanmoins, un point considérable : rien dans ces cimetières prévoit des manifestations collectives telles que des funérailles. La Révolution voit naître l'individualisme. L'individu se referme, alors, sur lui-même, laissant guider ses pas jusqu'au lieu de rendez-vous posthume (Auzelle, 1965). Selon les dires de Michel Vovelle, « nous sommes passés de la mort solidaire à la mort solitaire » (Michaud Nérard, 2010). On assimile, dès lors, l'idée que la tombe représente la maison posthume de l'homme, dont la famille, ou l'individu, en est propriétaire (Ariès, 1975).

In fine, on retient que le décret prairial dépeint 2 types de cimetières : le cimetière-musée et le cimetière-parc, tous deux figurant le romantisme. Ils concentrent les thèmes chers au 18^{ème} siècle de jardin des plantes, des hommes illustres, et le thème de l'éternité par le souvenir (Ragon, 1981).

2.2. : Liens à la mort

Mœurs

Le rapport que l'homme établit avec la mort suit cette évolution bouleversante de l'aménagement du cimetière. Tous deux ont toujours été intimement liés, en étant le reflet l'un de l'autre, l'un dans l'autre. La pensée que l'on se fait de la mort a la faculté d'évoluer, de se nuancer, et de se colorer, sous de multiples facteurs. La séparation des cimetières de la ville n'a certainement pas rompu le lien entre les vivants et les morts. Elle ne l'a pas accentué, mais transformé par une adaptation au niveau des mœurs. Les mœurs résultent de croyances ultérieures. Comme différentes strates superposées ou entremêlées, elles rouvrent des croyances après coup. Elles créent comme une sorte de synthèse de croyances ultérieures, que les sociologues appellent syncrétisme. Les mœurs se créent sans directives spirituelles. Elles sont le fruit de rites religieux, de pratiques bourgeoises, de survivances, et d'anthropomorphisme (Auzelle, 1965). Quand le cimetière s'est institutionnalisé, l'attention de l'Etat ne se porte que sur l'organisation du cimetière, l'Eglise s'en étant totalement désintéressée. L'influence de cette dernière se pose davantage sur le traitement du cadavre. Le cimetière se désacralise ainsi. Toutefois, il rassemble un nouveau type de communauté, appelée chrétiens à 4 roues. Afin de donner sens en leurs actes, ces nouveaux chrétiens adoptent 4 principes du christianisme : le baptême, la première communion, le mariage, et, finalement, l'enterrement. Les mœurs englobent, et influencent, dès lors, tous ces aspects. Soient le traitement du cadavre, le mode de sépulture, et l'organisation du lieu de sépulture (Auzelle, 1965).

Visage de la mort

Dès la seconde moitié du 18^{ème} siècle, les croyances religieuses se perdent au profit d'un renouement avec l'Antiquité. On délaisse, ainsi, les morts. La hausse de la longévité a accentué notre introspection vis-à-vis de la mort. Au 18^{ème} siècle, on voit apparaître ce refus de vieillir. Ce que l'on nomme de vieillard ne fait que prendre du recul. La vie se détériore qu'après 70 ans. Avant cela, nous sommes jeunes et en bonne santé. La conscience de vieillir n'est plus la même qu'à une époque où la mort pouvait nous prendre à tout instant. Les progrès de cette société marchande et industrielle, par l'évolution de la médecine entre autres, ont rationalisé la mort, et l'espace de la mort. En réponse, ou en manifestation, à cela, philosophes et poètes marquent leur influence sur l'espace funéraire (Ragon, 1981). L'espace et l'imaginaire de la mort se romantisent. Elle fascine et obsède, d'abord, avec, rappelons-nous, les supplices sadiques et l'attrait pour les dissections. La littérature jouit de récits romantiques entre morts et vivants, dans un décor noir érotique. Mais, « plus la mort devient belle,

plus elle fait peur » (Ariès, 1975). Ce sentiment entre fascination et horreur s'épanouit durant le 19^{ème} siècle romantique. Ce que l'on craint est la mort de l'autre. On voit, dès lors, apparaître des périodes de grands deuils, avec ses caractéristiques, tels que le port de vêtements noirs et de voiles de crêpe. En outre, un culte se crée via cette séparation douloureuse, le culte de ce qu'il reste du défunt dans le cimetière. Ces mœurs se poursuivent encore jusqu'à aujourd'hui (Ariès, 1975). Cependant, il y a une certaine sérénité devant la mort. Thomas More, dans son ouvrage l' « Utopie », décrit des scènes émouvantes et pénibles au chevet du malade, mais plutôt sereines face au mort. Au 18^{ème} siècle, il y a cette croyance que le mort se souvient et entend, qu'il entretient une vie immobile et invisible. L'on retrouve cette croyance de mort-sommeil durant l'antiquité déjà. Les principales figures du 18^{ème} siècle et du début du 19^{ème} siècle, à savoir Diderot, Auguste Comte, et Robespierre, y ajoutent cependant une nuance. Les morts vivent éternellement dans la mémoire des vivants. Cette croyance se glisse dans une mémoire collective. Suivant le contexte de cette période, un hommage considérable est fait à la gloire des « grands morts ». Ces personnalités sont vues comme des saints par leur immortalité, ici, laïque. Outre la croyance d'une vie invisible après la mort et d'un culte de ce qu'il reste du défunt, s'ajoutent de nouveaux rituels de simulacre de communication avec les morts. C'est par ces croyances que l'on fréquente les cimetières afin de visiter son proche, c'est par ces raisons que l'on entretient les tombes et que le lieu de sépulture est l'endroit où l'on se recueille. Même les rites funéraires appuient la croyance en la survivance du mort, par des moyens qui sous-entendent son retour pour troubler les vivants. Le cadavre est inhumé sous de lourdes pierres, non seulement pour marquer son lieu de sépulture, mais aussi afin de l'empêcher de revenir. Pour preuve, en France, certains cadavres sont décapités bien après leur mort, par peur de les voir réapparaître. Au 19^{ème} siècle, des méthodes contre les revenants sont ainsi publiées, dont Sir James Frazer en fait un recensement. C'est alors qu'apparaît l'occultisme. Les plus grands savants, tel que Victor Hugo, se lancent pour mission de prouver l'immortalité de l'âme. A la fin du 20^{ème} siècle, le désir de communiquer avec les morts et la peur des revenants se dissipent et s'effacent au vu de l'image que l'on se fait de la mort qui ne cessera d'évoluer.

Les philosophes et poètes de ce 18^{ème} siècle rendent la mort plus aimable en tentant de l'appriivoiser. Ils la replacent dans un cadre empli de nature douce et clémente. L'image qui en découle est un cimetière campagnard. Edward Young, dans son poème « Nuits », au 18^{ème} siècle, relate une poésie des tombeaux et des cimetières, se déroulant la nuit. Cela ouvre inéluctablement à une mode lunaire, puis au lugubre. Avec ce poème, la poésie sur le thème du cimetière est à son apogée. Notamment, dans « Élégie écrite dans un cimetière », Thomas Gray nous parle de cimetières campagnards, arpentés au travers des tombes, dans une atmosphère méditative nocturne et mélancolique (Ragon, 1981).

Le cimetière, un lieu hautement hétérotopique

Le décret prairial, mêlé au rapport que l'on se fait de la mort en ce début de 19^{ème} siècle, créent alors une essence particulière au cimetière. Les visiteurs, pénétrant dans un de ces cimetières *extra muros*,

adoptent, dorénavant, des gestes et des attitudes particulières, que le cimetière n'avait jamais encore rencontrés. Le cimetière se vit comme un « campo santo ». Les visiteurs sont partagés entre 2 mondes dès l'entrée de celui-ci, comme lorsque l'on entre dans une église. Ce seuil évoque une tension, dans notre façon d'être, entre 2 espaces, l'un encore profane, et l'autre religieux. On le remarque quant aux gestes que l'on adopte dans l'un et l'autre cas. Communément, on retire notre couvre-chef, on parle à voix basse, ou bien on ne parle pas du tout, et ce, pour trouver une attitude de recueillement. Bien que laïcisé, le cimetière n'en est pas moins désacralisé. Moralement et sociologiquement, l'entrée du cimetière s'apparente avec celle de l'église. Dans cette quête d'évoquer l'éternité par le souvenir, l'architecture de ce lieu se doit d'abolir les aspects physiques de la mort, pour projeter le visiteur dans une dimension métaphysique subjectivée (Auzelle, 1965).

C'est pour ces raisons que Michel Foucault décrit le cimetière du 19^{ème} siècle comme étant un lieu hautement hétérotopique. Par « lieu hétérotopique », il explique que ces lieux se situent parmi divers autres emplacements, avec la propriété de renverser, de suspendre, ou de neutraliser le rapport qu'ils entretiennent avec ces autres emplacements. Ces espaces hétérotopiques se distinguent des utopies car celles-ci sont des lieux sans lieux. Elles représentent un idéal de la société à plusieurs niveaux, mais n'existent pas concrètement. Cependant, les hétérotopies peuvent parfois être des sortes d'utopies réalisées. Elles sont des espaces complètement autres, mais localisables parmi tout autre emplacement. Au seuil de ces espaces se trouvent une tension entre deux mondes, comme un miroir. Foucault énonce l'utopie du miroir, comme étant, en réalité, un lieu sans lieu. Notre reflet dans le miroir existe, nous existons dans ce miroir et dans le monde dans lequel nous prenons racine. Il reflète un point de vue virtuel de la réalité, un endroit où nous sommes et, paradoxalement, où nous ne sommes pas. Ces sortes d'utopies deviennent hétérotopiques au moment où elles existent. Elles existent du fait que notre regard se porte sur nous-même, ancré dans la terre ferme, à travers cette glace virtuelle. On observe une réalité inversée, autre, à partir de notre réalité ressentie (Foucault, 1967).

Pour qualifier un lieu d'hétérotopique, il convient de le détailler en 6 principes. Le premier principe explique qu'une hétérotopie peut prendre plusieurs formes. On retient, dès lors 2 grands types : les hétérotopies de crise et les hétérotopies de déviation. L'hétérotopie de déviation remplace celle de crise, comme étant un lieu où l'on regroupe une certaine partie de la société au comportement déviant, par rapport à la norme. Il s'agit de prisons, d'hôpitaux psychiatriques, de maisons de repos, etc... Les hétérotopies de crise sont des lieux qui représentent une phase remarquable de la vie, que l'individu fréquente lorsqu'il est en situation de crise. Cela concerne les adolescents, les vieillards, les femmes en couche, etc... Notons que la maison de retraite se situe à cheval entre l'hétérotopie de crise et de déviation, la vieillesse étant une crise, et l'inactivité une déviation au sein d'une société dynamique et marchande.

Le deuxième principe rapporte que le lieu hétérotopique a un usage préétabli au sein de la société, comme c'est le cas du cimetière. Ce lieu est, en effet, un emplacement en relation avec les autres, mais établissant un lien autre avec eux. Il est l'image, le miroir, d'une autre ville, où chaque famille y

entretient un lien privé.

Le troisième trait qui qualifie un lieu d'hétérotopique concerne, également, le lieu du cimetière. Il dit qu'à l'intérieur de cet espace, se juxtaposent plusieurs autres espaces. L'exemple le plus représentatif est celui du jardin. Les jardins traditionnels persans réunissent en leur sein les 4 coins du monde, avec, au centre, un espace sacré considéré comme le nombril du monde. On comprend que, depuis des millénaires, le jardin ne s'implante que sur une petite partie du monde, et, en même temps, signifie son entièreté. Foucault énonce, dès lors, que le jardin a toujours représenté « une sorte d'hétérotopie heureuse et universalisante » (Foucault, 1967). C'est en cela qu'il est intéressant de pointer l'impact qu'ont les jardins à l'anglaise, et, par la suite, tout autre espace vert ou parc, dans un lieu de sépulture. Le jardin évoquant l'hédonisme, soit une parcelle de terre où toute souffrance veut être évitée. On n'entre, ainsi, pas dans un jardin comme l'on entre dans un cimetière. Pour Gilles Clément, le jardin est un lieu d'accumulation du meilleur, une terre hédonique, et le cimetière est un seuil entre le monde visible et vécu, et entre le monde métaphysique auquel nous appartiendrons après, foisonnant de diverses croyances. Le cimetière est, dès lors, chargé en rêveries. Il constitue le terreau onirique (Clément, 2006). C'est par leur corrélation qu'il est intéressant de les mêler. Dans un lieu où règne la souffrance liée à la perte d'un proche, le jardin offre au cimetière ce sentiment de mélancolie et de poésie, qu'il insuffle à l'endeuillé.

La quatrième caractéristique liée à l'hétérotopie est qu'elle répond à une hétérochronie. Le cimetière est, en effet, un lieu hors du temps. Notre être se place dans un moment figé, lié à la perte d'un être cher. Il se confronte à l'infinité ou la finitude de l'âme en arpentant les allées. Il parcourt, en même temps, l'Histoire, en voyant défiler et se mêler moult dates de naissance et de mort. L'individu flâne dans un lieu de tous les temps, et, paradoxalement, hors du temps.

Le cinquième principe établit qu'un système d'ouverture et de fermeture est nécessaire, afin d'isoler ces lieux, tout en les rendant pénétrables (Foucault, 1967). C'est ainsi que les murs érigés autour des cimetières participent grandement à ce sentiment hétérotopique.

Le sixième principe renvoie aux hétérotopies de compensation. Elles se déroulent, notamment, dans certaines colonies, où elles ont une fonction par rapport aux espaces restants. Cet espace autre créé est, alors, aussi méticuleux et parfait que les colons, et tout autant mal agencé et désordonné (Foucault, 1967).

In fine, les hétérotopies constituent à chaque fois des lieux de passage et de transition, de formation ou d'éducation, par lesquels le monde social s'enrichit (Sabot, 2012).

Préambule des cimetières modernes

Le décret prairial an XII préfigure ce tournant durant la période industrielle, fixant la sécularisation des cimetières pour de bon. Les cimetières qui émergent *extra muros*, reclus et cachés, sont à l'image de la standardisation, normalisant nos modes de vies. Les administrations de l'Etat ont formalisé les cimetières, devenant l'image-même de « hauts lieux d'actualisation de la rationalité administrative » (Ragon, 1981). Les questions du respect du mort et de son attachement aux terres sacrées se voilent pour mettre l'accent sur les questions de salubrité et de financement, répondant au principe d'économie de terrain où l'on doit inhumer un maximum de cadavres dans un minimum de terrain. Ces cimetières rationnels ressemblent, ni plus ni moins, à des prisons, où les corps disposés sous de lourdes pierres côte à côte, présentent un vaste champ de pierres entièrement clos et refermé sur lui-même, agencé selon un plan en échiquier, qui, par leur minéralité, se heurte à une image de cité-dortoir, voire de parking de la mort. Cette nécropole, miroir de la société des vivants, est, ainsi, mal vécue par les visiteurs et endeuillés. A travers eux, ils ne parviennent pas à se décharger du poids de cette société marchande, pourtant implantée à des kilomètres plus loin. Malgré tout, le lien vivants-morts n'en est pas pour autant brisé. On voit de nouveaux phénomènes naître, d'une part par les philosophes préromantiques, et d'autre part, par ce que cela induit positivement aux populations. Les thèmes des cimetières deviennent, dès lors, d'une part, le goût pour les jardins naturalistes, évoquant de douces sensations chez les poètes. Les philosophes et poètes voient dans les cimetières une atmosphère méditative et mélancolique, guidée par ces sommeils éternels dans la mémoire des vivants. D'autre part, les envies des populations s'expriment par un amour pour la patrie, la famille, et la propriété. Par le concours lancé par l'Institut, les gens manifestent, également, le désir de retrouver de grands espaces verts, avec des compositions de jardins à l'anglaise, qui englobent des sépultures minimalistes. A la suite de cela, l'illustre cimetière du Père Lachaise est inauguré. Adopté de tous, ce cimetière, devenu musée après coup, connaîtra un franc succès car répondant aux préoccupations de l'époque (Audinet, 2017). Il désigne un lieu de promenade incontournable, historique et civique, dans la ville de Paris. « Là ne se limite plus la commémoration des proches, ni même la méditation morale en forme de memento mori. On y célèbre aussi bien les grands hommes, et des communautés de mémoire se constituent autour d'enclos à forte charge historique et politique » (Fureix, 2007). Le Père Lachaise marque, ainsi, une révolution paysagère et architecturale, prise dans le courant de l'évolution des pensées (Audinet, 2017).

Le cimetière du Père Lachaise

Le 21 mai 1807, Napoléon décide d'ouvrir le premier cimetière moderne. Celui-ci s'implante sur les hauteurs du Mont-Louis. On l'appelle : le cimetière de l'Est. Le préfet de la Senne, Nicolas Frochot, souhaite n'y convier qu'une certaine classe sociale, il vise une riche clientèle. Dans ce but, il lance des offres de concessions à perpétuité aux riches familles. Cependant, cela n'obtient pas l'effet escompté,

car seuls 13 familles répondent à l'appel. Il décide alors que ce nouveau cimetière ne sera dédié qu'aux personnalités célèbres. Afin de rendre cela possible, il parvient même à y faire transférer des tombes de grands hommes. Le cimetière se construit petit à petit comme un véritable musée de la mort. Son appellation se change en cimetière du Père Lachaise par les parisiens qui le fréquentent. Ce nom provient d'une étrange célébrité : le confesseur de Louis XIV de 1675 à 1709, R.P. François d'Aix de la Chaize. On ne comprend pas pourquoi cette personnalité est importante à leurs yeux, puisque cette dernière ne possède comme attache, au Mont-Louis, qu'un appartement (Ragon, 1981). La sécularisation totale du cimetière s'opère le 22 mars 1822 lorsque le baron Desfontaines lègue le terrain à la ville. Le cimetière du Père Lachaise devient de plus en plus populaire. Au début, il appartient davantage à la communauté de l'Est qu'à celle de l'Ouest. La Haute Société de l'Ouest finit par l'adopter une décennie plus tard. Il prend tant d'ampleur que Louis-Philippe décide même de lui ajouter une distinction supplémentaire, une sorte de récompense posthume, en enterrant les gardes nationaux tombés pour le trône en 1832. De 1820 à 1870, le Père Lachaise connaît un succès fulgurant, recueillant le plus grand nombre de dépouilles célèbre au mètre carré. Ainsi, le Père Lachaise est à l'image de l'amour pour la patrie grandissant à cette époque (Ragon, 1981). Dans les années 1820, on le surnomme même le cimetière « bleu » pour la dévotion qu'il donne au culte civique révolutionnaire. Les 2 novembre, une grande foule s'y hâte, dans un devoir social intériorisé, pour y célébrer le jour des morts. Dans ces mêmes années de 1820, on recense près de 200 000 personnes arpentant ces terres riches d'histoire (Fureix, 2007).

Le cimetière est donc à l'image de la ville, il est le miroir de notre société. Dans son livre « Le Cirque du Père Lachaise », paru en 1957, Philippe Jullian décrit le cimetière par analogie à la ville de Paris. Il compare l'Ouest du cimetière à la plaine Monceau, dans sa monotonie d'hôtels particuliers faits de pierres grises. Au Sud-Ouest, c'est comme si l'on retrouvait des rues du 16^{ème} siècle avec ces maisons-caveaux modern style. Le centre s'ordonne comme les grands boulevards de Paris. Enfin, la partie du cimetière la plus ancienne, regroupant les tombes délabrées des premiers nobles de cette nécropole, s'agence à la façon du faubourg Saint-Germain, par ces rues plus pittoresques. Et comme dans toute ville, nous retrouvons également ses inégalités. On remarque que les terres réservées aux personnes modestes sont dépourvues d'arbres admirables, ou que des sortes de tranchées font office de fosses communes. Tout cela forme comme un village accidenté, avec ses quartiers luxueux, ses faubourgs presque accablants, ses belles et grandes avenues, ou, a contrario, ses sentiers plus sinueux, et plongés dans un silence de morts (Ragon, 1981).

L'architecte de ce village n'est autre que Brongniart, dont le souhait est de faire d'un cimetière architecturé, un cimetière parc. On note la place primordiale que les architectes ont dans la conception des cimetières, afin que ceux-ci soient adoptés par la population. Une place encore plus importante quand on sait qu'ils détenaient déjà avant le monopole sur les monuments funéraires.

Le cimetière du Père Lachaise se parcourt comme une longue promenade historique et nationaliste. Au milieu de ces 12 000 arbres et de ses oiseaux, le poète Michel Dansel décrit le cimetière parc avec

beaucoup d'humour, de sensualité et d'émerveillement. Il nous confie à son sujet qu'il est « Le plus vaste, le plus historique, le plus religieux, le plus romantique, le plus aéré, le plus insolite et le plus érotique des promenoirs qui dominent Paris » (Ragon, 1981). On dit du Père Lachaise qu'il est le plus grand jardin de Paris. Lors de leur visite, Gilles Clément, paysagiste, et Patrick Berger, architecte, l'expliquent du fait que l'imbrication des éléments de nature et de culture est si étroite que cet agencement s'estompe et disparaît au profit du jardin, un jardin fait de pierres et de noms, d'ombres des futaies et d'arbres remarquables, et de chemins pavés (Clément, 2006).

Le cimetière du Père Lachaise a été considéré de cimetière-musée à notre époque où nous muséifions tout (Ragon, 1981). Ce lieu dédié aux morts est aussi un lieu de visites sur l'histoire des grands personnages, ou un laboratoire d'architecture, un espace à esquisser, ou un lieu de rendez-vous, ou d'étude (Clément, 2006). Il peut, également, être perçu comme un musée de verdure par l'agencement architectural des végétaux, tantôt en écrans, tantôt en buissons, ou tantôt en futaies, créant une harmonie vivante dans ses jeux de couleurs et de lumière (le cimetière de Forcalquier, dans les Alpes-de-Haute-Provence, représentant un meilleur exemple) (Ragon, 1981). Néanmoins, par toute cette agitation, il ne laisse plus vraiment la place au recueillement et au deuil de nos jours, même si ça n'en fait pas moins un lieu hautement hétérotopique (Clément, 2006). En effet, peut-être avons-nous intériorisé le fait que le deuil et le recueillement soient très autocentrés. On rappelle qu'au début du 19^{ème} siècle, les individus craignent la mort de l'autre à cause de la séparation douloureuse, et belle à la fois, qu'elle engendre (Ariès, 1975). Les membres de la famille du défunt entretiennent cette déchirure en gardant la dépouille dans une maison posthume dont ils sont les propriétaires. Les visites de ces maisons décrivent, ainsi, l'individualisme grandissant de cette période, et qui se répercute aujourd'hui. Se recueillir dans une ambiance touristique, ou mondaine, comme au Moyen-Age, n'est plus inscrit dans nos modes de pensée.

L'essor des cimetières modernes

Le cas du cimetière du Père Lachaise est un bon exemple de l'évolution des manières de penser ces espaces dédiés à la mort pour les vivants. Les nouvelles conceptions pour ces cimetières *extra muros* tentent de renouer, par un naturalisme de jardins funéraires, avec la conception préromantique du cimetière paysager. Les populations ne veulent plus de cimetières rationnels. On n'éloigne, ainsi, plus les cimetières pour séparer la pollution des morts des vivants, mais curieusement pour éloigner la pollution des vivants des morts. Le cimetière tend à se défaire du mode de société des vivants pour revenir à une image utopique du jardin, qui sera un lieu d'aération important pour la ville et les habitants, pourtant toujours relégué derrière des murs d'enceinte. C'est ainsi que les architectes et urbanistes, peu nombreux soient-ils, repensent la conception du cimetière. Tous se mettent d'accord qu'il doit être intégré à son environnement, se trouvant en pleine nature, et en ne faisant qu'un avec celle-ci. Ce souci du contexte proche et naturel est absolument nouveau. En effet, lorsque les premiers cimetières *extra muros* se construisent, c'est le cimetière lui-même qui crée le site (Ragon, 1981).

L'architecte Robert Auzelle, dans son ouvrage « Dernières demeures » énonce en 4 catégories les cimetières de l'avenir, toutes dans une approche paysagère.

Les premiers ne sont autres que les cimetières parc, ou les park cemeteries de son origine américaine. Ceux-ci reprennent le désir populaire des jardins à l'anglaise, cependant le concept est repris trop littéralement. Ils apparaissent comme des jardins riches, remplis de belle végétation, pour s'imposer devant l'arrogance des tombes et des monuments funéraires. Ceux-ci sont, dès lors, perçus comme une négation de la mort car on les associe trop à des parcs anglais. Ceci dit, leur avantage est qu'ils soient bien desservis (Auzelle, 1965). On note comme exemples, l'un des premiers, le cimetière de Ohlsdorf, près de Hambourg, par l'architecte W.Cordes en 1877, ou encore, le cimetière de Zorgvlied à Amsterdam, fait en 1892 par l'architecte J.D. Zocher et son fils.

Auzelle distingue, ensuite, les cimetières forestiers. Ceux-ci sont la version germanique des parks cemeteries. Leur implantation se love dans un décor de forêt, du romantisme du « Wald ». Les architectes y prévoient en plus des sculptures ou des œuvres architecturales. Toutefois, la poésie de la forêt ne se trouve que dans certaines parties du cimetière, dont les réalisations peuvent différer pendant 20 ou 30 ans. L'exemple le plus remarquable est le cimetière Waldfriedhof, à Munich, par l'architecte H. Grässel, en 1907 (Auzelle, 1965).

Le troisième type de cimetière rencontré est le cimetière architectural. Celui-ci se prête bien aux extensions des anciens cimetières administratifs, car il forme une continuité avec ces derniers. Les cimetières architecturaux sont disposés en petites terrasses où les tombes sont délimitées par des haies ou des arbustes. Leur image renvoie, en toute sobriété, à des jardins provençaux ou italiens. La place de la nature apportée ici est secondaire. Elle sert à créer des perspectives afin de masquer des éléments pouvant être défectueux. Le cimetière Nord de Strasbourg, créé en 1914, relate bien ces principes (Auzelle, 1965).

La dernière catégorie porte sur les cimetières paysagers. Cette catégorie se combine souvent à un autre type de cimetière. Le parti pris est de s'adapter au passé, en s'en inspirant, en retrouvant le souvenir qu'évoquaient les anciens cimetières juxtant les églises. Des éléments comme un cadre de verdure, ou des éléments de nature architecturale, sont ainsi repris. L'ensemble doit évoquer un sentiment de paix via une végétation harmonieuse. Dans les esquisses aux allures de parcs, les formes, les volumes, les matières et les coloris composent ensemble délicatement. Tout dans cette mise en scène doit inviter à la méditation. L'individu déambule, ainsi, à travers des parcours étudiés où il se laisse guider dans une circulation continue, n'entraînant aucun détours compliqués (Auzelle, 1965). C'est pourquoi les cimetières paysagers sont plus appréciés que les cimetières traditionnels, selon le sondage IFOP réalisé en septembre 1994 pour OGF, opérateur funéraire de référence en France (Dubois, 2009). L'attrait pour les cimetières paysagers étant de plus en plus présent, Robert Auzelle s'attaque à la conception de 2 cimetières, entre autres : celui du cimetière intercommunal de Clamart, ou cimetière du Parc, inauguré en 1956, et le cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin à Valenton créé en 1970. Le cimetière de Clamart a la particularité de mêler cimetière paysager et cimetière forestier. En effet,

on retrouve une zone boisée où se fondent, dans un cadre de verdure, des promenades d'un tracé paysager, parsemées de massifs floraux (Ragon, 1981). L'hybridation propre au cimetière de Valenton résulte d'une synthèse entre le cimetière parc, le cimetière forestier et le cimetière architectural. Dans cette composition riche et variée, il incorpore des espaces traditionnels d'inhumation, des espaces paysagers d'inhumation, un ossuaire, un colombarium, des enfeus, tout un site cinéraire, une rocaille de dispersion, des emplacements pour cavurnes, et un jardin des innocents (Duhau, 2017).

Nous avons vu que les architectes, peu nombreux soient-ils, gèrent à présent la composition architecturale et paysagère des nouveaux cimetières. Dans son optique, Robert Auzelle prend le parti de vouloir créer une esthétique d'ensemble, afin de régler une harmonie par l'unité, dans le but de proscrire un chaos créé par toutes volontés individuelles. Un de ses moyens est de fixer les styles de sépulture, laissant peu de choix à la personnalisation (Auzelle, 1965). Ses cimetières sont, également, marqués par l'intégration de sculptures pour la symbolique qu'elles renvoient, et dans le désir de renouveler l'art funéraire. Il crée, dès lors, des musées en plein air sous des thèmes convenant aussi bien à des cérémonies religieuses qu'à des cérémonies civiles. Tout est mis en scène pour que le visiteur soit immergé dans une atmosphère propre au recueillement et à l'introspection (Duhau, 2017).

Les cimetières du 20ème siècle aujourd'hui

Sans nul doute, nous pouvons penser que l'idéologie du jardin se répercute dans celle du cimetière. Bien que l'on ne se rende pas au cimetière comme dans un parc, il reste cette volonté de les lier. L'endeuillé aspire à trouver la paix lorsqu'il est plongé dans cette utopie heureuse. N'y aurait-il pas là un premier pas vers une réconciliation avec la mort ? Pour Gilles Clément, l'analogie est frappante, le cimetière se dessine horizontalement, avec des tracés rigoureux de chemins ordonnés, les arbres dominant sur l'architecture, et tout renvoie à l'élément terre (Clément, 2006). Puis, dans la mort, n'y verrions-nous pas la sagesse, recherchée dans les jardins également. Cimetières et jardins représentent une sorte de Paradis terrestre, où l'on cherche à se défaire d'une société basée sur l'épicurisme. Selon Voltaire, le jardin est une métaphore du travail d'amélioration de la pensée et de la civilisation. Nous savons à présent que le cimetière, lieu imprégné par la métaphysique et l'introspection, n'est autre que le miroir de notre société, et toutefois, ces deux microcosmes figurent la complexité de l'univers (Brunon, 2011). Le cimetière, par ailleurs, met plutôt en scène la mémoire, rappelant la bienveillance des dieux. Les moyens sont mis en place en vue de communiquer avec l'au-delà, en voulant matérialiser l'immatériel. Ce sont des moyens qui se plaisent, certes, dans l'idéologie du jardin, avec cet alphabet universel qu'est la fleur. Gilles Clément rappelle, néanmoins, que le cimetière demeure un lieu, mais un lieu qui se distingue de tous les autres car il reste un espace sacré qui réside dans notre conscience collective. On ne pense pas au cimetière comme l'on pense au jardin. Si bien que les cimetières sont des espaces intouchables face à l'expansion urbanistique (Clément, 2006). On remarque aujourd'hui, que de nombreux cimetières ont été rattrapés par l'urbanisation dû à une démographie qui ne cesse d'augmenter. Autrefois hors des villes, ceux-ci se retrouvent encerclés par

elles, que ce soit par des extensions d'agglomération, ou d'infrastructures routières de faibles à fortes importance. Ils se retrouvent ainsi englobés dans un patchwork qui s'étend à ses dépens, comme s'ils faisaient obstacle. Si la population des vivants augmente, celle des morts aussi. Les cimetières doivent, alors, essayer de composer avec son nouveau contexte, que ce soit lié à l'infrastructure ou à la topographie. On constate que dans ses agrandissements, les extensions sont plus ou moins bien maîtrisées, et beaucoup plus anarchiques. Ce sont des nouvelles pièces de terrains dans un puzzle topographique (Auzelle, 1965).

In fine, en reprenant l'analogie du jardin, les cimetières sont tout autant des laboratoires créés pour « inventer les équilibres de demain entre société et environnement » (Brunon, 2011).

Chapitre 4 : Concepts et enjeux présents

4.1. : Post-modernité

Dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle, le post-modernisme bouleverse notre perception de la vie et entraîne une mutation profonde dans la conception de la mort. La modernité prend fin petit à petit, marquée par un désenchantement du monde, un individualisme grossissant, et dans une société où tout s'accélère (Châtel, 2016). Le progrès des sciences instaure cette société industrielle et capitaliste où la standardisation est la norme de vie. Les sciences se sont établies jusqu'à nous dicter nos modes de vie, en allant prendre la place de nos repères culturels et religieux. Le déclin de la religion et des croyances se poursuit encore jusqu'à aujourd'hui où déjà un quart des familles n'ont pas ou plus d'attache religieuse, sondage datant d'août 2010 (Ruellan, 2011). On relate, également, que 14% des Français sont encore pratiquants (Michaud Nérard, 2010). Néanmoins, le désenchantement opérant ne prohibe pas nos attaches religieuses, et laisse d'autres phénomènes prendre cours. Ainsi, parmi les 10 000 religions « encore en activité », on compte des religions traditionnelles, des religions ethniques, mais aussi, et surtout, de nouveaux mouvements religieux (Guetny, 2011). La société devient multi-ethnique en répondant aux enjeux et préoccupations de cette période. L'homme individualiste est amené à concevoir la vie qui lui convient. Il pioche, alors, dans les valeurs chrétiennes, dans l'athéisme, il s'inspire de philosophie, se tourne vers l'écologie, prend foi dans la nature, et prône la tolérance et la responsabilité éthique envers autrui (Hinterleitner, 2007). De plus en plus d'individus façonnent leur propre spiritualité car une distorsion se produit entre nos pratiques sociales, le progrès des sciences et nos cultures, créant alors un flou (Terrolle, 2010). Toutefois, pour certains, les religions continuent à mener le monde, mais, de manière générale, actuellement, elles ne contrôlent plus nos manières de vivre et de mourir (Guetny, 2011). Notre attitude face à la mort est aussi dépeinte par ce tournant du post-modernisme. La crémation prend de plus en plus d'importance dans une société où les mots d'ordre sont : industrialisation, globalisation, sécularisation, laïcisation, mécanisation et standardisation des pratiques de traitement des dépouilles, et généralisation et diffusion des outils à l'échelle européenne (Anstett, 2015). Ceci marque une révolution dans le domaine funéraire. Cette mutation s'explique, également, du fait de l'évolution démographique et des changements dans les manières de mourir. Au début du 20^{ème} siècle, l'espérance de vie s'élève à 45 ans, pour doubler en si peu de temps, à, aujourd'hui, 80 ans. On meurt beaucoup plus tard, et dans d'autres circonstances (Michaud Nérard, 2010). La mort devient ainsi taboue. On veut la cacher, voire l'éradiquer, car on ne veut plus admettre cette part d'irrationalité inconvenante (Ragon, 1981). Ces problèmes se répercutent jusqu'à dans les cimetières, habitats de ces morts. Robert Auzelle souligne, dès lors, qu'il faut se rendre à l'évidence qu'il réside un problème urbanistique les concernant. L'architecte et urbaniste stipule qu'il convient d'y apporter des idées neuves qui s'adapteraient au contexte si particulier de notre époque (Auzelle, 1965).

4.2. : Image de la mort

Nos corps, ces machines

Nous avons vu que, jusqu'à encore l'Age classique au 18^{ème} siècle, les corps humains sont vénérés pour leur architecture. On voue un réel culte et une fascination pour leur structure osseuse, aux dépens de leur enveloppe charnelle. Au moment où le mourant quitte notre monde physique, son âme s'envole, la mort se marque, dès lors, par l'arrêt de respiration du défunt, son dernier souffle. Dans une société de plus en plus mécaniste, l'hôpital décide que l'arrêt de vie se marque par l'arrêt du cœur. A présent, notre société électronique se dégage de ces dernières, annonçant que la mort d'un humain se traduit par la mort du cerveau, de son arrêt total. Notre société n'est d'ailleurs plus d'accord avec cette fin de vie, cette fin naturelle de cycle du vivant. On pense déjà, depuis quelques années, qu'il suffirait de télécharger notre cerveau pour en créer un artificiel, de sorte que l'on continue à « vivre ». La mort n'est plus acceptée. Le fait-même de vieillir est refusé. On voit bien dans notre société que les personnes âgées sont mises à la marge, alors qu'auparavant, elle en faisait des sages. C'est en réalité, lorsque l'on atteint le troisième âge que l'on devient un « poids mort considérable dans la gestion sociale », selon les dires de Jean Baudrillard. En effet, des législateurs ont même fixé le *useful age* à 80 ans. Ceci n'a pas été retenu. Cependant, à une époque où l'espérance de vie a été de 65ans, ce chiffre correspond, aujourd'hui, à l'âge de cessation de productivité (Ragon, 1981). La mort ne fait alors plus partie du cycle naturel, mais correspond à « une rupture radicale de perte accomplie de ses seuls profits » (Terrolle, 2010). Le corps se perçoit, dès lors, comme une machine qui s'use, que l'on envoie dans une usine, baptisée hôpital (Ragon, 1981). En 2003, une étude dans *The Lancet* paraît, et montre, qu'en France, 75% des 90% de décès qui se produisent hors domicile, arrivent dans un contexte médicalisé (Michaud Nérard, 2010). Le nouvel espace de la mort réside dans les morgues, qui sont perçues comme des chambres fortes frigorifiques aux allures de parking de la mort (Ragon, 1981). En outre, cette usine contrôle la vie. Elle la contrôle, aussi, plus subtilement, à l'aide d'autres politiques, qui lancent des propagandes dans le but de prolonger la vie, par le biais d'interdictions et de recommandations. Cette société technologique aspire, en effet, à un contrôle (Michaud Nérard, 2010). Dans les hôpitaux-usines, on y remplace des pièces détériorées, ou on teste la durée de vie de la machine, bardée de tuyaux. Remplacer des pièces détériorées est dans le vent de la société de production et de consommation qui ne veut rien perdre. C'est pourquoi on récupère les organes (Ragon, 1981). Via toutes ces astuces, tout est fait pour troubler la mort, que ce soit par les greffes, ou même la naissance qui trouble l'idée du néant lorsque l'on peut déjà voir ce qui n'est pas encore né, ou encore, par la conservation des défunts. Cette dernière brouille, également, le cycle naturel du vivant et résulte d'un contrôle (Terrolle, 2010). On les conserve pour soulager notre deuil, en prenant le temps de réunir toute une famille dispersée (Audinet, 2017). Et on les conserve, également, dans la tombe, afin de les tenir à notre merci, pour exorciser nos angoisses et culpabilités envers eux, et pour les

garder à distance, cette croyance des revenants ayant persisté au cours des derniers siècles (Terrolle, 2010).

Par toutes ces images, une nouvelle représentation figurée de la mort voit le jour. Elle ne porte plus sur un lexique biblique qui renvoie à des représentations extrêmes du monde, avec un enfer et un paradis. Dans le cinéma américain, donc issu de la culture populaire, le sacré de la mort est nié au profit d'un « au-delà administratif » qui est plus précis, et plus poli. Cette société a insufflé l'idée que nous ne passons que d'une administration à une autre (Ragon, 1981). Robert Auzelle énonce ainsi : « Ce ne sont pas les morts qui gouvernent les vivants, mais les vivants qui gouvernent les morts et leur insufflent leurs pensées [...] ». Et ceci, nous le transférons dans l'espace dédié aux morts, à savoir les cimetières, où on y trouve les mêmes types de travaux publics, et les mêmes types de coordinations administratives (Auzelle, 1965).

Nos attitudes face à la mort

Le tournant du post-modernisme a eu un impact considérable sur nos modes de pensées et nos représentations de la mort. Quand la deuxième guerre mondiale cesse, une nouvelle société apparaît. Dans cette société, tout le monde est obligé d'être heureux, et de suivre les directions qu'on leur propose, ou qu'on leur soumette. Cela se résulte par un contrôle, guidé par le capitalisme d'une société marchande et industrielle. On met sous contrôle via des usines, que sont les corps médical et hospitalier, entraînant une mise à distance de la mort. Les universitaires et les médecins stipulent, en effet, qu'à cause de la Modernité, le temps de vie est mis davantage en valeur que le temps de mort, entraînant une mort vécue comme un échec de la vie et non comme son aboutissement (Châtel, 2016). Outre une mort mise à la marge, au même statut que les vieillards, celle-ci est, également, disqualifiée. Bonne ou mauvaise mort devient absurde, ou bien scandaleuse, car nuit à la bonne organisation sociale (Ragon, 1981). En effet, on meurt anonymement, à l'abri des regards, pour maintenir le rythme de l'efficacité de la masse (Terrolle, 2010).

Notre période marque, dès lors, un profond changement de mentalité dans nos rapports avec la mort. Alors que, des siècles durant, nous entretenions avec elle un lien commun et unificateur, aujourd'hui, ce lien est flou à cause de son intériorité auprès des individus. Les attitudes devant la mort sont multiples, et changent de formes très rapidement encore (Ariès, 1975).

Nos attitudes devant la mort vont se traduire par des éléments tels que la belle mort, la mort de l'autre, la lourde séparation, et le culte des restes de la personne aimée au cimetière (Ariès, 1975). A cela, notre attitude diffère de si l'on se trouve dans le cas de la perte d'une personne très âgée, dans le cas d'une mort anticipée dont nous avons été avertis longtemps à l'avance, ce qui est le cas des soins palliatifs par exemple, et dans le cas d'une mort soudaine, vécue comme une injustice. Les causes de mort ont, également, changé. A une période où l'on mourait en général de maladies infectieuses, dès les années 2000, on recense quarante fois plus de décès dû à des cancers (Michaud Nérard, 2010). Ces derniers types de mort voient apparaître une nouvelle dénomination de la « bonne mort ». Cette

dernière se dit pour des personnes patientes et passives. Le terme « patient » vient, d'ailleurs, de *pati* en latin, signifiant souffrir, subir, endurer. La bonne mort se fait dans le combat en vue du salut du corps, et non plus celui de l'âme. Elle se fait, également, dans l'espérance, où l'on souhaite guérir, et non plus ressusciter comme d'antan. Enfin, c'est en préservant conscience et vigilance que l'on accède à une bonne mort (Châtel, 2016).

Malgré cela, parler de mort reste inconvenant. Celle dont on parle plus volontiers est la mort violente (Ariès, 1975). On voit en elle une sorte de défi à la nature. Quant à la mort banale, celle-ci dégoûte (Ragon, 1981).

Coexistent, dès lors, 2 approches distinctes de la mort. La première est une approche de mort vécue au quotidien, que l'on voit surtout virtuellement, ou anonyme. L'impact psychique qu'elle engendre est plutôt réduit. Les médias, la télévision, les films et séries, ou, encore, les jeux vidéo, nous la montre volontiers lors de guerres, de famines, de migrations, ou de pandémies. C'est une mort de grand nombre, sans visage ou indistincte. La mort anonyme, celle des gens ordinaires, est, quant à elle, invisible et institutionnalisée, cachée dans les hôpitaux ou maisons de retraite (Châtel, 2016). Penser, qu'au contraire, la mort aujourd'hui est grandement visible, est donc un leurre. La vraie mort, celle où autrefois tout le monde allait rendre visite, celle qui faisait partie de la vie, a disparu de notre société (Michaud Nérard, 2010). La deuxième approche vise l'expérience de la mort, la mort personnelle. Sans plus aucun repère, son impact psychique est, ici, considérable (Châtel, 2016).

Tout ce tabou autour de la mort engendre même un tabou autour de comment gérer la mort. On apprend à éviter le trop plein de charge d'émotions que la perte d'un être cher entraîne. Le deuil est incompatible avec le quotidien, il nuit au bon fonctionnement social (Ariès, 1975). Le deuil ne s'affiche plus. Tout comme la mort, l'endeuillé est mis en quarantaine. Cela doit se traiter le plus rapidement possible, comme une maladie, afin de repartir sur pieds dans la vie active (Michaud Nérard, 2010).

Les représentations de la mort

Aujourd'hui, 2 représentations de la mort se querellent. La première prime l'individu. Il faut tout faire en sorte de le maintenir en vie. L'individu est, alors, un patient, dépouillé de son autonomie, au profit d'une hétéronomie. Il se laisse, ainsi, faire par ce que le corps médical aura jugé bon de lui prescrire. Ce modèle est, par ailleurs, tout à fait accepté moralement et légitimé par les pouvoirs publics. Ce mouvement concerne les soins palliatifs. Il prône le respect du mourant, que ça soit dans leurs droits ou dans leur accompagnement (Châtel, 2016). Certains voient dans les soins palliatifs un réinvestissement dans l'humain, en apportant un soutien au mourant et à son entourage (Michaud Nérard, 2010). D'autres, comme les pro-euthanasie, voient en cette méthode un acharnement à maintenir quelqu'un en vie alors que, peut-être, la personne voudrait abrégé ses souffrances. D'autres encore, les « pro-vies », voient en ces médecins des prescripteurs de mort car pour diverses raisons, ils pourraient arrêter les machines, ou les traitements, qui maintiennent la personne artificiellement en

vie. Ce mouvement est très critiqué comme on le constate, car il tente d'allier idéologie de la société et le respect de la personne malade (Châtel, 2016).

La deuxième représentation de la mort vise, ici, l'individualisme. La post-modernité a vu apparaître tout un mouvement individualiste dont le choix personnel prime sur l'ordre collectif. L'autonomie du sujet le conduit à décider de l'arrêt de sa propre mort lorsque sa machine commence à défaillir. Les pro-euthanasies sont contre les principes d'acharnement thérapeutique. Ils veulent porter en eux l'image de la bonne mort décrite au Moyen-Age, celle anticipée. La bonne mort actuelle est, dès lors, volontaire, rapide, maîtrisée, indolore, et, inconsciente (Châtel, 2016).

Le sociologue Tanguy Châtel distingue, in fine, les 3 représentations de la mort qui complexifient notre réalité : « faire vivre (au risque de l'acharnement), faire mourir (au risque de l'euthanasie), et laisser mourir (au risque de l'hypocrisie). » (Châtel, 2016).

Cependant, il note que la vision la plus terrifiante dedans est celle de faire vivre, celle de l'acharnement, car elle empêche de s'occuper de la mort, et de s'attarder avec le mourant, conduisant ce dernier à la solitude et à l'isolement. La chambre conviviale et remplie de personnes que l'on retrouve au Moyen-Age, se traduit aujourd'hui par une petite chambre d'hôpital gérée par les médecins où le patient n'a pas conscience de ce qu'il se passe. Il perd, en effet, toute initiative au profit de la famille et des corps médicaux, et souvent, n'a pas conscience de son cas. Les deux complices prennent tout en charge au détriment des droits du patient. Ainsi, l'entourage prend la lourde tâche de porter ses angoisses physiques, morales et existentielles. Toutefois, on constate que la famille tend à se décharger du mourant, en donnant une confiance aveugle aux médecins, qui prennent la charge de faire mourir dignement à l'hôpital, et se déchargent de toute la préparation morale, du deuil, ou des funérailles (Ariès, 1975).

Les gérants de la mort

La sortie de la vie, tout comme son entrée, concerne les spécialistes (Ragon, 1981). Une quantité de services sont proposés autour de la mort. Depuis longtemps mise sur le marché, ce secteur s'épanouit grâce à la mutation dans les représentations de la mort que l'on connaît. Le marché des pompes funèbres s'épanouit. On voit naître des biens et services liés au traitement du cadavre, de nouvelles professions autour de cela, et, surtout, dans les rituels funéraires sécularisés (Anstett, 2015). Les professionnels des services funéraires se voient attribuer une nouvelle responsabilité sociale et sociétale, dans ce monde en constante mutation. Par ce choix dans les propositions de services, la mort revit. Le mort est traité dignement, et la famille subit moins, administrativement parlant, la perte de leur proche. Certaines familles voient, d'ailleurs, dans cette fatalité, un bon moment de partage et de retrouvailles (Ruellan, 2011). Cela créerait une nouvelle attitude face à la mort, celle de la célébration, du partage, et des retrouvailles.

Par ces nouvelles professions, ces nouveaux rites, et nouvelles cérémonies, ceux qui restent sont en quête de sens. Cette quête s'exprime dans les nouvelles cérémonies qui émergent : les cérémonies

civiles. Les rituels et cérémonies religieux sont, en effet, vides de sens pour beaucoup de personnes aujourd'hui. Selon un sondage de l'IFOP pour OGF, réalisé en août 2010, 45% des Français veulent une cérémonie civile à leur propre mort. Cela s'explique, également, par l'engouement certain porté pour la crémation, ces dernières années. Les familles étant sans repère, elles comptent donc sur le bon déroulement des funérailles, avec l'aide des professionnels du funéraire. Récemment, on voit un intérêt grandissant des familles pour les cérémonies par une forte demande de personnalisation. Elles veulent un hommage à l'image du défunt. Les cérémonies constituent, alors, une étape importante du deuil, elles entament leur parcours (Ruellan, 2011).

Espaces de la mort

Le lieu de cérémonie se substituerait au premier espace de la mort qu'est l'hôpital. Ces lieux représentent, pour 38%, le lieu de culte (dont 90% de catholiques pratiquants et 49% de catholiques non pratiquants ou protestants), pour 28%, cela se passe au crématorium, et pour 14%, au domicile. Les non croyants se regroupent soit au crématorium (44%), soit au domicile (21%), ou bien, au funérarium (14%). Ce premier espace de la mort dépend, en outre, de l'ampleur de la cérémonie civile. Par exemple, pour un drame collectif, le lieu d'hommage doit être symbolique et pratique (Ruellan, 2011).

4.3. : Enjeux actuels

Le retour des cimetières en ville

Il y a 2 siècles, les cimetières sont rejetés aux frontières de la ville. Les placer loin des vivants protégeait ces derniers de la pollution des morts. A présent, par un phénomène d'augmentation démographique et son gonflement urbanistique sous-jacent, ces cimetières sont regagnés par la ville. Ils se retrouvent englobés dans un patchwork de résidences, de commerces, et d'infrastructures. On peut les assimiler à des banlieues, reléguées du centre-ville, comme les industries, les décharges, ou encore, les centres de traitement des déchets (Terrolle, 2010). Les cimetières bordent les autoroutes, les paroles d'hommage se perdent dans les bruits de circulation, notre parcours de deuil est bercé par les bruits blancs des moteurs (Auzelle, 1965). C'est alors qu'on observe un renversement écologique. Le cimetière a l'ambition de protéger les morts de la pollution des vivants (Ragon, 1981). Cependant, l'intérieur de celui-ci commence à poser, également, problème, d'un point de vue urbanistique. Les urbanistes rencontrent des difficultés de planification dans les cimetières car, par une augmentation de la population et de sa qualité de vie, le temps de putréfaction des cadavres est retardé, car par leur cercueil, ils sont plus longtemps conservés. Mais aussi, de plus en plus de familles investissent dans des concessions de longue durée, ce qui implique des remaniements dans les cimetières, ou des extensions de plus en plus compliquées (Ragon, 1981).

Préoccupations écologiques naissantes

A l'heure actuelle, les dégâts du dérèglement climatique, dû à l'essor des industries, a fait naître une conscience écologique. Tous les domaines d'action mettent le doigt sur l'impératif environnementaliste et le développement durable. Il est temps de trouver des moyens et des astuces pour lutter contre la pollution des activités humaines. Dans cette quête, le déchet n'est plus vu comme tel, mais comme une ressource à recycler et à réintroduire (Anstett, 2015).

Les cimetières n'échappent pas à leur contribution à la pollution. Les caveaux en béton, par exemple, rendent la terre perméable, et créent une barrière à l'eau, l'air, et à la microflore. Les protocoles agraires pour la rotation des corps contribuent, également, à une modification des sols. Ensuite, l'entretien excessif des cimetières, comme le déblayage des feuilles, des fleurs, et l'élimination des herbes spontanées, rendent, également, la terre imperméable. Ces sols doivent, quant à eux, être étudiés afin de savoir s'ils répondent à une bonne décomposition du corps. Par exemple, un corps prendra plus de 10ans à se décomposer dans un sol humide et argileux. Le cercueil dans lequel il repose, est, aussi, source de pollution du sol, suivant leur matériau, leurs garnitures, les colles, et les solvants utilisés. Et, finalement, le corps-même est nuisible, que ce soit à cause de ses vêtements, de prothèses, de broches ou implants, ou de soins de thanatopraxie (Audinet, 2017). Il est, désormais, temps de penser le cadavre en tant que déchet, et de penser à des techniques concernant le statut des restes humains (Anstett, 2015). Dire que le cadavre est un déchet implique, toutefois, une vision de dégoût de ce dernier. C'est un objet qu'il faut jeter à tout prix, qu'il faut faire disparaître. Peut-être serait-il intéressant de se pencher sur notre rapport au déchet, car, pour la plupart, il renvoie à une image de décomposition nauséabonde et sale (Anstett, 2015). Il est, néanmoins, important de souligner les spécificités sociologiques et culturelles du cadavre que n'impliquent pas les déchets de manière générale (Terrolle, 2010). Le déchet est tabou, alors que la vision du recyclage est valorisée. On observe une charge morale négative dans le fait de se débarrasser, et une charge positive dans le fait de recycler. En effet, recycler un être humain suggère plutôt une image d'immortalité, qu'une image de putréfaction. Le corps se régénère et se réintroduit dans le cycle naturel. Ainsi, « le corps peut être une marque de reconnaissance à l'égard de l'environnement pour la vie que nous avons vécue » (Anstett, 2015).

4.4. : La crémation comme réponse

Histoire et croyances

La crémation est loin d'être un procédé nouveau de traitement du corps. Elle est arrivée en Belgique déjà à l'époque de La Tène, près d'1 siècle avant J.C. Elle nous parvient sous l'influence romaine puis germanique. Le culte lié au feu prend source dès l'Antiquité. Les philosophes ont cru en un feu purificateur aidant la partie spirituelle du corps à s'échapper de ce dernier. Ils ont vu aussi dans l'espace du feu un espace de passage, le feu représentant l'expression du soleil. Quelques siècles plus

tard, au 8^{ème} siècle, Charlemagne interdit strictement la pratique de la crémation. Le Christianisme y marque un point d'arrêt final peu après. On pratique, désormais, la crémation comme un châtement pour tout criminels ou hérétiques. Pour les premiers chrétiens, brûler un corps enlève toute chance pour le défunt de ressusciter. L'image de l'enfer se substitue, subséquemment, à l'image d'un soleil de feu. Quand le christianisme s'est essoufflé, l'incinération a regagné, doucement, les pensées, sans pour autant rompre toute croyance forgée depuis des siècles sur l'inhumation. Durant la Révolution industrielle, la crémation s'inscrit, pourtant, dans ce fonctionnalisme. En 1789, le débat est ouvert. C'est, seulement, en 1794 qu'a lieu la première incinération. Jusqu'en 1964, elle n'est, alors, pas beaucoup pratiquée, car le catholicisme l'interdit. Elle se répand davantage dans les pays nordiques et protestants où l'influence catholique est moindre (Ragon, 1981). Ainsi, à notre époque, au Royaume-Uni et au Danemark, les individus sont 70% à opter pour ce type de funérailles. En Suisse, le score équivaut à 90% (Anstett, 2015). En France, suivie de la Belgique, il équivaut, en 2009, à 30% (Ruellan, 2011). Des prévisions disent que 50% de pratiques sont attendues pour 2020 (Dubois, 2009). Ces chiffres ne s'expliquent, cependant, pas spécialement par le choix de la religion. La crémation n'est, en effet, pas la marque des laïques. On voit des croyants opter pour la crémation, car cela s'accorde mieux avec leurs valeurs, et, à l'opposé, des laïques préférant l'inhumation. Pour le sondage IPSOS de juillet 2008, pour les Services funéraires de Paris, un échantillonnage important de personnes de tout type a été sélectionné. Cela a mis en lumière, qu'en France, seuls 14% sont croyants et pratiquants. Le taux de croyants non pratiquants s'élève à 44%, et celui des athées ou non croyants s'élève à 40%. Parmi les croyants non pratiquants, 40% ont dit préférer la crémation, contre 50% pour l'inhumation. Pour les non croyants, 60% préfèrent la crémation à, pour 31%, l'inhumation. En octobre de cette même année, le sondage IFOP, pour OGF, résume que 51% des Français optent pour la crémation, contre 42% pour l'inhumation, alors que 56% de catholiques pratiquants se trouvent dans cet échantillonnage (Guetny, 2011).

L'attrait pour la crémation a été fulgurant ces dernières années. Ce changement de paradigme entraîne, déjà, avec lui un remaniement des cimetières, conceptuellement et esthétiquement (Dubois, 2009).

A leur début, les columbariums se présentent sous forme de niches dans des salles souterraines. Les urnes cinéraires sont placées à l'intérieur de ces niches, « comme les pigeons dans leur nids » pour les poètes romains, d'où le terme de « columbarium ». Ces salles représentent de véritables monuments alvéolaires, dont certains comportent plusieurs étages, un peu à l'image des *insulae*, immeubles de la plèbe. En 1868, Hector Horeau dessine un « Monument pour la Crémation des Corps morts ». Pour ce faire, il sollicite des principes hygiéniques, économiques, circulatoires et égalitaires. En 1887, au Père Lachaise, le columbarium est inauguré. L'architecte Formigé l'a représenté sous forme d'étages, quelques-uns au sous-sol, et les autres donnant sur le jardin (Ragon, 1981). Au columbarium, il associe un crématorium à proximité, afin de montrer la maîtrise de cette technologie (Michaud Nérard, 2010). Ensuite, on retrouve ces urnes, disposées librement, dans des niches aménagées le long des bâtiments ou dans des portiques. Plus tard, afin de créer une atmosphère plus solennelle, des lieux sont

dédiés aux cendres, comme des pelouses, des plantes, ou des alternances entre urnes et plantes. Aujourd'hui, des terrains de pelouse importants sont au service de la dispersion de cendres. Certaines clairières dans les forêts accueillent, également, des groupes d'urnes cinéraires en leur sein. Certains choisissent encore de disposer l'urne dans le sol, comme les tombes, ou avec une tombe. Enfin, les lieux dédiés à la crémation que l'on retient sont au chiffre de 3 : les terrains réservés, les chapelles funéraires familiales, et les tombes (Züllli, 1967).

Pourquoi opter pour la crémation

Selon une sociologue canadienne, Céline Lafontaine, opter pour la crémation signifierait un « symbole de rejet des traditions religieuses ». Si tel était le cas, il y a néanmoins d'autres variables à ajouter à cela, comme l'âge, ou le type d'agglomération. Les gens ne choisiraient, par conséquent, pas la crémation pour leurs valeurs religieuses (Guetny, 2011). En juin 2007, une étude est faite, par CREDOC (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), afin de savoir les motivations des personnes qui les poussent à choisir la crémation. Ils énoncent 5 types de raisons principales. En majorité, pour 35% d'entre eux, ils ont répondu « pour ne pas embarrasser ma famille » (Michaud Nérard, 2010). Par cette optique, on pense aux familles qui doivent choisir et financer le cercueil, et doivent, aussi, penser au coût et la durée de la concession qu'ils souhaitent (Terrolle, 2010). Cette réponse se place largement devant « pour des raisons écologiques », mais qui représente, tout de même, un taux de 24% (Michaud Nérard, 2010). En effet, la crémation représente une solution définitive et propre au traitement du cadavre. Il n'y a pas de phases de décomposition à attendre, ni de stockage à faire à cette fin (Terrolle, 2010). Ceci dit, tout procédé n'est pas 100% écologique. On relate que les fumées non filtrées, dues au processus, dégagent des éléments toxiques dans l'air, et que le four nécessaire à la combustion demande énormément d'énergie (le procédé dure 3h, à 1200°C) (Audinet, 2017). En troisième position dans le sondage, la raison des interrogés est « la peur de la décomposition de la terre » (Michaud Nérard, 2010). Cette raison date du mouvement hygiéniste, au commencement de la réintroduction à la crémation. Beaucoup de personnes disaient préférer avoir leur enveloppe corporelle réduite en cendres, plutôt que de la laisser pourrir, mangée par les vers de terres (Ragon, 1981). La quatrième raison de l'étude désigne celle du « désir de supprimer le corps le plus rapidement possible ». Finalement, la raison ayant eu le moins de voies est celle concernant « les raisons financières » (Michaud Nérard, 2010).

Dans une logique urbanistique, opter pour la crémation s'inscrit, au début du 20^{ème} siècle, dans la logique de rentabilité d'espaces. Nous avons vu que l'habitat des vivants se superpose à celui des morts. Ainsi, au temps de la Cité Radieuse, économiser des surfaces de sépulture en les regroupant verticalement semble être une bonne solution d'économie d'espace. En effet, une surface de 10m² a une capacité de 4 sépultures sous forme de tombes, mais 200 sépultures sous forme d'urnes cinéraires. Dès la fin du 19^{ème} siècle, des économistes pensent déjà à l'usage que pourraient prendre toutes ces terres. Les partisans de la crémation disent que les terrains économisés par celle-ci peuvent être donnés

à l'agriculture (Ragon, 1981). Robert Auzelle va, également, dans ce sens, en affirmant que les cimetières s'étendent de plus en plus, et commencent à empiéter sur des terres qui pourraient servir les vivants (Auzelle, 1965).

La question de la trace

Il nous est à tous arrivé de penser à la trace qu'on laisserait sur terre de notre vivant. Qu'en est-il de celle qu'on laisse de notre mort ? Les anciennes croyances ont fait de la tombe le lieu d'emplacement où l'on passe dans le monde des morts, comme une sorte de porte (Ragon, 1981). Le lieu de sépulture représente, ainsi, les coordonnées de la dernière demeure. La tombe a, à la fois, une fonction matérielle, et, à la fois, une fonction spirituelle. Elle est un témoignage, et un signe (Auzelle, 1965). Au contraire, les cendres sont immatérielles, et volatiles, lorsqu'on les disperse. Les cendres qui s'envolent dans le vent, en se répandant partout jusqu'à être invisibles, se perçoivent souvent comme l'âme de l'être proche, qui se répand partout. La porte entre le monde des morts et des vivants devient poreuse. Il n'y a plus d'emplacement octroyé à un cadavre propriétaire. Le défunt devient poussière et se disperse partout, marquant son rôle passager sur terre (Terrolle, 2010). On assiste, dès lors, à une négation de l'architecture funéraire. L'espace de la mort n'est plus réduit à une tombe mais est l'Espace tout entier (Ragon, 1981).

Ce qui dérange, néanmoins, pour les partisans de l'inhumation, c'est que la crémation ne prend pas en considération le cycle de la vie. L'inhumation figure un retour à la terre, par la décomposition du corps. Pour Mercier, il faut rendre les hommes à la terre car ceux-ci ne nous appartiennent pas. Le feu, au contraire, donne tout à l'air (Ragon, 1981). Cependant, par la pratique de l'incinération, moins d'enjeux sont à prendre en compte tels que : l'état du corps mort, la saison et les conditions météo à l'enterrement, si le sol est adéquat, la topographie du terrain, les arbres et leurs racines, les distances de séparations des tombes, et leur recouvrement (Züllli, 1967). Les partisans de la crémation la choisissent, en outre, pour sa solution expéditive. Le temps de recueillement devant la décomposition est plus lent que devant la combustion. Les familles partisans la préfèrent afin de remédier à cette lassitude du recueillement, soit pour passer cette procédure du deuil (Auzelle, 1965). Quant aux familles en faveur de l'inhumation, celles-ci ont besoin de ce long processus de décomposition. La finalité et l'expédition rapide des cendres peut être mal vécue lorsque la famille se retrouve immédiatement avec l'urne posée dans leurs mains.

Ayant exploré la question de la trace vis-à-vis du défunt et des vivants, on peut, aussi, ouvrir la question de la trace en elle-même. Rappelons-nous de ce que Charon dit à propos de l'âme. Celle-ci résiderait dans les électrons. C'est-à-dire que l'espace de la mort dépasserait celle du cadavre et de tout rite attaché, et peu importe le traitement du cadavre, inhumation ou crémation. Pour lui, l'espace de la mort échappe aux cimetières et autres lieux de sépultures. Ils n'auraient plus raison d'être. L'espace de la mort est dans ce cas-là présent dans tout le cosmos, et ne ferait qu'un avec l'espace de la vie (Ragon, 1981).

Nouveaux procédés écologiques vers de nouveaux espaces funéraires

L'univers occidental du 21^{ème} siècle est en perpétuel changement. Tout s'accélère, guidé par l'influence de l'industrialisation, où l'espace et le temps doivent être de plus en plus réduits, et par de nouvelles valeurs écologiques, axées sur le développement durable. Parallèlement, nous assistons à une transition funéraire. De nouveaux processus réinsèrent notre fin de vie dans un cycle naturel, par des procédés industrialisés soucieux de l'environnement. Parmi les nouvelles possibilités de traitement du défunt commercialisées, nous trouvons les processus d'« Urna Bios », de « promession », ou encore, de « resomation ». Le premier a été conçu dès 1997 par des designers, Messieurs Gérard Moliné et Roger Moliné. Suite à l'essor de la crémation, ils proposent un nouveau type d'urne. Il s'agit d'une urne biodégradable où est incorporée une graine. Cette urne, recueillant les cendres du cadavre, se place dans la terre, où émergera, au fil des saisons, un arbre à son emplacement. Cette pratique ajoute une réponse supplémentaire à la question de la trace où le défunt retourne, en quelque sorte, à la vie, à travers la nature (Anstett, 2015).

La « promession » est un processus qui consiste en la décomposition du corps par congélation du cadavre par immersion dans du nitrogène liquide, qui, ensuite, est fractionné mécaniquement par vibration. La matière résultant de ce procédé est, après être séchée, réduite en poudre et placée dans une urne biodégradable. Un arbre ou autre végétation peut, également, pousser par-dessus. Cette alternative écologique et bio à la crémation, date de 2001, par la biologiste suédoise Susanne Wiigh-Mäsak (Anstett, 2015).

Le principe de « resomation », trouvé en 2007 par le chimiste Sandy Sullivan aux Etats-Unis, vise, aussi, une alternative à la crémation. Le corps est dissout par hydrolyse alcaline dans une grande cuve en inox. Cependant, au lieu d'être réduit en poudre et placé sous terre, le résultat obtenu est sous état liquide, que l'on réintroduit, ici, dans le cycle de l'eau. Seuls les os sont restitués à la famille, entraînant un certain culte des os. La « resomation » est, toutefois, une bonne solution au traitement des déchets humains dans les hôpitaux (Anstett, 2015).

Au début des années 2000, d'autres nouvelles pratiques font, encore, surface, dont « Capsula Mundi », ou « Emergence », toujours en phase d'expérimentation. Les « Capsula Mundi » sont le fruit de l'imagination des designers italiens Anna Citelli et Raoul Bretzel, en 2002. Il s'agit d'un cercueil fait à base d'amidon, entièrement biodégradable. Celui-ci est conçu en forme d'œuf où le corps du défunt repose à l'intérieur en position fœtale. L'œuf est disposé verticalement sous terre, afin qu'un arbre puisse être planté par-dessus, se nourrissant des matières en décomposition. Par ce projet, les designers ont le souhait de remplacer les cimetières traditionnels par des « forêts sacrées » (Anstett, 2015).

Le principe de « Emergence » provient de designers français, Pierre Rivière et Enzo Pascual, imaginé en 2012 à l'occasion d'un concours de design funéraire. Le projet consiste en un cercueil biodégradable, également, enrichi de graines, qui, par leur pousse et par un système spécifique, peuvent produire de l'électricité et de la lumière. Ce projet prévoit, ici, davantage de mise en scène par les sépultures (Anstett, 2015).

En Belgique, le principe de l'« humusation » existe, mais doit encore être approuvé des pouvoirs législatifs. Celui-ci est, d'abord, apparu à Washington, aux Etats-Unis, où il est autorisé depuis déjà quelques années. Ce principe se base sur une décomposition lente et naturelle, où le corps, enveloppé dans un linceul biodégradable, est enseveli dans un tas de feuilles et de copeaux de bois, posé à l'air libre. Par la suite, la famille récupère 10% de l'humus sain et fertile issu de la décomposition, afin de planter une jeune pousse d'arbre dans le « Jardin de la Métamorphoses », ou dans un terrain familial. Le reste du humus est envoyé sur des terres à régénérer, dégradées par les activités humaines, dans le but de replanter des forêts (Busigny, 2017).

In fine, de nombreuses alternatives sont présentes aujourd'hui, dont la grande majorité peine à soulever les barrières législatives.

Législation

Néanmoins, nous avons vu que les nouveaux procédés dans le traitement des cadavres, ainsi que les nouveaux types de cimetières, se heurtent devant les pouvoirs législatifs. Si le financement pour certaines techniques n'est pas un problème, le réel problème est celui de convaincre les autorités, soient les communes et les provinces. Pour certains processus, cela est sur la bonne voie, notamment pour l'« Humusation » en Belgique, grâce aux nombreuses voix obtenues en faveur de cette alternative funéraire, recueillies par leur fondation (Busigny, 2017).

On constate, dorénavant, que la question de l'espace de notre finitude importe, à nouveau, au sein de notre société. L'autorité municipale a, toutefois, le pouvoir sur l'aménagement des cimetières. Elle détient, de ce fait, le pouvoir de réaliser tout changement dans nos villes, et, par conséquent, dans nos mentalités. Tout ceci, réalisable en aval du souhait de la population. Nous observons, d'ailleurs, que les cimetières sont, à présent, perçus comme des poumons verts intouchables dans la ville, car, en partie, les communes les gèrent comme des espaces verts (Audinet, 2017).

Par exemple, rappelons le souhait des Français qui porte, en 1994, sur la préférence pour les cimetières paysagers, au détriment des cimetières rationnels, selon un sondage IFOP pour OGF. En 2008, des lois relatives à la législation funéraire sont votées, en faveur des conceptions de cimetières paysagers. Les articles présents dans ces lois concernent le cimetière et son évolution, dont l'autorité municipale est maître de tout agissement envers les défunts (Dubois, 2009).

Grâce aux lois, les cimetières, restant des espaces collectifs et publics, préservent leur plénitude et leur légitimité dans leur mission (Dubois, 2009).

Le cimetière de demain

Dorénavant, plusieurs nouveaux cimetières veulent émerger sous les thèmes de la mémoire et de la récréation (Audinet, 2017). Le premier exemple date de 1928, pour le Nieuwe Ooster-Friedhof, à Amsterdam. Pour une troisième extension à ce cimetière datant de 1889, le bureau d'architecture du paysage Karres en Brands propose un cimetière en « code-barres », respectant le parc historique, mais, à la fois, ajusté aux besoins modernes. L'extension se présente sous forme de longues bandes, dont

chaque couleur représente un type d'inhumation (Hinterleitner, 2007). Pour ce qu'il en est de la bande utilisée pour le dépôt des urnes cinéraires, par exemple, celle-ci requestionne le concept de colombarium. Le bureau propose, ainsi, une sorte de pavillon en zinc aménagé de sorte à vivre une expérience architecturale, basée sur des contrastes d'ouverture et de fermeture, de couleur, et de lumière (*De Nieuwe Ooster, Amsterdam, 2018*).

Un autre exemple intéressant est un projet esquissé pour le concours « Design for death architecture », par les autrichiens Marta Piaseczynska et Rangel Karaivanov. Ils proposent un crématorium et un colombarium sous forme d'un monument mouvant, au cœur-même de la ville, appelé « Post Community ». Ils prennent le parti de l'installer au cœur de la ville, dans le but de réintégrer ce genre de lieu de répit dans une ville proactive et ardente. Par des prouesses techniques, ce monument se vit, cependant, comme un musée contemporain, où le sentiment de confusion est recherché. L'urne et la niche habituelles sont remplacées par un nouveau design ingénieux en forme de capsule. Toutes ces capsules se perdent dans la masse, entraînant avec elle une symphonie à l'image de vagues, valsant autour d'un atrium où le ciel se reflète (Mahon Heap, 2013). Les architectes ont, sûrement, voulu projeter dans ce projet une atmosphère mystique et mystérieuse, propre à la vision de la mort aujourd'hui.

Pour le principe de l'« humusation » énoncé plus haut, un nouveau type de cimetière émerge également. Les auteurs prévoient, pour chaque région de Belgique, un Jardin-Forêt de la Métamorphose, clôturé afin de préserver une sécurité. Le jardin est pourvu d'un espace « Humusation », où la dépouille repose pour une durée de 1 an, temps nécessaire à sa décomposition en humus fertile. Les « humusateurs », durant cette période, ajustent le tas de paille et de feuilles mortes, afin de présenter un lieu de sépulture, favorable au recueillement des proches. Une stèle en bois, ou en pierre locale, est, ainsi, posée, devant la sépulture, à cet effet. A la fin du processus d'humusation, la famille est amenée à déposer le terreau créé, contenant une graine, dans l'espace du « Souvenir » du Jardin-Forêt de la Métamorphose (Busigny, 2017).

Ceci dit, l'avenir proche du cimetière, sur lequel se penchent davantage d'architectes, architectes paysagistes et urbanistes, s'inscrit plutôt vers la pratique de la crémation, qui grimpe de manière exponentielle. Jusqu'en 2009, des dizaines ou des centaines de sites cinéraires sont, ainsi, construits dans les cimetières existants, ou joutés aux crématoriums. On recense, dès lors, près de 1500 nouveaux projets construits, avec le soutien d'OGF (Dubois, 2009). Toutes ces nouvelles adjonctions sont pensées en fonction des souhaits des populations. Les nouveaux sites cinéraires se traduisent, désormais, par : des compositions de végétaux et minéraux, un ordonnancement de formes minérales créant des parcours en longueur ou en élévation, une ouverture d'espace pour les regroupements, la présence de symboles contemporains, des monuments de facture classique pour composer avec les monuments existants, l'implantation de bancs pour la contemplation et le repos, un agrément d'arrangements floraux, et, parfois, la présence d'abris de type pergola. Les espaces cinéraires sont pensés comme un lieu de promenade, fait de parcours sinueux, propices à des gestes de méditation, de

recueillement, et de deuil. L'agencement et les atmosphères données à ces parcours évoquent la sérénité du lieu. Les cimetières existants à leurs côtés, ont, quant à eux, l'ambition de rester identiques, fidèles à leur incarnation de lieux de mémoire collective et culturel (Dubois, 2009).

En Belgique, à Courtrai, prenons l'exemple du complexe funéraire du cimetière du Haut Courtrai, par Bernardo Secchi, et du crématorium Uitzicht, par Eduardo Souto de Moura. Il se situe dans la zone périurbaine de la ville. Le crématorium est un bâtiment semi-enterré, marqué d'une haute cheminée (*Crematorium Uitzicht*, s. d.). Les architectes ont tenu à créer une expérience à travers l'architecture et le paysage, par des cheminements, des seuils, des frottements, des porosités, et des transformations du paysage, dans ce terrain étendu et vallonné. A l'image d'un parc, Secchi a voulu voir le cimetière pour le parcours qu'il peut offrir. Il y voit un potentiel de promenades, faisant partie d'un itinéraire dans la trame urbaine. En parcourant le complexe funéraire, l'on s'immerge totalement dans le paysage. Ses limites ne s'érigent d'aucune clôture minérale comme l'on retrouve dans tout cimetière traditionnel. A la place, le cimetière se délimite par des noues végétalisées, des haies filtrantes, des fossés, ou encore, des talus, apportant l'obstacle souhaité, et permettant une continuité paysagère (SIFUREP, 2010). Au sein du cimetière, l'on ne retrouve guère de stèles ordinaires et monotones, flanquées les unes à côté des autres. L'aménagement des sépultures se fait en quinconce, et de manière plus espacée, amenant à plus de liberté des propriétaires qui les édifient. L'on voit, ainsi, plus de liberté dans les jeux de matières, de couleurs, et de dimensions (Thiollière, 2016).

Parmi d'autres exemples encore, tantôt extravagants, tantôt authentiques, l'avenir des cimetières appartient, aussi, aux cimetières du passé. Images de notre histoire et de notre culture, ces lieux aspirent à transparaître ces idéaux. Au lieu de rester figés dans le temps, les cimetières aspirent à une résilience. Le temps long de la gestion est, alors, privilégié. Pour le cimetière des Batignolles, à Paris, cette gestion s'appuie sur l'initiative « zero-phyto ». Elle appuie le principe de résilience en, entre autres, recyclant les déchets végétaux pour en faire du terreau, ou accueillir une activité microbienne, en recyclant tout autre élément inscrit dans le cimetière, comme des pierres tombales à la fin d'une concession, et, en utilisant des carrés prévus pour le jardinage, en vu de jardins partagés. Le cimetière de demain est un espace vert plus participatif, et un exemple d'initiatives écologiques. La vocation du cimetière des Batignolles est de s'insérer, davantage, dans son quartier, pour transformer les usages communs relatifs au cimetière et à son environnement. Un idéal serait d'ouvrir ce cimetière sur son environnement, afin de créer de nouvelles qualités d'échanges, et de centralité, axées sur la mobilité douce piétonne (Audinet, 2017).

Le contexte de standardisation et d'évolution rapide et constante de la société, dans laquelle nous vivons aujourd'hui, fait qu'on observe plusieurs changements dans les mentalités des citoyens, qui impacte notre relation à la vie, et à la mort. La standardisation a fait naître le goût de la pièce unique, répercuté au sein des pratiques funéraires. On constate, également, que dans cette société où tout s'accélère, les valeurs familiales et traditionnelles essayent de s'imposer. Le réchauffement climatique a, aussi, mis l'accent sur les préoccupations écologiques. Une conscience écologique s'installe dans les

mentalités en soulignant l'importance des espaces verts. Tous ces facteurs influent, de plus en plus, le taux de fréquentation au sein des espaces verts et mystiques que sont les cimetières (Dubois, 2009). Le cimetière dans la ville est apprécié pour le calme qu'il évoque. Il est comme un poumon vert qui autorise l'individu à respirer une nature qui accueille tout homme, là où il était noyé dans l'agitation urbaine et sociale. Enfin, ces lieux représentent, progressivement, un idéal pour notre société.

Chapitre 1 : Qu'en est-il de Liège ?

Evolution des cimetières à Liège

Au Moyen-Age, Liège est sous influence ecclésiastique, comme de nombreuses villes européennes. A cette époque, les églises se multiplient, toutes flanquées de leur cimetière, et font partie intégrante de la vie sociale. Les cimetières se présentent comme de petits cimetières paroissiaux, reliés à chaque quartier. Dès le 13^{ème} siècle, l'Eglise décide de porter plus d'attention à leur entretien, et de les délimiter de clôtures, généralement faites de matériaux locaux (Schmitz, 1995). Les cimetières sont, certes, clôturés, mais restent au cœur de la vie sociale. En effet, des bétails y circulent librement, et, en 1330, il faut, d'ailleurs, interdire divers jeux s'y déroulant à répétition. En leur sein, les corps sont entassés, afin d'éviter une expansion fulgurante du cimetière. Les sépultures sont séparées par des haies, et des arbres parsèment le terrain. Ces derniers sont utilisés, par les vivants, pour leur bois et leurs fruits (Mezen, 2000). Non seulement situés au cœur de la ville et de la vie, les cimetières à Liège sont en symbiose avec celles-ci, où chacun profite à l'autre en toute réciprocité.

Toutefois, les cimetières paroissiaux, étant marqués d'une surélévation de terrain par rapport aux parcelles voisines, connaissent nombres d'inondations, menaçant la qualité de ses terres. C'est dès le Moyen-Age que l'on pense à les placer à l'extérieur des terres vivables. Cependant, l'idée est critiquée. En effet, les citoyens craignent des violations de sépultures dans les campagnes (Schmitz, 1995).

Dès 1784, les dirigeants liégeois commencent à envisager le déplacement des cimetières *extra muros*, suite à l'édit de l'empereur d'Autriche, Joseph II. C'est une fois rattachée à la République française, que Liège songe réellement au décret (Mezen, 2000).

A la parution du décret 23 Prairial an XII, malgré les nouveaux cimetières hygiénistes, les Liégeois semblent rester attachés à leur cimetière paroissial. Ils continuent, en effet, à inhumer près de chez eux, au détriment des recommandations. Certains cimetières résistent, ainsi, aux nombreuses démolitions (Schmitz, 1995).

On compte, dès lors, en 1834, pour 76 communes, à Liège, 83 cimetières. Parmi eux, on en trouve, encore aujourd'hui, 52 pour les 16 communes actuelles. La majorité de ceux-ci, soit 80%, bordent toujours les églises, en 1834 (Schmitz, 1995).

Leur affectation globale constitue 0,02% du territoire, avec, en moyenne, une superficie de 11,65 ares. En leur sein, est prévu, pour chaque habitant, une superficie de 0,67 m², ce qui, comparé à aujourd'hui, ne représente qu'environ 1/5 du standard espace. Cela n'empêche que, très vite, de nombreux cimetières sont saturés (Schmitz, 1995).

On observe, dès lors, en 1870, soit en l'espace de 36 ans, l'édification de 13 nouveaux cimetières,

augmentant de double l'affectation du sol accordée aux espaces pour nos morts. La croissance démographique a engendré la nécessité d'ouvrir de nouveaux cimetières. Toutefois, il est erroné de penser que l'amplification des cimetières est un fait proportionnel au nombre cumulé des décès. Elle dépend, plutôt, des nouvelles pratiques exercées en leur sein. Quand, auparavant, les corps sont entassés et superposés, suite au décret prairial, ils doivent, désormais, reposer pendant un minimum de 5 ans. Le décret prévoit, également, une partie destinée aux concessions quinquennales, soit aux inhumations ordinaires, et une autre partie dédiée aux concessions d'exception. Toutefois, nous avons vu que les concessions de longues durées sont rapidement prises d'assaut, augmentant, de facto, le standard espace de 110% (Schmitz, 1995). C'est bien depuis le milieu de ce 19^{ème} siècle, que les tombes monumentales sont en vogue (Mezen, 2000). A titre d'exemple, le cimetière de Robermont, soit le Père Lachaise liégeois, augmente sa superficie de 5,66 hectares, affectant, dès lors, 36% du territoire (Schmitz, 1995).

Ainsi, « le cimetière n'est plus le lieu où l'on inhume, où les corps se décomposent, il devient le lieu où l'on conserve » (Schmitz, 1995). On observe un lien fort qui unit l'individu à sa communauté. En effet, de nombreux cimetières émergent, principalement, car les familles veulent rester proches de leur défunt, mais aussi, pour le lien qu'elles établissent avec leur communauté. Les cimetières sont le moyen d'affirmer leur identité (Schmitz, 1995). Ils sont de plus en plus ancrés dans les mémoires comme étant une sorte de géo symbole. Ils représentent, dès lors, le « lieu-métaphore de l'agrégation sociale » (Schmitz, 1999).

Près d'un siècle plus tard, en 1992, 48 nouveaux cimetières, ou leur extension, émergent. Par un standard espace estimé à 3,71 m²/habitant, les cimetières ont octuplé en un siècle, représentant, dès lors, 0,42% de l'affectation de tout le territoire liégeois. La superficie moyenne des cimetières s'étend, dès lors, à 131,64 ares, avec, pour les deux plus gros cimetières de la cité de la ville de Liège, 44 hectares pour Robermont, et 21 hectares pour Sainte-Walburge. Des nouveaux cimetières se créent à la suite de fermetures de nombreux cimetières de première génération, jouxtant les églises et habitations, passant, ainsi, de 80% des cimetières totaux à 36%. Cette désaffectation résulte autant de l'urbanisation défavorisant leur extension, que par un souci hygiénique de saturation, qui se fait plus considérablement ressentir, mais, surtout, par le bombardement de certaines églises et de leur cimetière durant les guerres qui ont frappé Liège (Schmitz, 1995).

Suite à la Seconde Guerre Mondiale, et aux années 60, les cimetières ne cessent d'augmenter en superficie. Chaque famille est en droit de posséder leur caveau familial, ce qui devrait stabiliser l'amplification des champs de repos, or, de nouveaux phénomènes apparaissent. Premièrement, à cause du rattrapage des cimetières par l'urbanisation, on prévoit, à la base, un espace plus vaste réservé aux sépultures. Et, deuxièmement, la stabilisation par des caveaux familiaux prévus n'est pas réalisable, dans la mesure où il y a de plus en plus de familles éclatées (Schmitz, 1995). Serge Schmitz, professeur de géographie rurale à l'Université de Liège, nous éclaire quant à ce phénomène d'accroissement des champs de repos, par une évolution au sein des foyers. Par « familles éclatées »,

on entend souvent des parents divorcés s'alliant, une fois remariés, à d'autres familles. On entend, également, par ce terme, tout individu d'une même famille, petite ou très grande, s'établissant dans un autre lieu de domicile, dans une autre commune, voire une autre région, ou encore, dans un autre pays. Nous nous trouvons, en effet, à une époque de mobilité de plus en plus croissante. Schmitz établit, dès lors, quels liens unissent une famille à un cimetière, ou à une communauté, via une analyse portant sur les transferts post-mortem. L'auteur constate, qu'autrefois, l'unique raison de se faire inhumer dans le cimetière d'une commune implique d'y être décédé, sans pour autant y résider. A présent, ce type d'inhumation ne représente plus qu'une minorité. Ceci reste valable pour les communes autour de la ville de Liège, mais pas elle-même. Il relève, également, que, pour en moyenne 27% des inhumations, les personnes se font inhumer dans une commune alors qu'elles n'y sont ni domiciliées, ni décédées. La ville de Liège se situe un peu au-dessus de cette moyenne, à 29%. In fine, Schmitz découvre que plus d'1/3 des inhumations coïncident, en effet, à des inhumations de personnes non domiciliées à une certaine commune. La ville de Liège présente un indice de transfert post-mortem important dans cette analyse. Cet indice se calcule selon le rapport « entre le nombre d'inhumations dans la commune, et le nombre de décès de droit ». Il s'élève à 1,314, par rapport à d'autres communes où il se situe entre 0,7 et 1 (Schmitz, 1999).

Plusieurs facteurs expliquent ces transferts post-mortem. Dans un premier temps, nous avons vu qu'ils sont liés à la mobilité résidentielle. Dans un second temps, les populations sont enclines à obtenir leur dernière demeure plus loin de chez eux pour des questions économiques. Outre pour acquérir des concessions à moindre coût, ou parce qu'une concession est déjà réservée dans un caveau familial, ou, encore, pour des raisons de qualités propres au lieu post mortem, il y a certains cimetières qui sont de véritables pôles d'attraction multifonctionnel. Prenons l'exemple de la ville de Liège. Dans cette dernière, se concentrent énormément de services tels que des lieux de travail, de commerce, administratifs, de loisirs, et le tout bien desservi. Les hôpitaux représentent le service le plus important, responsable, également, en grande partie, des transferts post mortem. D'autres facteurs, moins multifonctionnels, jouent, tout autant, un rôle dans ce transfert, tels que la diversité d'infrastructures, les membres de la famille, ou les amis regroupés en ville. Liège-centre est, aussi, un point de concentration de pratiques funéraires plus diversifiées. C'est à Robermont que se trouve le seul crématorium à Liège. Nous avons vu, précédemment, les raisons qui entraînent les personnes à choisir l'incinération. La majorité des liégeois la choisissent afin d'éviter toute charge supplémentaire à leur famille, que ce soit pour entretenir une tombe, payer des redevances, ou les charger de visites. C'est à Robermont que se situe, également, l'un des quatre cimetières musulmans pour toute la région de Liège. Ceci dit, toute cette dimension économique ne désigne pas la raison fondamentale, plus profonde, des transferts post mortem. Devant celle-ci, se place une dimension symbolique, où il est nécessaire de saisir tous les aspects affectifs, et culturels, relatifs au lieu pour le dernier repos. Chaque personne vit un lieu différemment, y créant des attaches personnelles et intimes. Par exemple, pour beaucoup de liégeois étant nés et ayant grandi à Liège, ils maintiennent une attache plus forte au lieu

qui a marqué leur enfance, qu'à leur nouvel environnement. C'est quand il y a ce retour aux sources, ou un retour à un lieu rempli de souvenirs, qu'il y a transferts. Ceux-ci seraient comme le négatif des mobilités résidentielles. C'est pourquoi le cimetière est un géo symbole au sein d'une ville (Schmitz, 1999).

Le cas de la ville de Liège

Parmi les 16 communes de la région liégeoise, comptant près de 150 cimetières, le cas de la commune de Liège représente un laboratoire intéressant. Avec un nombre 4 fois plus élevé d'inhumations que dans les communes voisines, la Ville de Liège désigne un véritable pôle d'attraction, pour les vivants et les défunts, résultant d'un urbanisme fulgurant (Schmitz, 1999).

La Ville de Liège répertorie 22 cimetières, répartis en 2 secteurs, à savoir : les cimetières du secteur de Robermont, et les cimetières du secteur de Sainte-Walburge (*Décès et sépultures*, s. d.). L'appellation de ces secteurs ne peut provenir que des cimetières de Robermont et de Sainte-Walburge, qui sont les deux plus grands cimetières de la ville. Nous nous intéressons, dès lors, à ces 2 cas.

A une époque où les cimetières sont rejetés *extra muros*, aujourd'hui, ils font à nouveau partie du tissu urbain, mais restent, néanmoins, rejetés par celui-ci, et sont relégués au même titre que les infrastructures rapides, ou les activités agricoles, hors de la vie sociale. Robermont se situe du côté de la rive droite de la Meuse, dans les hauteurs de la ville. Sainte-Walburge se situe du côté de la rive gauche de la Meuse, également dans les hauteurs de la ville, plus haut encore que la citadelle. Tous deux ont la particularité de s'implanter sur des lignes de crête. Le cimetière de Sainte-Walburge est tangent à sa voie de crête, qui longe les fameux coteaux de la citadelle. Quant au cimetière de Robermont, celui-ci borde le flanc de colline, pour se rendre sur la voie de crête, qui est une voie d'entrée dans la ville. Ces deux emplacements différents impliquent des paysages différents. Force est de constater que l'urbanisation ne s'est pas étendue de la même manière des deux côtés du fleuve. Alors que le cimetière de Robermont se fait encercler par l'urbanisme, les hauteurs de Sainte-Walburge se développent dans un paysage périurbain, où de nombreuses pâtures occupent encore les terrains abrupts. Pourtant, son cimetière paysager se barricade de son environnement proche. Le cimetière de Robermont apparaît, quant à lui, comme un véritable poumon vert parmi toute cette agitation urbaine. Néanmoins, ses enceintes privent les citadins de son espace vert. Leur différence se marque, également, par leur symbole dans la ville. Créés à 70 années d'intervalle, au nom du mouvement hygiéniste à Liège, Robermont se caractérise comme le Père Lachaise liégeois, alors que Sainte-Walburge, le cimetière du faubourg, se vit comme une nécropole plus familiale.

1.1. : Le cimetière de Sainte-Walburge

Le cimetière des lépreux

Au Moyen-Age, le quartier de Sainte Walburge borde et jonche les actuelles chaussée de Tongres et rue Sainte-Walburge. Celles-ci font la liaison entre Allier et Liège, et mènent directement à la citadelle. Sainte-Walburge est, alors, qualifiée de faubourg. Au 13^{ème} siècle, parmi quelques habitations, se trouve un sanctuaire, devenu par la suite une chapelle. Une petite communauté, très modeste, se crée, entourée de pâturages et de terres agricoles, à quelques kilomètres, en amont de l'expansion de Saint Léonard.

Au 14^{ème} siècle, Sainte-Walburge est réputée comme terre d'accueil des personnes atteintes de la lèpre. Un hôpital qui leur est destiné se bâtit. On lui donne le funeste nom de « maladrerie ». Ayant alors besoin d'un cimetière proche, l'hôpital établit un « cimetière des Lépreux », autour de la chapelle.

Lorsque l'épidémie régresse enfin, après plusieurs siècles, la ville, ne la craignant plus, commence à croître, avec l'édification de nouvelles habitations, autour de la grande route.

L'hôpital est abandonné au cours de la moitié du 16^{ème} siècle. Le faubourg gagnant de l'importance, une église paroissiale lui est nécessaire, et, surtout, en période de troubles où les habitants de Sainte-Walburge ne peuvent pénétrer à l'intérieur de l'enceinte de Liège à cause de ses portes closes. Avec l'accord du prince-évêque de l'époque, Ferdinand de Bavière, l'église de Sainte-Walburge s'érige et est inaugurée en 1614, à l'emplacement de l'ancienne chapelle. Le cimetière du faubourg se bâtit, dès lors, à l'endroit exact de l'ancienne nécropole des lépreux (Mezen, 2004) (fig. 1).

Suite au décret 23 prairial an XII de 1804, le cimetière continue d'inhumer ses fidèles pendant encore

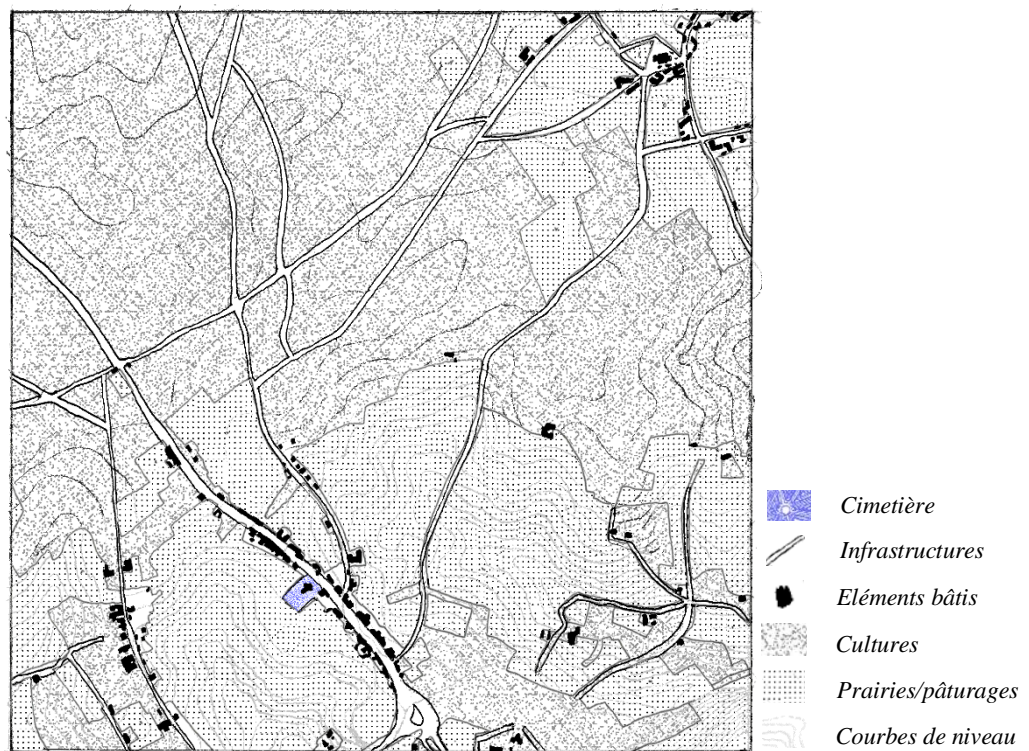


Figure 1 : Sainte-Walburge, 1777

50 longues années. Reconnu comme faubourg, Sainte-Walburge se dissocie, en effet, de ces règlements, se considérant comme en dehors la ville. Le Conseil communal de Liège envisage, cependant, à fermer le cimetière à plusieurs reprises. La famille Orban, une des familles les plus influentes de Liège, se hâte, dès lors, de réserver une concession à perpétuité dans ce que sera l'ancien cimetière désaffecté. En contrepartie, les Orban proposent d'implanter le nouveau cimetière sur leurs terres voisines, et d'ériger un mur autour du cimetière de l'église (Mezen, 2004).

Le cimetière de Sainte-Walburge

Le cimetière est désaffecté pour de bon en 1866, le monument Orban demeurant comme seul vestige de ce passé. Les années qui suivent se marquent par de nombreux débats et discussions autour du projet du nouveau cimetière. En effet, l'implantation de ce projet a rencontré énormément d'oppositions citoyennes. Sa position initiale posait des problèmes sanitaires, touchant les nappes phréatiques et la qualité de l'eau de consommation de la ville. Pour y contrer, 2 projets ont été proposés, sous la direction de Hubert-Guillaume Blondin, l'ingénieur des travaux publics de la ville de Liège. Le deuxième projet est retenu, pour ses qualités de sol perméable limoneux. Toutefois, le problème de nappe phréatique inquiète encore la population, sachant qu'il se trouve près des habitations de la rue Vieille Voie de Tongres. Afin d'éviter tout travaux de drainage, il est, in fine, déplacé vers l'Est. Ce déplacement est, réellement, effectué dans le seul but de satisfaire l'opinion publique, car il est erroné de penser que l'eau du cimetière s'infiltrerait dans les eaux potables, les cimetières ayant toujours été proches des villes sans que les habitants ne soient malades. C'est le 20 mars 1874 que le cimetière de Sainte-Walburge est officiellement inauguré, le long de la

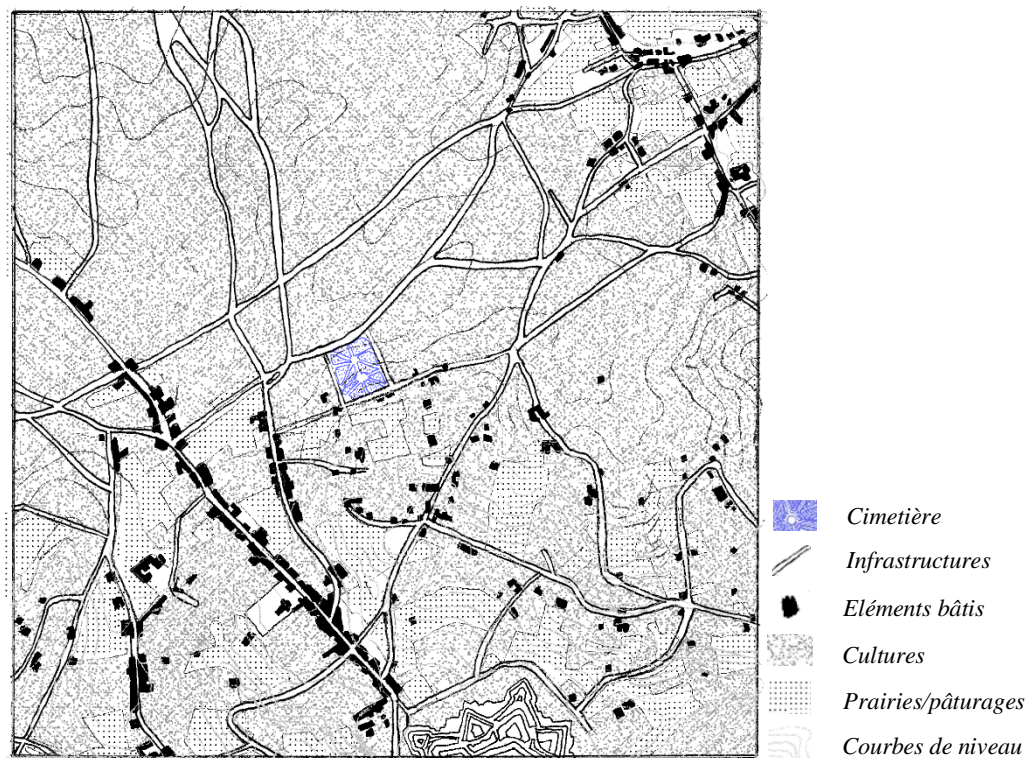


Figure 2 : Sainte-Walburge, entre 1865 et 1880

rue Fosse Crahay, et approuvé non seulement par la ville, mais, surtout, par ses habitants (Mezen, 2004) (*fig.2*).

Une trentaine d'années plus tard, le cimetière s'élargit à l'Ouest. Il se compose d'allées rectilignes, se coupant à angle droit, et convergeant en une petite place, propres aux cimetières hygiénistes. En son sein, demeurent éternellement des héros de la révolution de 1830, ainsi que de nombreux révolutionnaires. Ce lieu devient un géo symbole pour la patrie. Les grandes figures du mouvement wallon y sont enterrées (Joris & Marchesani, 2009). Cependant, contrairement au cimetière de Robermont, sa vocation première est d'apparaître comme un cimetière familial. On trouve, sur ce paysage de humbles pierres tombales, les portraits des anciens résidents de Sainte-Walburge, ancrés sur des médaillons, contant l'histoire du quartier (Wuyard, 2021).

Grâce à l'élargissement de la nécropole, il génère une extension de rue. La rue la bordant, auparavant irrégulière et raboteuse, se transforme en une rue plus large et rectiligne, attirant de nouvelles habitations (Mezen, 2004).

Depuis sa création, jusqu'à environ 1990, la taille du cimetière de Sainte-Walburge décuple. Au sein même du cimetière, on observe que les parties les plus anciennes sont construites de la même façon qu'un centre-ville, organisé et hygiénique. Le plan des représentations pleins/vides du cimetière rend compte du tracé des allées, comme des boulevards encadrés par de grands arbres, avec, de part et d'autre, des habitations post-mortem. Le plan du cimetière s'établit comme le tracé d'une ville, où les parties pleines sont comme des îlots à bâtir. En outre, les boulevards se rejoignent en une petite place giratoire, rappelant les ronds-points des infrastructures publiques (*fig.4*). Ces places sont des lieux de

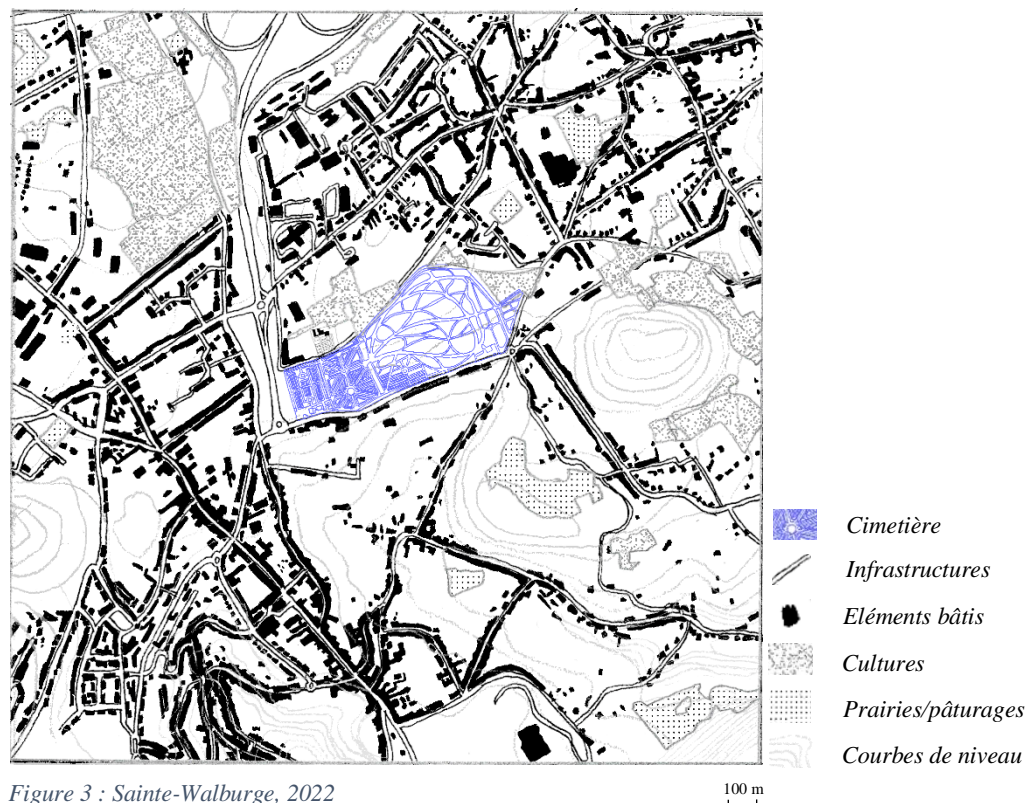


Figure 3 : Sainte-Walburge, 2022

repère. Ils agissent non seulement comme des lieux de partages, mais également comme des lieux de rencontre. Ils rappellent, ainsi, la ville en pied de coteau, à Saint-Léonard, reportée plus haut, en zone périurbaine, après avoir traversé les méandres des rues à flanc de coteau. Ensuite, l'on voit qu'il s'étend de plus en plus à l'Est, vers les terres cultivables et les activités minières. Il se déploie, dès lors, vers un cimetière paysager, comme le décrit Robert Auzelle. Les allées dessinent des courbes entre les arbres. Chaque chemin est aéré et pittoresque. Très vite, le cimetière tend à retrouver une paix intérieure, face au dynamisme de la vie active l'entourant. Entouré de murs, il renferme un véritable jardin hédonique, hors du temps et figé par ses lourdes pierres. Il se préserve et se défend, ainsi, contre les infrastructures routières de plus en plus importantes.

Un peu avant les années 70, de nouveaux quartiers d'habitations se développent autour de la N655 et la E313. D'autres quartiers rattrapent, également, les environs proches du cimetière (fig.3). En effet, l'agglomération de Vottem grandit de plus en plus. Toutefois, le cimetière de Sainte Walburge se distingue de celui de Robermont, car il se situe en milieu périurbain. Le paysage de Sainte Walburge se parseme de taches vertes, comme le terril de Batterie Nouveau à l'Est, le terril de Batterie Ancien au Sud, et, plus loin à l'Ouest, le terril de Sainte Barbe. Ces terrils sont des talus faits de résidus miniers durant les années 30, qui, depuis 1965, renferment une grande richesse écologique (*Terril Sainte-Barbe et Tonne*, s. d.). Entouré de parcours écologiques, le cimetière constitue une autre tache verte dans ce paysage. Géré comme un espace vert, il adopte les recommandations des « Cimetières Nature » de niveau 1, tout comme le cimetière de Robermont, sur le versant opposé. Pour prétendre à ce titre, le cimetière répond à des objectifs visant la réinsertion de la vie sauvage, en créant, par

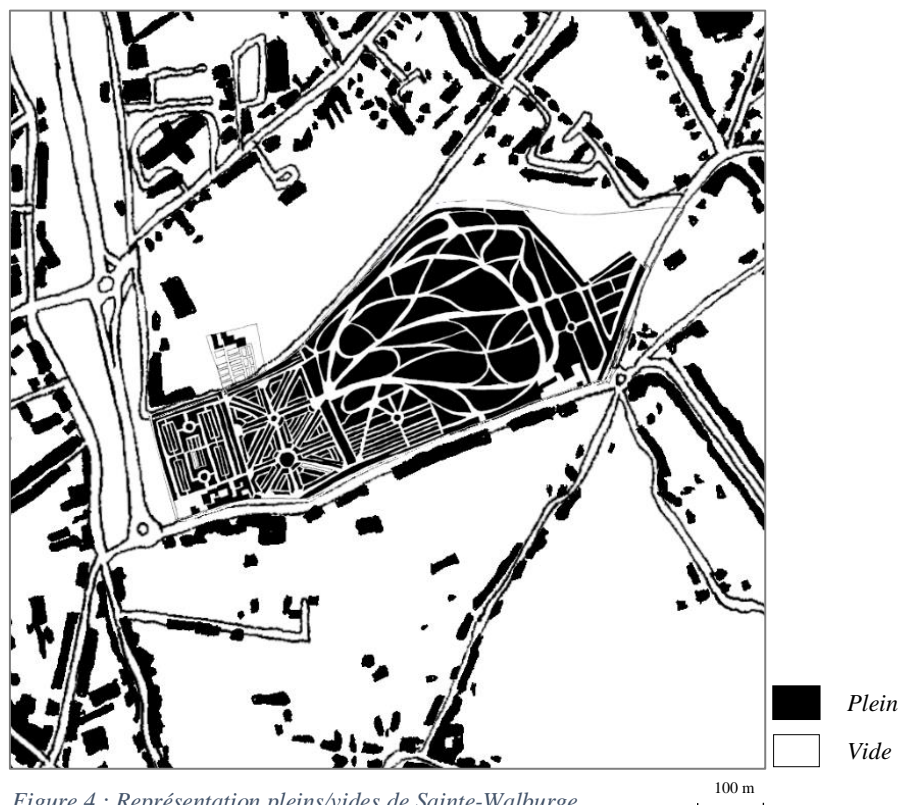


Figure 4 : Représentation pleins/vides de Sainte-Walburge

exemple, diverses infrastructures tels que : des hôtels à insectes, des nichoirs attirant différentes espèces, des planches d'accueil pour les nids d'hirondelles, des dortoirs pour chauve-souris, ou encore, des espaces d'hibernation pour les hérissons, etc... Ainsi, les autorités wallonnes prônent que « Grâce à la Nature, le cimetière retrouve une fonction centrale dans la vie des citoyens : lieu de deuil, de recueillement, de ressourcement et d'inspiration. » (*Accueillir la nature dans les cimetières*, s. d.). Rattrapé par l'urbanisation, le cimetière de Sainte-Walburge suggère, toutefois, une échappée vers son environnement (*fig.5*). Au-delà de son mur de protection, au Nord-Est, une activité agricole en circuit court se développe, celle des Petits Producteurs. En outre, ses murs d'enceinte longent un paysage à la fois riche en atmosphères, et en diversités, mais dont le cimetière cherche à s'en préserver, sur base d'anciennes mœurs, gravées à travers les générations.

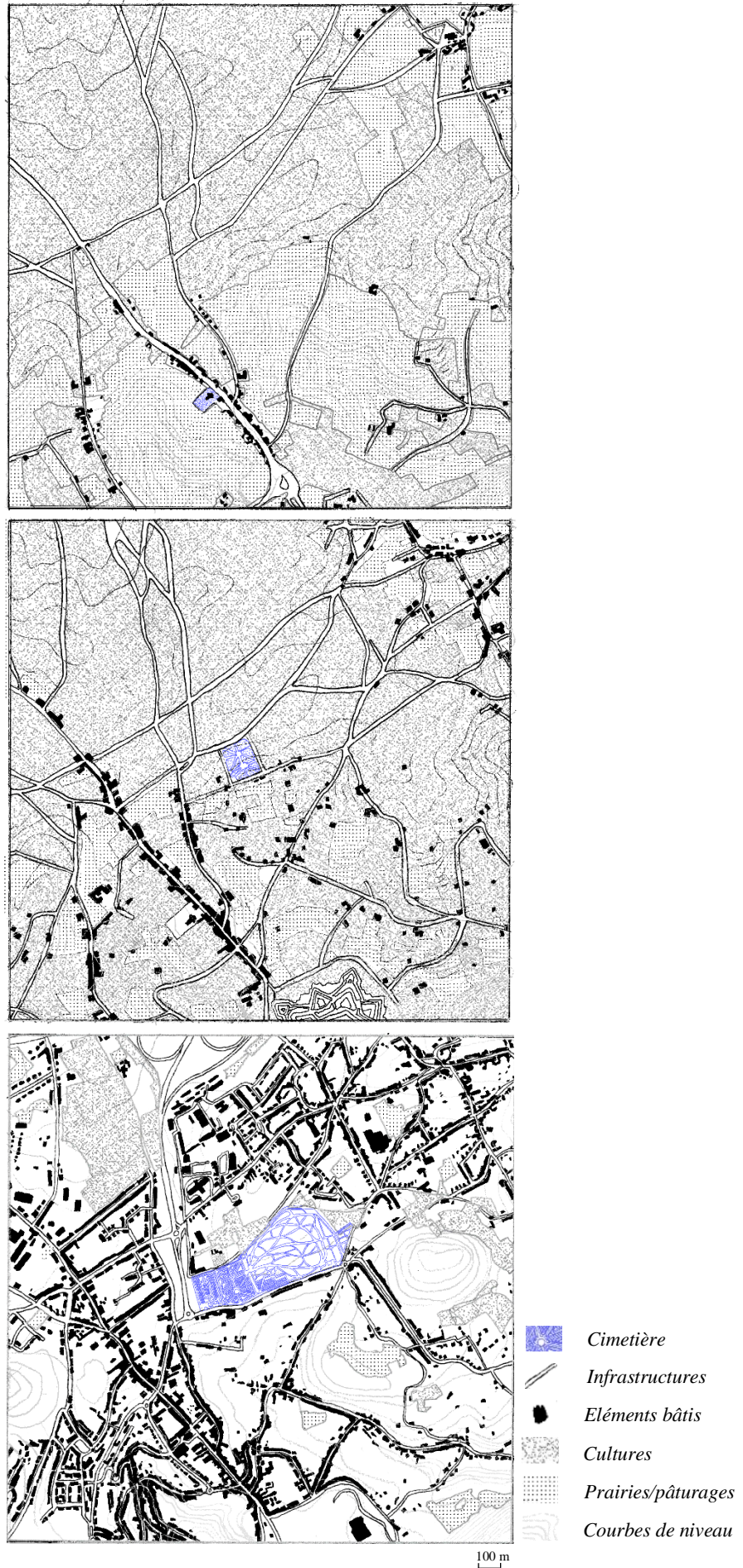


Figure 5 : Evolution du cimetière de Sainte-Walburge et de son contexte

1.2. : Le cimetière de Robermont

L'abbaye de Robermont

Avant sa reconversion en cimetière, en 1798, l'histoire du site de Robermont remonte au 12^{ème} siècle. Situé à des kilomètres de la ville, s'établit, du haut de ce « mont », le maître d'hôtel du prince-évêque, le chevalier Wery des Prés. Etant le premier propriétaire de ces lieux, il y bâtit un oratoire voué à Saint Etienne, un cloître, un moulin, une maison, un jardin, l'ensemble clos d'un haut mur, et agrandit son terrain de terres. On accède à l'abbaye, au sommet du Thier de la Chartreuse, via le « Chemin de Péville », ou « chemin royal », chemin important reliant Fléron au duché de Limbourg. En 1718, le chemin est transformé en une liaison directe jusque Aix-la-Chapelle, souvent fréquentée (Mezen, 2000).

Une communauté de religieuses, sous l'ordre des Cîteaux, s'y installent, et par le règlement de Saint Benoît, y pratiquent des travaux manuels et agricoles. On recense même, vers 1356, l'exploitation, par l'abbaye, de houille, une des plus anciennes (*Tunnel de la Chartreuse*, s. d.). La communauté attirant de plus en plus de riches fidèles, étend leur terre, jusque Dinant, devenant, ainsi, un territoire important (Mezen, 2000).

En 1230, gagnant une véritable ampleur, la communauté doit se scinder. Une partie s'installe au Val-Benoit, qui devient l'abbaye principale. Une autre partie se réinstalle, par la suite, à Robermont, où elle est accueillie dans de nouveaux bâtiments restaurés par le Seigneur Lambert. Durant des siècles, le domaine est, certainement, un lieu de prestige. Il est entretenu par des bourgeois dont l'autorité surpasse celle du prince-évêque-même. Il prospère, dès lors, des décennies et des siècles entiers (Mezen, 2000). En 1360, une autre communauté de religieux, les chartreux, s'établit, proche de Robermont, séparée par le « Grand Chemin », route ainsi appelée, reliant Liège à Aix-la-Chapelle (Brasseur, 1993).

Les 15^{ème} et 18^{ème} siècle, ont, cependant, bousculé la prospérité de l'abbaye. De par sa position stratégique, ces terres ont souvent été prises d'assaut par des troupes d'armées françaises, autrichiennes et prussiennes (Mezen, 2000). C'est, dès lors, au 15^{ème} siècle que le monastère des chartreux est reconverti en fort, victime de cette position stratégique, afin d'entraver l'avancée des troupes dans la ville (Brasseur, 1993). Des bâtiments de l'abbaye sont détruits, occupés, pillés, ou brûlés. D'autres sont reconstruits avec l'appui des prince-évêques et des notables, redonnant une importance architecturale à l'ensemble (*fig.6*). On retrouve des descriptions de certains bâtiments, vécus comme des « sanctuaires les plus riants de Liège », selon Saumery, un grand écrivain du 18^{ème} siècle, ayant écrit les *Délices du pays de Liège*. En 1796, la communauté religieuse est définitivement dissolue. L'Etat Républicain prend possession de leurs biens. L'abbaye, ne sachant plus être entretenue financièrement, doit démolir son église et d'autres édifices. C'est à la mort de la dernière religieuse, en 1814, que se termine, irrémédiablement, les 6 siècles de vie monastique de Robermont (Mezen, 2000).

Le cimetière de Robermont, le Père-Lachaise liégeois

En 1784, l'édit de l'empereur d'Autriche, Joseph II, stipule que les cimetières doivent être déplacés *extra muros*. Une fois rattachée à la République française, le conseil municipal de Liège pense que le jardin de l'ancienne abbaye pourrait convenir à cette fin. Les raisons de ce choix se sont tournées par son implantation, loin de la ville et des vivants, pour son accès aisé, et pour les murs d'enceinte déjà érigés. Suite au décret prairial an XII, 3 nouveaux cimetières voient le jour : Bayards (à Saint-Léonard), Robermont, et Hocheporte (à Saint-Laurent). Le premier est démantelé en 1816, et le dernier en 1821. Les cimetières de Saint-Gilles et de Robermont gèrent, alors, les inhumations, en attendant, en 1874, l'inauguration du cimetière de Sainte-Walburge.

Depuis son ouverture, Robermont est le cimetière le plus important de Liège. On y pénètre par deux accès principaux. Comme pour se rendre, jadis, à l'abbaye, on compte le chemin d'Aix-la-Chapelle, et, l'accès principal, le chemin de Bouxhay et de la Tolle, appelé « ancien chemin du Cimetière » (aujourd'hui l'allée 26 du cimetière). Les premières inhumations, à Robermont, sont réservées aux militaires, morts à l'hospice des Ecoliers. En 1810, il connaît, déjà, un premier agrandissement. Jusqu'en 1824, le cimetière s'étend en construisant une chapelle, une conciergerie, une morgue, et des petits bâtiments. Cette deuxième extension se clôt d'un grillage en fer. Néanmoins, sous l'influence du fort de la Chartreuse, ces quelques travaux doivent être approuvés par celui-ci, pour ne pas compromettre sa défense. Suite au troisième agrandissement, au Nord, en 1836, un mur d'enceinte est édifié le long de la route vers Aix-la-Chapelle. Elle devient, désormais, l'entrée principale. Pour cette troisième extension, les autorités décident de réserver des concessions particulières pour les personnalités reconnues pour leurs talents, ou leurs services rendus. Les tombes monumentales sont

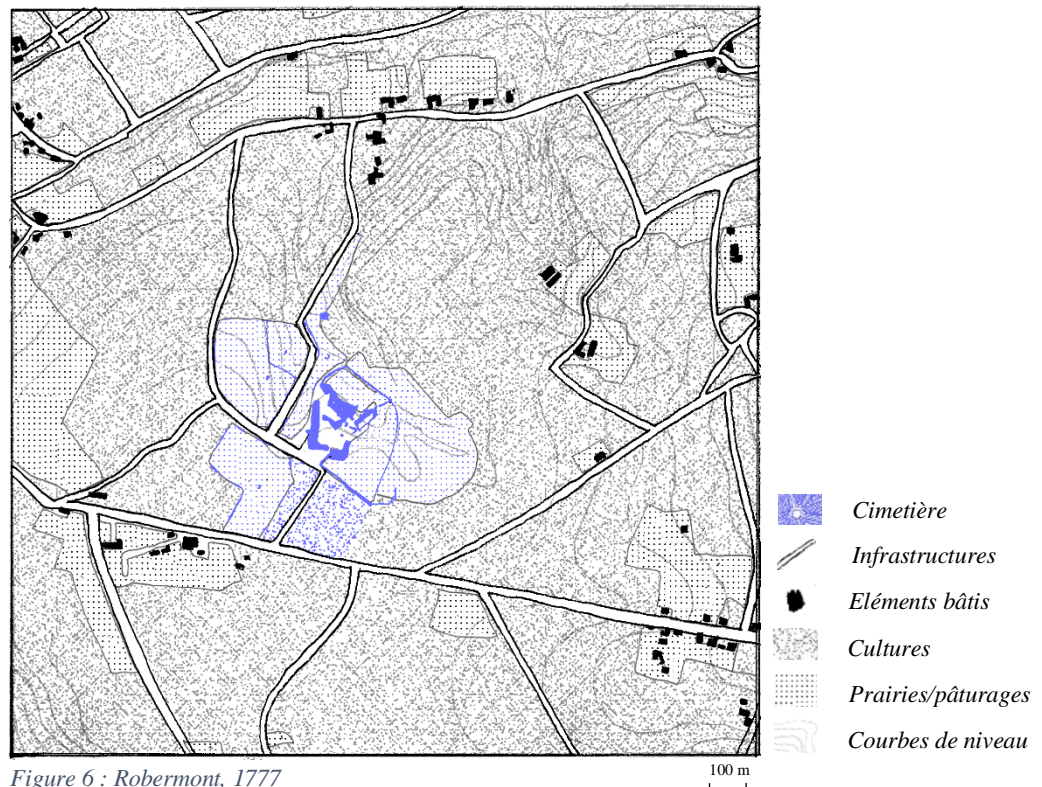


Figure 6 : Robermont, 1777

encore rares. Cependant, il n'aura fallu que quelques années pour que cette tendance se poursuive. Grands auteurs wallons, artistes, musiciens, ou figures politiques, sont, ainsi, enterrés à Robermont. Cette extension se marque, également, par un circuit plus souple, se distinguant d'un tracé d'allées se coupant à angle droit, et se rejoignant sur une placette giratoire, à l'image des tracés urbains (Mezen, 2000).

L'élargissement du cimetière se poursuit en 1866, et en 1872, sur les anciennes terres de l'abbaye (fig.7). Il ne cesse de se poursuivre en 1892, en 1901, et en 1906 et 1910 à l'Ouest, vers Bressoux, en rejoignant le cimetière de Bressoux. A ce dernier agrandissement, 2 autres extensions ont lieu, en 1911 et 1917, au Nord, sur le plateau des Sarts (Mezen, 2000). Outre les personnalités célèbres, des carrés du cimetière sont réservés aux soldats allemands, français et belges, tombés au combat, ainsi que des carrés réservés aux prisonniers italiens lors de la défaite de Caporetto en 1917 (Bechet, 2016). C'est à la fin du 20^{ème} siècle que les concessions monumentales prennent fin. Le cimetière de Robermont se présente, dès lors, comme un kaléidoscope de modes funéraires, allant de sépultures néogothiques, à néoclassiques, jusqu'à l'art nouveau, ou, même, le kitsch (Mezen, 2000).

Avec la quatrième extension, le cimetière commence à tripler de surface. Depuis la création, en 1859, d'un nouvel axe routier reliant la ville au cimetière, soient la rue du Carmel et la rue de Robermont, ce dernier a vu naître de nouveaux quartiers d'habitations. Les habitants de la commune de Grivegnée se sont, par la suite, démultipliés (Mezen, 2000). Bientôt le cimetière de Robermont se retrouve encerclé par l'urbanisation rapide du 20^{ème} siècle, limitant les possibilités de nouvelles extensions (fig.8). Il se retrouve figé entre ces murs, nié de l'activité des vivants. Le cimetière, cherche, dès lors, à se défaire de la pollution des vivants, quand, autrefois, les vivants ont voulu se dépolluer des morts. Le cimetière

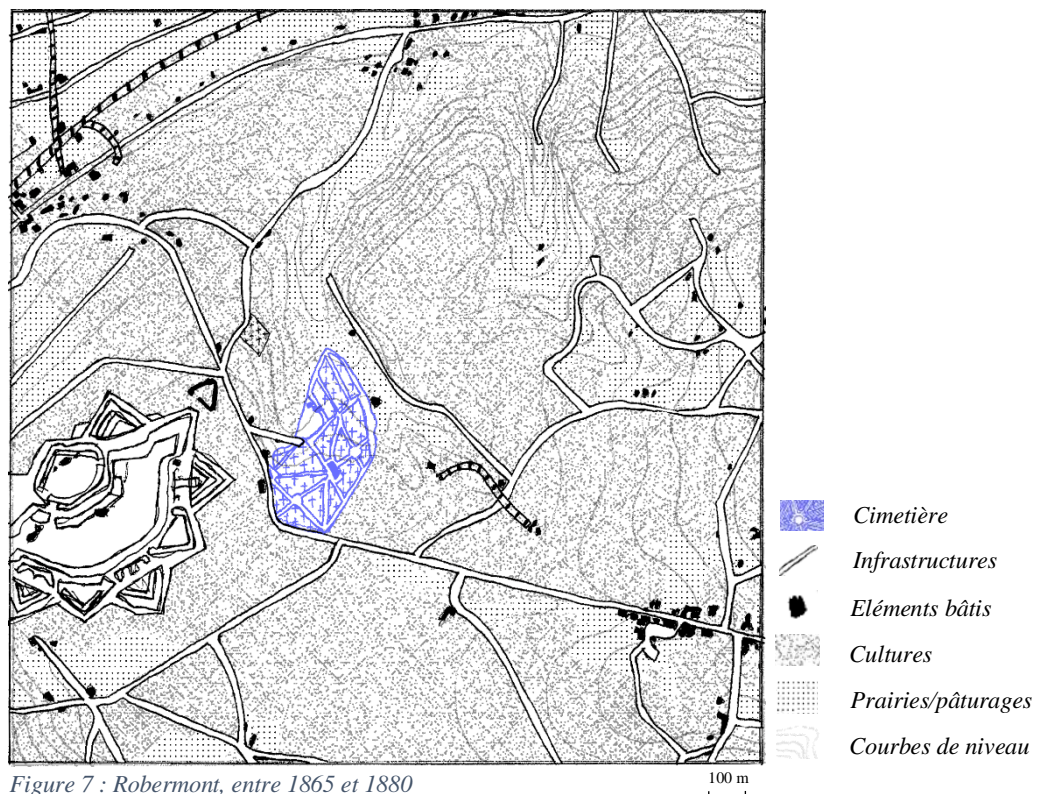
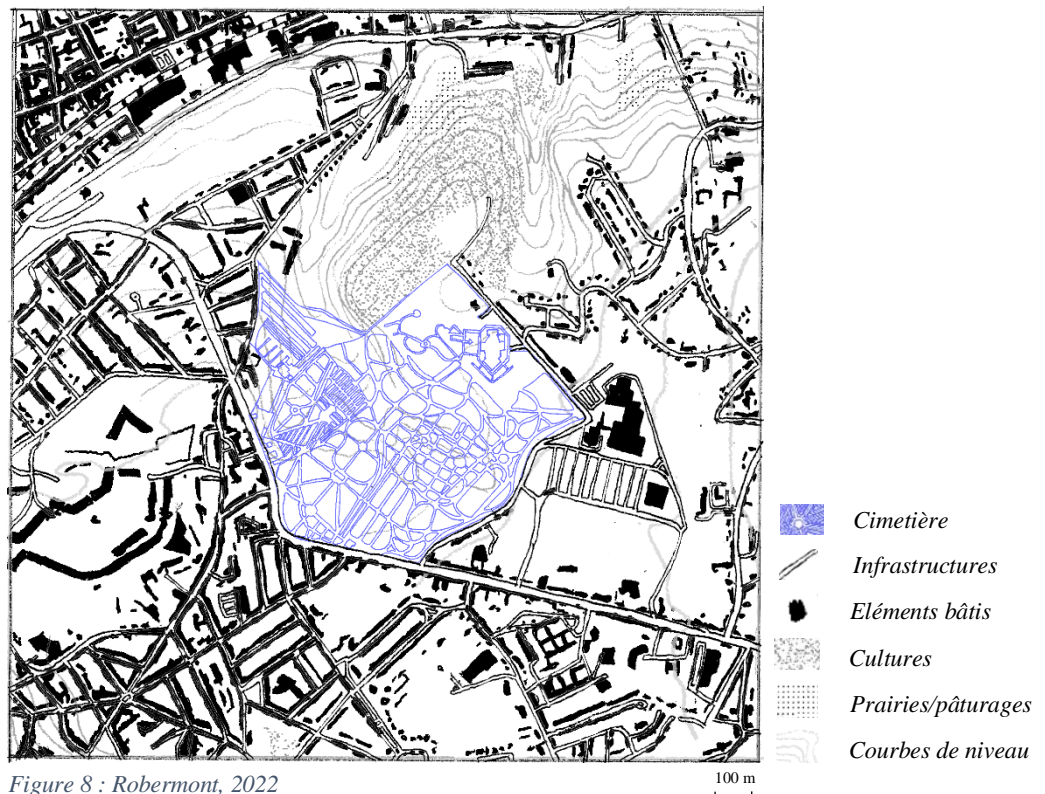


Figure 7 : Robermont, entre 1865 et 1880

de Robermont continue à se développer, et à évoluer, comme étant un poumon vert pour les habitants des quartiers environnants, ceux-ci lui tournant, pourtant, le dos.

Le cimetière de Robermont aujourd'hui

Selon Robert Auzelle, la conception du cimetière de Robermont, s'est poursuivie vers une typologie de cimetière paysager. Dès son inauguration, on imagine une atmosphère propre aux préromantiques, de par son déploiement à partir des anciens jardins de l'abbaye. Le tracé des allées commence par des chemins rectilignes, de type cimetière traditionnel, soit comme un tracé de ville hygiénique. Le plan des représentations pleins/vides du cimetière rend compte du tracé des allées, comme des boulevards encadrés par de grands arbres, avec, de part et d'autre, des habitations post-mortem. Le plan du cimetière s'établit comme le tracé d'une ville, où les parties pleines sont comme des îlots à bâtir. Au fil de son évolution, le tracé devient de plus en plus courbes ou sinueux, longeant la topographie des lieux (*fig.9*). Ils offrent, ainsi, des perspectives pittoresques à chaque détour. Par ses allures de parcs dans ses formes, ses volumes, ses matières, et ses coloris, les cadres de verdure mettent en scène les pierres tombales, et inversement. La circulation y est continue, et participe au sentiment d'apaisement qui se ressent au fur et à mesure que l'on pénètre dans le cimetière, au fil de ses extensions. Le site cinéraire, inauguré en 1974, prolonge ce sentiment. Sa conception diffère de celle du reste du cimetière, mais reste dans une continuité paysagère avec le Nord du cimetière. Sur 3600m² dédié au seul crématorium de Liège, on trouve un columbarium, extérieur et intérieur, une pelouse de dispersion des cendres et d'inhumation des urnes, une large pelouse cinéraire, le tout entouré et délimité de grands arbres. On se situe dans une perspective de jardin du cimetière, homogène et



reposant, quand de l'autre côté on se trouve dans un parc d'aspect monumental, paisible et surprenant (Mezen, 2000). L'image du jardin pour un cimetière se perpétue toujours jusqu'au 20^{ème} siècle. Le jardin étant comme une « sorte d'hétérotopie heureuse et universalisante », selon Michel Foucault, il offre au cimetière, lieu de souffrance liée à la perte d'un proche, un sentiment de mélancolie, de poésie, et d'apaisement, propres au préromantiques.

Le cimetière est vécu comme un véritable parc de promenades, alimentant la paix intérieure de l'individu, et son attache culturelle locale. Il est, en effet, pour bon nombre d'habitants, vécu comme un lieu de recueillement, de souvenir, et de tristesse. Il est, également, vécu comme un lieu de ressourcement, lorsque les visiteurs déambulent au travers de sentiers tantôt ombragés, tantôt remplis de végétation, menant, parfois à des clairières tranquilles. Enfin, l'espace des morts se lit, aussi, comme un livre ouvert, rempli d'histoires locales, sur ses grands personnages, son architecture funéraire, ses matériaux locaux, et bien d'autres (Mezen, 2000).

Le cimetière de Robermont est, dès lors, traité comme un espace vert par la commune. En son sein, il se lie, d'ailleurs, intimement avec les terrils de Batterie-Nouveau et Batterie-Ancien, de Bernalmont, de Belle-Vue, et de la Petite Bacnure, tout aussi riches d'un point de vue écologique, que par la vue directe qu'ils entretiennent avec cet autre espace vert.

La gestion de Robermont se base sur les objectifs fixés par le Réseau Wallonie Nature. Cette gestion écologique comprend, d'une part, l'objectif zéro pesticide qui prévoit de ne plus employer de désherbants, en vue d'un développement durable. Il se traduit par une végétation qui reprend ses droits dans ce champ de pierres (*Accueillir la nature dans les cimetières*, s. d.). La temporalité des cycles



Figure 9 : Représentation pleins/vides de Robermont

naturels, et le retour à la terre, qui se reflètent sur les sépultures, inspirent une nouvelle image de la mort. Néanmoins, pour encore beaucoup d'habitants, ce « mouvement », de laisser la nature envahir sans contrôle les sépultures, ne plait guère. Chantal Mezen, conseillère communale MR de Liège, avance : « Depuis la loi anti pesticides, les cimetières sont dans un état pitoyable et les tombes sont recouvertes de mousse » (Wuyard, 2021). Pour les visiteurs des cimetières, les opinions restent partagées.

Robermont a, également, été placé dans la catégorie des « Cimetières Natures » de niveau 1. Le cimetière s'inscrit, en outre, dans l'objectif d'intégration du site dans le réseau écologique. A cette fin, un inventaire de la biodiversité présente a été réalisé. Le site révèle, en plus, un intérêt géologique, sismique, et biologique. Au 19^{ème} siècle, un tunnel a été creusé sous le cimetière de Robermont, appelé Tunnel de la Chartreuse. Il renferme une faune souterraine particulièrement extraordinaire, réservée, uniquement à des visites scientifiques (*Tunnel de la Chartreuse*, s. d.).

Être géré comme un poumon vert par la commune, ne suffit pas à être vécu comme tel par les habitants. Cet espace reste fermé sur lui-même, voulant se préserver de la pollution des vivants, en leur tournant le dos, comme s'il voulait s'en protéger. En 2 siècles, le cimetière se retrouve encerclé par l'urbanisation. La N3 se remplit d'habitations et de commerces. Le site de la Chartreuse est occulté derrière des îlots d'habitations, séparant ces deux espaces au passé lié. De plus en plus de zones sont réservées à l'habitat, ne laissant, au Nord, qu'une échappée, qui tend à rétrécir, vers les terres réservées à la culture de maïs, aux prairies, et aux fourrages (*fig. 10*).

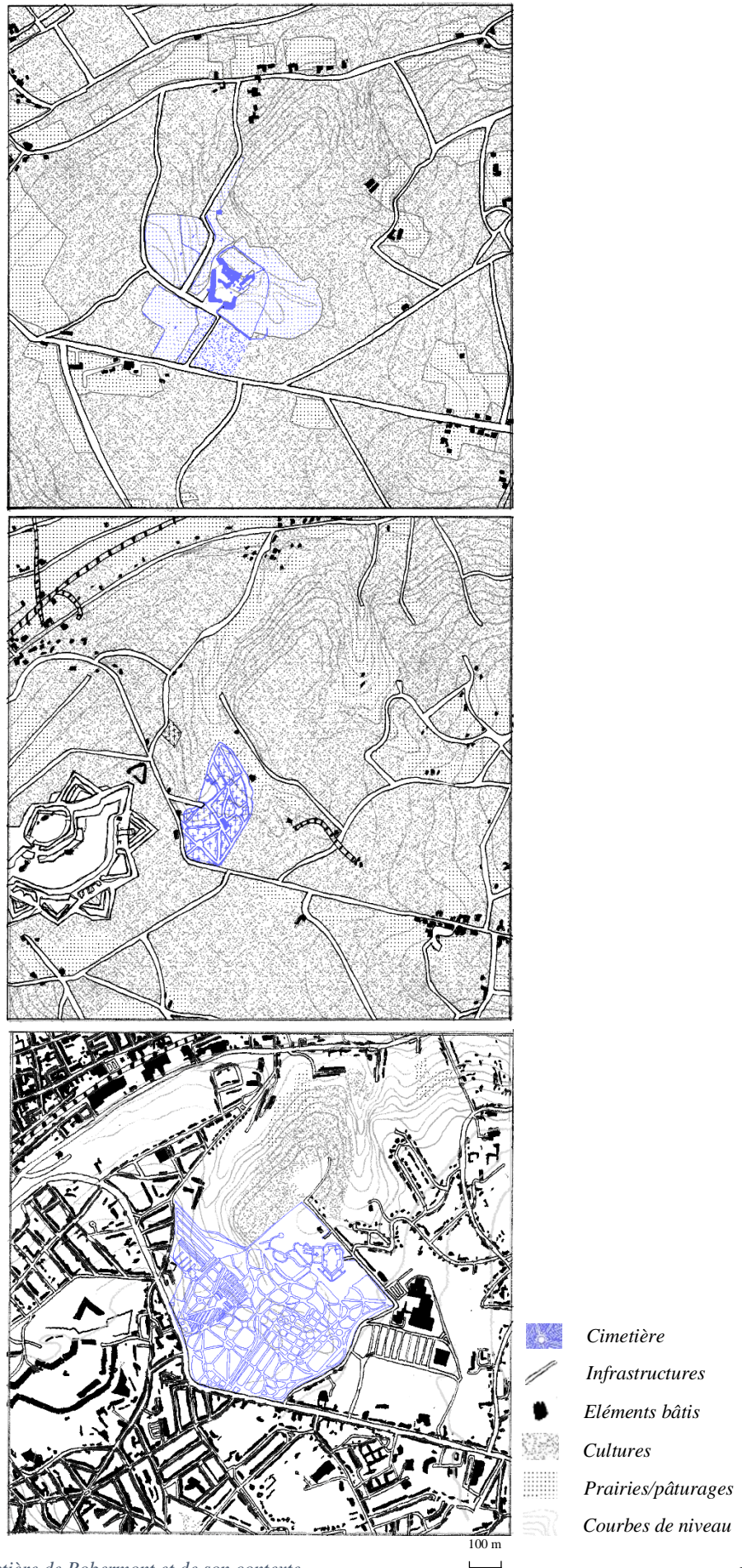


Figure 10 : Evolution du cimetière de Robermont et de son contexte

Chapitre 1 : Requalifier l'urbain grâce aux cimetières

Faire société avec les morts

Les cimetières désignent, dans la ville, un temps d'arrêt, un lieu hors du temps, cloisonnés, hors de tout flux superflu. Ils créent pour son visiteur une hétérochronie, un temps suspendu, appelant un effet bulle (Thiollière, 2016). Ils permettent une intériorité extrême, poussant parfois jusqu'à l'introspection, là, hors de tout danger et de toutes nuisances sociale et urbaine. Ils dégagent, en ce sens, une réelle puissance atmosphérique. Ils créent une ambiance de la mort qu'on ne peut trouver ailleurs, articulée par des scénographies de la mémoire, et des dispositifs de communication avec l'au-delà. Ces lieux imprégnés de mystères métaphysiques nous renvoient à notre finitude, mais, surtout, à notre humanité.

Les morts ont un devoir de protection et de solidarité envers les vivants. L'espace de la mort sert, par conséquent, avant tout, aux vivants. Ces derniers entretiennent un lien avec leurs défunts en leur désignant un lieu spécifique où conserver physiquement ce lien. Ils créent, par le cimetière, un géo-symbole, qui alimente ce lien fort entre l'individu et sa communauté (Schmitz, 1999). Etablir une bonne distance entre les morts et les vivants est de l'ordre de l'exigence sociale. Tous deux font preuve d'hospitalité réciproque. En gardant la mort proche des vivants, on la rend vivable. Il s'agit, par-là, de faire société avec les morts (Le Grand-Séville & Zonabend, 2012). Il est temps de lever le tabou qu'il y a autour de la mort, afin d'en refaire une réalité ordinaire et sociale (Châtel, 2016).

Le cimetière comme champ d'expérimentation dans une société à toute vitesse

Philippe Ariès rend compte que « les attitudes devant la mort ont été presque immobiles pendant des siècles. Elles ont ensuite varié plus souvent et plus vite, d'abord chez les *litterati*, et aujourd'hui elles ont perdu l'inertie qui les a longtemps alourdies, elles semblent se hâter de changer, à la vitesse d'un moteur qui s'emballe. » (Ariès, 1975). Il fait référence à un moteur qui s'emballe, à l'image de notre société industrielle et technologique, où chaque décennie se marque par un progrès. Le modèle contemporain de la mort reste, cependant, stable, depuis les philosophes préromantiques du 18^{ème} siècle : celui de la mort de l'autre, et le culte de ce qu'il reste de l'autre. Cependant, notre rapport à la mort n'est plus universel et se teint, pour chaque individu, de valeurs chrétiennes, d'athéisme, et de philosophie. Il se tourne, également, vers l'écologie, et vers un retour à la nature (Hinterleitner, 2007). De nouveaux procédés funéraires de traitement du corps commencent, dès lors, à voir le jour, la crémation attirant déjà de plus en plus de monde. Ces nouveaux procédés soulèvent d'autres questions, comme celle des restes humains. Le déchet est tabou, mais le recyclage est valorisé. On assiste, par conséquent, à de nouvelles transformations funéraires, nées d'une nouvelle conscience écologique. Les

lieux de sépultures tentent, désormais, de répondre aux enjeux dont nous devons faire face aujourd'hui. Soient des enjeux environnementaux (développement durable, régulation climatique, absorption du dioxyde de carbone, ...), des enjeux sociaux (place importante du digital et des médias, trop de sollicitations urbaines, entraînant des pathologies urbaines tel que le stress), et des enjeux urbains (une ville diffuse souffrant d'un manque de connectivité). Face à ce tumulte, les cimetières se perçoivent de plus en plus comme des espaces calmes de tranquillité. On assiste à un phénomène où les citoyens ne visitent plus le cimetière pour se rendre à une tombe, mais pour prendre un moment de retraite dans l'agitation de la ville (Audinet, 2017).

Dans une ville en transition, le cimetière prend tout son sens pour ses qualités en matière d'espace vert, de berceau d'une biodiversité, de puits de fraîcheur, et ses dimensions poétique et spirituelle. De plus, dans cette société où tout s'accélère, les valeurs familiales et traditionnelles essaient de s'imposer, figurant la mort comme, aussi, un moment de célébration, de partage, et de retrouvailles. Tous ces facteurs concourent à hausser le taux de fréquentation des cimetières (Dubois, 2009). Somme toute, il semble opportun de profiter de toutes ces évolutions en cours, afin de requalifier l'espace du cimetière. En effet, les transformations funéraires sont en train de redéfinir notre sphère intime, soit notre attitude devant la mort et le mort, et donc nos interactions dans la sphère publique. On peut, dès lors, voir en cet espace public un véritable champ d'expérimentations (Thiollière, 2016).

Réintroduire la mort en ville pour un lien plus durable

Tenter de requalifier l'espace urbain via la question de la mort peut être relevant pour résoudre les problématiques liées à une ville trop diffuse, et où les diverses sollicitations et les technologies rythment nos vies. En effet, Henri Lefebvre souligne l'urgence d'une approche qualitative du phénomène urbain, dans la transition d'une société industrielle à une société urbaine. On peut observer un déclin de l'espace public, où la multiplicité des flux, et des fonctions marchandes et ludiques, réduisent sa valeur symbolique et civilisatrice. Réintroduire la mort dans le parcours de la ville influencerait une infrastructure du lien plus durable. Les cimetières, pour leur statut d'espace vert, représentent, également, un potentiel pour le renouvellement urbain, axé sur le principe de trames écologiques. Par exemple, CABE (Commission pour l'Architecture et l'Environnement Construit), au Royaume-Uni, recommande déjà depuis quelques années, d'insérer les cimetières dans son tissu urbain via la stratégie de développement de l'espace vert (Thiollière, 2016).

Chapitre 2 : La perméabilité du cimetière au cœur d'une trame écologique et sensible, dans la ville diffuse

Interroger les limites de l'espace de la mort dans un espace morcelé, comme levier entre la ville et la mort

A présent que les cimetières se retrouvent dans le tissu urbain, il convient de questionner son nouvel emplacement et ses qualités en matière d'espace public. Lorsque l'on interroge le cimetière pour sa qualité d'espace public, on interroge, par conséquent, les caractéristiques qui font de lui un espace public, et comment celui-ci interagit avec les autres types d'espace. L'espace est public quand il produit de la vie sociale. Il renvoie, ainsi, à la visibilité du public. Premièrement, de manière matérielle, ou comment l'espace établit une relation avec les autres. A cette fin, on relève 3 éléments : la surexposition (mise en scène et contrastes par rapport à l'environnement), le filtrage (dispositifs spatio-lumineux qui permettent à l'espace d'être vu), et le cadrage (discrimination de scènes entre elles) (Chelkoff & Thibaud, 1992). Deuxièmement, la visibilité du public est réglée par ce qu'appelle Benjamin, l'« identification empathique » : « En pouvant soi-même observer autrui, nous prenons conscience d'être observable en retour et agissons en conséquence » (Thiollière, 2016). Ainsi, c'est lorsque l'on réalise notre visibilité et celle d'autrui, et qu'on l'adapte en conséquence, que l'on peut qualifier, socialement, un espace de public. L'environnement construit interfère avec les activités de chacun. Un espace se décrit, en d'autres termes, par les relations qu'il entretient avec tout autre emplacement. Il existe plusieurs types d'espaces, connectés entre eux par un réseau, et pourtant, qui portent encore en eux une sacralisation, par leurs qualités distinctes. Ainsi, on oppose l'espace privé à l'espace public, l'espace de la famille à l'espace social, l'espace culturel à l'espace utile, ou l'espace de loisirs et l'espace de travail. Les phénoménologues se mettent, dès lors, d'accord sur le fait que nous vivons dans un espace hétérogène, chargés de qualités (Foucault, 1967).

Pourtant, l'urbanisation contemporaine connaît une tendance homogénéisante. Les chocs d'ambiances peuvent être, alors, perçus comme, certes, éprouvants dans l'expérience urbaine, mais ils mettent en lumière les qualités que peuvent présenter une ville hétérogène (Thiollière, 2016). Le cimetière représente un choc d'ambiance considérable dans la ville. Rattrapé par l'urbanisation, il établit de nouveaux rapports avec les autres emplacements autour, mais a la curieuse particularité de les suspendre et de les renverser.

Au-delà de ses murs, diverses ambiances s'y frottent et colorent l'ambiance-même du cimetière. Les cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont sont considérés comme des « cimetières enveloppants », terme emprunté des analyses de Pascaline Thiollière. Leurs contours et leur retraite végétale permettent, en leur sein, des ambiances d'intériorités et un sentiment d'immersion. Leurs contours, par leur dimension et leur matérialité, déterminent des interactions et colorations possibles avec l'extérieur. En misant sur le contraste de l'espace voisin, les flux et l'agitation de l'un peuvent profiter du silence et de la lenteur de l'autre. Par des frottements et perméabilités, un dialogue se crée

entre deux espaces hétérogènes. Les interactions entre le cimetière et son environnement proche sont déterminées par les limites du cimetière, par ses frôlements, et par ses seuils. C'est ce dialogue qui constitue un levier entre la ville et la mort, en jouant sur les seuils entre le sacré et le profane, l'ordinaire et l'extraordinaire, le public et l'intime (Thiollière, 2016).

Le cimetière comme centre gravitationnel d'une ville diffuse

On a vu qu'à l'échelle du cimetière, ses contours peuvent, localement, cohabiter avec le monde extérieur. Se créeraient, dès lors, de nouveaux champs de communication entre la ville et la mort. Ces divers dialogues entretiendraient un lien plus durable entre la ville et ses habitants, axés sur le recueillement et le lâcher prise, à travers la nature et la spiritualité. A plus grande échelle, la perméabilité des champs de repos amorcerait un nouveau rythme urbain, un rythme de marche, de nature, et de loisir (Thiollière, 2016). Le cimetière agirait comme un centre gravitationnel, reliant d'autres emplacements entre eux, par sa qualité d'espace vert, ce qui entrainerait un rythme plus lent et contemplatif dans la requalification urbaine.

L'hypothèse se calque sur l'approche de la ville poreuse par Bernardo Secchi et Paola Viganò. La ville poreuse se parsème de pores, suite au développement urbain, et une ville diffuse. Les pores sont des interstices entre des enclaves au sein de la ville. Ils voient en eux le potentiel de moments de respiration dans l'agitation du trafic urbain, d'une échappatoire aux flux. Viganò et Secchi perçoivent, également, ces pores comme des sortes de tampon entre deux situations hétéroclites. Ainsi, ils offrent des potentiels de connexions urbaines, écologiques, sociales, et intimes. Leur modèle de ville poreuse tend, dès lors, vers une perméabilité. Leur démarche est, entre autres, de relier les pores entre eux, à travers une ville diffuse, constituant, ainsi, une nouvelle trame urbaine. En effet, à partir des interstices, peut se créer une trame écologique, verte, rebondissant sur les enjeux environnementaux auxquels la société doit faire face aujourd'hui. Une trame verte entrainerait, de plus, des qualités isotropiques pour les citoyens, où chacun bénéficierait d'un espace vert non loin de chez lui (Vigano, 2010).

Le cimetière s'inscrit dans ce discours, dans le sens où il peut être perçu comme un pore, qui doit être reconnecté dans la ville diffuse. Il participerait, dorénavant, à un nouvel itinéraire dans la ville, axé sur une trame écologique et sensible. Mais au lieu d'être un élément d'une trame, il serait un centre gravitationnel, reliant divers emplacements entre eux. Ainsi, requalifier l'espace urbain par ce qui le relie, c'est-à-dire le cimetière, peut résoudre les problèmes d'une ville émietée (ici, à l'échelle du secteur).

Un exemple, dans ce sens, s'achemine déjà, doucement, à Paris. La paysagiste Nils Audinet réfléchit à une même perspective pour le cimetière des Batignolles. La vocation du cimetière est de s'insérer davantage dans son quartier, afin de transformer les usages relatifs au cimetière et à son environnement. Un idéal serait d'ouvrir le cimetière à son environnement afin de créer de nouvelles qualités d'échanges, et de centralité, axés sur une mobilité douce. Audinet propose d'imaginer, dans

un contexte où les comportements et réglementations auraient évolué, des appropriations locales pour transformer les usages communs du cimetière et son paysage. Elle suggère, également, de reconsidérer les qualités d'échange et de centralité, que le cimetière avait au Moyen-Age. Elle propose, finalement, de percer de nouvelles ouvertures, afin de réinsérer le cimetière pour un usage quotidien, et pour relier des points urbains entre eux (Audinet, 2017).

Enfin, une réinsertion des cimetières, pour une requalification urbaine, se calquent sur la stratégie que mène PEP's (Prospective Espaces Publics), pour la ville de Liège. Il s'agit d'une stratégie sur le long terme, visant 2030, dont les buts sont d'offrir des espaces verts suffisants pour chaque habitant, et de relier les quartiers et les espaces publics, en améliorant leurs accès, via des parcours de qualité, en vue d'une isotropie. La ville vise, ainsi, par une requalification des espaces publics de qualité, et de leurs accès, à améliorer les conditions de vie et de travail en ville, à requalifier l'espace urbain dans une ville diffuse, à mettre en valeur le paysage urbain, et ceci, dans le mouvement du développement durable, sous forme d'une analyse « trame bleue et verte » (PEP's, s. d.).

Chapitre 3 : Comment le cimetière peut-il réintégrer les parcours de la vie urbaine ?

Nous l'avons vu, réinsérer le cimetière, et par conséquent, la mort en ville, présagerait un lien plus durable. La nécropole nous renvoie à notre humanité. Il convient, dès lors, de penser les cimetières dans l'expérience du deuil. En effet, pour André Compte-Sponville, par le deuil, les individus accèdent à l'humanité véritable. Le deuil, outre vouloir signifier la douleur et le duel, de *dol* en latin, interprète, également, la compréhension de l'existence, par une dimension créative. C'est en parcourant ses diverses étapes que l'individu transforme le lien entre le mort et lui. Pascaline Thiollière stipule que « Si la vie est une succession de deuils, l'espace urbain aménagé pour la vie doit aussi savoir accompagner l'homme à travers ces passages, ces ruptures, ces moments limites. Ainsi, il est vital de réserver dans l'espace urbain des espaces qui soient propices à cette méditation. Des espaces à l'écart du rythme de la vigilance et des contraintes de la ville des flux, qui offrent des ressources à l'expérience de la méditation ou du recueillement urbain. » (Thiollière, 2016). L'expérience du deuil met, ainsi, en rapport des procédés, comme l'accompagnement, l'entretien, le cheminement, le recueillement, avec l'expérience urbaine, pour ses espaces construit et paysager. Une narration de la ville par les dimensions du deuil détermine une clé de lecture pour la réinsertion des cimetières dans le tissu urbain.

Accompagner l'individu, lors de la séparation, dépend de la qualité des espaces fournis en termes de confort, d'abri, d'assises, ou d'accueil de groupes. Les tensions spatiales en jeu sont, alors, de l'ordre de la composition et de la décomposition. Entretenir une relation avec le défunt est ce qui maintient la relation aux morts vivante. Cette action crée de nouveaux rythmes. Le cheminement implique le cheminement intérieur guidé par nos émotions, mais aussi celui du corps par sa mobilité ou son immobilité dans le processus de deuil. Enfin, se recueillir provoque une configuration de l'espace-temps intime. Par le recueillement, l'individu s'extrait des flux et activités, plonge dans un environnement contemplatif, et recherche des ambiances reconfortantes (Thiollière, 2016).

Il convient, dès lors, d'interroger les seuils, les rythmes, et les gestes, pour comprendre les relations qui unissent l'urbain et la mort. Les seuils marquent une limite, ou plutôt un passage, entre deux ambiances. Si le deuil est aussi un passage, le seuil serait à l'espace ce que le deuil est au temps (Thiollière, 2016).

La narration de la ville par le deuil passe, dorénavant, par une compréhension des dimensions spatiale, temporelle, et corporelle. Pour ce faire, le corps, par ses divers sens, et l'état d'être envers son milieu qu'il renferme, jouent un rôle essentiel pour saisir les différentes interactions et ambiances. De plus, Thiollière, en étudiant les aspects sociaux, neurologiques, philosophiques, et des sciences humaines, du deuil, met en lumière le rôle fondamental du corps dans l'expérience de l'espace de la mort (Thiollière, 2016).

Ces approches soulèvent plusieurs questions, que nous tâcherons de répondre en arpentant les cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont. Comment et par où l'individu pénètre dans cette

hétérotopie ? Comment l'espace du cimetière et l'espace de la ville se regardent ? Quelles pistes de réflexions ces frictions ouvrent ? Quel comportement engage-t-on lorsqu'il y a un vis-à-vis direct entre le cimetière et la ville ? Qu'est-ce que le cimetière peut apporter à ses voisins proches, et réciproquement ? Y a-t-il encore besoin de murs ? Où est-ce que le cimetière peut se dévoiler ? Ouvrir le cimetière engendrerait-il une désacralisation ? Perdrat-il son statut d'hétérotopie ? Comment le cimetière peut-il réintégrer les parcours de la vie urbaine ? Quel itinéraire leur perméabilité peut-elle créer ? Comment inscrire le rythme du cimetière dans le parcours urbain ? Comment le cimetière peut-il améliorer les conditions de circulation ? Et enfin, en quoi leur implantation a-t-elle encore du sens aujourd'hui ?

Chapitre 4 : Etude de cas

4.1 : Sainte-Walburge

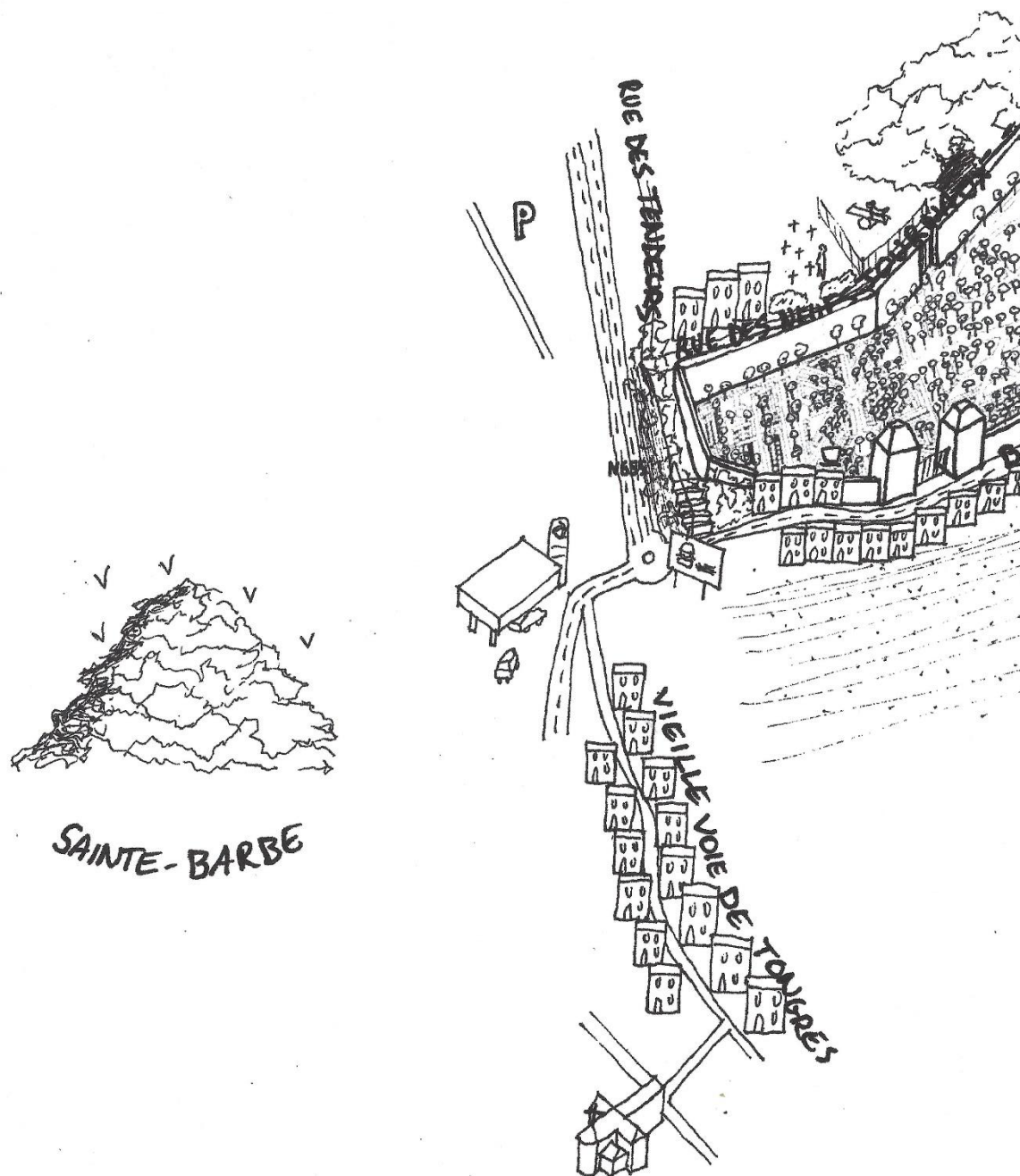
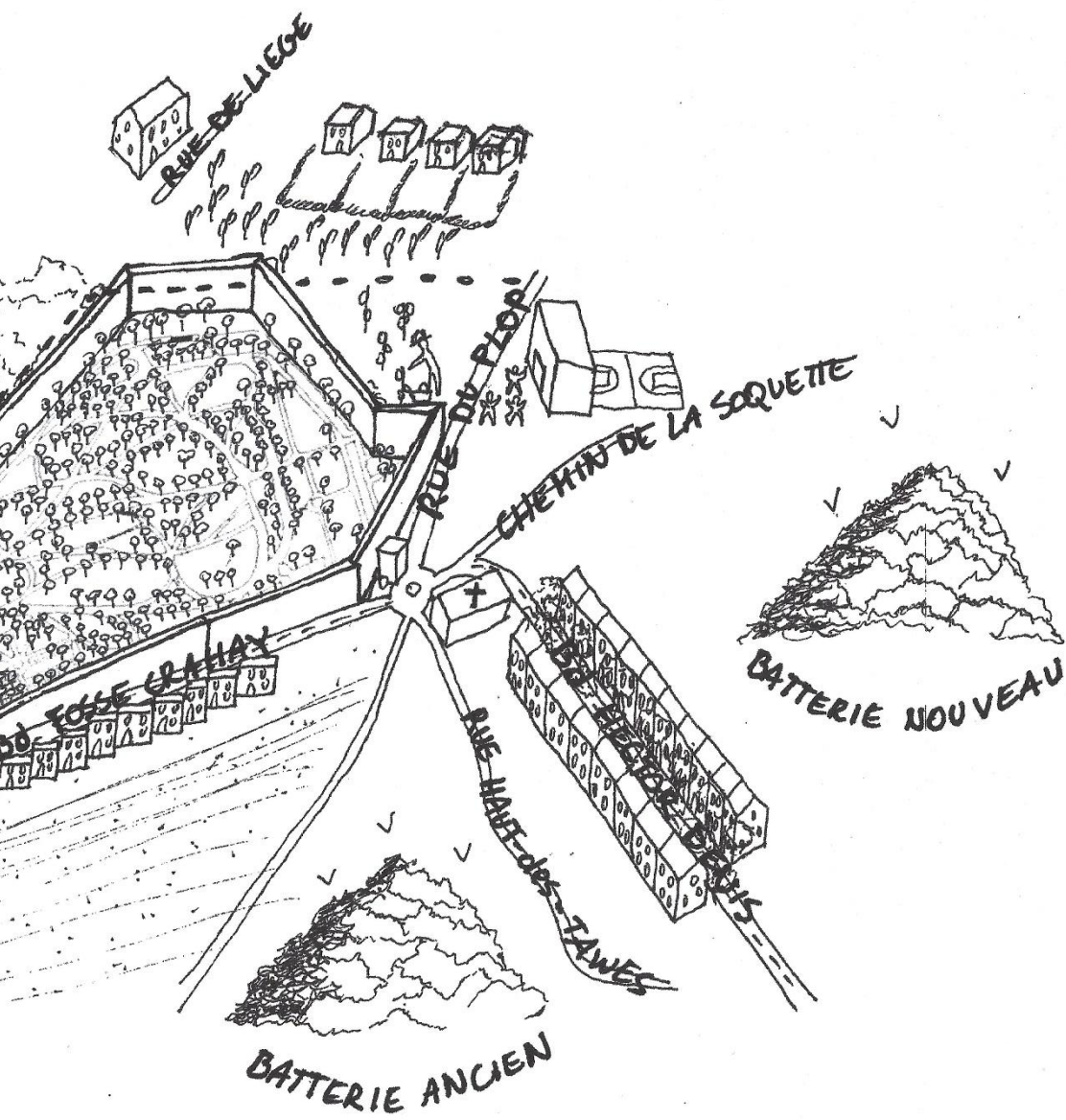


Figure 11 : Parcours autour du cimetière de Sainte-Walburge



100 m

Pour débiter ce parcours, nous nous rendons à l'ancienne église de Sainte-Walburge (*fig.11*), où jadis se trouvait le premier cimetière du faubourg. Nous allons nous rendre au cimetière actuel, issu de la période hygiénique, à partir de son ancien emplacement, afin de réaliser l'éloignement de ce dernier au fil de l'urbanisation de l'ancien faubourg. On entame, dès lors, le parcours par le passé historique de Sainte-Walburge, en longeant la vieille voie de Tongres (*fig.11*), datant du 16^{ème} siècle, jusqu'au Boulevard Fosse-Crahay. Il n'aura fallu que 10 minutes de marche pour atteindre l'entrée principale. Cette ascension mène, en réalité, à la lisière de la voie de crête, le cimetière lui étant tangent. Lorsque l'on quitte la vieille voie de Tongres, l'on ressent un choc d'ambiance, opposant comme deux périodes temporelles, et opposant deux rythmes. Nous passons, en effet, d'une rue, faite de pavés, bordée de part et d'autre de maisons ouvrières, témoin du passé de la ville, à une rue large, coulée de macadam, rythmée par le flux routier, sa station essence, et ses grands panneaux publicitaires (*fig.11*). On longe l'entrée de la N655. L'espace est dominé par la voiture. Au loin, on distingue des maisons ouvrières qui continuent à border cette voie, soit le boulevard Fosse-Crahay. Entre les maisons mitoyennes faites de briques rouges, l'entrée du cimetière se distingue par une dilatation prononcée, encadrée par 2 bâtiments jumeaux aux façades bétonnées, et quelque peu ornementées (*fig.11*). Derrière, une végétation foisonnante fait écho à celle des coteaux. Les grilles et les murs s'y élevant devant, donnent un caractère restrictif au lieu. Cet espace vert, édifié comme un parc, n'invite pas à une promenade de loisir.

Lorsque l'on pénètre en son sein, c'est comme si nous pénétrions un musée, où l'ambiance de recueillement se traduit par quelque chose de très solennel. Cette impression de musée s'accroît par des commerces se situant en face, et par des cafés qui lui sont annexés. Lorsque l'on franchit ses grilles imposantes, on franchit un seuil qui se fait sur plusieurs temps. Un seuil de matérialité s'opère en même temps qu'une transition sonore. En effet, du trottoir en pavé, on revient sur un sol en macadam, semblable à celui du boulevard. Le bruit de la circulation ne s'efface qu'au fur et à mesure que les deux bâtiments se resserrent derrière nous. Nous sommes, dès lors, dans un entre deux provoqué par la matérialité du sol, le bruit routier derrière nous, et un paysage végétal tapi d'un champ de pierres face à nous. C'est une fois que l'on décide de s'aventurer dans l'une des allées proposées, que l'on se défait réellement de la vie active. Les murs ne jouent, dès lors, qu'un rôle second dans cette séparation. Le sentiment de recueillement se fait au même rythme que nos pas, suivant notre enfoncement dans le cimetière.

Derrière nous, les fenêtres des voisins donnent sur la scène. L'espace public se vit par les habitants comme un musée à ciel ouvert, sur l'histoire de leur ville. La perméabilité entre le public et le privé soulève, ici, des questions quant au statut du cimetière. Tous deux se regardent, dans une même ambiance intimiste, et séparés des flux extérieurs. Le cimetière tient à préserver, ici, son caractère solennel et de patrimoine culturel, par ses murs qui mettent à distance, et restreignent les dialogues avec son environnement proche.

Toutefois, ce n'est pas par cet itinéraire logique que nos pas se sont laissés guider. A l'entrée de la N6555, une entrée plus intime se dissimule derrière des panneaux publicitaires. Un escalier mène au sommet d'un talus, sous forme d'une niche végétale (*fig.11*). Nous sommes, dès lors, tentés de s'y réfugier pour échapper au trafic automobile. L'escalier mène à un sentier qui jouxte un mur de briques. Néanmoins, rien n'indique la présence d'un cimetière. Seule l'atmosphère de ce chemin, par sa prise de hauteur, s'apparente à celle du cimetière, soient par des sentiments d'abri, de recueillement, et de cheminement. Au sommet de cette ascension, un sentiment de calme règne, d'une part par la végétation qui filtre le bruit des moteurs, d'autre part, par la matérialité du chemin, d'un blanc qui reflète la luminosité du ciel. Par un filtre végétal, et par sa position en surélévation, le bruit des véhicules se transforme en un « white noise » apaisant. Le cimetière et le chemin, séparés d'un mur épais, échangent un même dialogue. Cela pose, par conséquent, question quant à l'intérêt du mur. Le chemin pourrait, ainsi, être perçu comme un seuil, prédisposant au champ lexical du cimetière. Afin d'appuyer cette ambiance, le cimetière pourrait se révéler le long de ce seuil, maintenant en tension cette notion de passage. A cette fin, le mur pourrait être à hauteur du regard. Raser entièrement le mur ne créerait qu'un choc d'ambiance, avec des tombes immédiatement à nos pieds. Ainsi, du cimetière comme du sentier, on maintiendrait, en outre, un regard attiré vers le ciel, et cadré, de sorte à se concentrer sur notre cheminement (*fig.12*).



Figure 12 : Situation projetée, enceinte Ouest du cimetière de Sainte-Walburge

Ce chemin pédestre mène, directement, au croisement de la rue des Neuf-Journaux et de la rue des Tendeurs (fig.11). Cette dernière est séparée du trafic, et d'habitations voisines, par une large bande enherbée. A ce carrefour, les arbres, faisant office de filtre, s'interrompent. La vue que l'on découvre est un peu brusque. Les habitations de la rue des Tendeurs se donnent sur un paysage routier. Séparées par une bande enherbée, elles entretiennent un vis-à-vis direct avec la nationale, suivi de parkings qui la bordent, et d'autres habitations en arrière-plan. Plusieurs rythmes se frôlent ici : celui de l'immobilité des voitures garées, des voitures à grande vitesse, et de l'immobilité du quartier résidentiel. De notre position, l'on voit un paysage contrasté de rythmes s'étaler devant nos yeux, tandis que l'on se trouve là, à l'écart, comme spectateur de la scène. Les transitions de rythme se font par des strates de nature différente, mises les unes à côté des autres. Les transitions de rythme sonore s'effectuent decrescendo, jusqu'à atteindre le cimetière dans notre dos. Au-delà de ses murs, cet espace public se ressent déjà par nos sens, par sa fraîcheur et par le bruit de la faune qu'elle renferme. Le son serait, ici, le seuil. Il camoufle, ainsi, de plus en plus, les sons du paysage routier exposé en face de nous. Toutefois, la présence du mur, dans notre dos, crée une atmosphère inquiétante, car on



Figure 13 : Situation projetée, ouverture aux quartiers d'habitations, enceinte Nord-Ouest du cimetière de Sainte-Walburge

doit affronter ce paysage qui s'ouvre devant nous. Ce qu'il y a derrière semble plus sécurisant. Ce sentiment d'inquiétude est renforcé par le fait qu'on ne voit pas ce qu'il s'y trouve derrière. Se défaire de ce mur résoudrait ce sentiment d'inquiétude. Donner une nouvelle trajectoire au regard, vers le cimetière, apporterait le calme et la sérénité nécessaires au quartier. La visibilité du cimetière serait l'aboutissement du seuil défini par le chemin piétonnier précédent. Cela permettrait, également, une transition entre les dernières strates, plus enchaînée et fondue. Les demeures des vivants seraient en relation avec les demeures des morts, comme des voisins, dans cette partie de cimetière traditionnel au tracé d'une ville. L'un et l'autre entretiendraient un dialogue de monde inversé intéressant, dans un même registre d'atmosphère calme et reposante. Les fréquentations de l'un et de l'autre se feraient écho, où l'on rend visite aux vivants comme aux morts, l'un en face de l'autre. Grâce aux différents seuils du pas de l'entrée, du garage, de la rue, d'une bande enherbée, du mur ajusté à quelques centimètres de haut, et de la tombe, la transition se fait doucement (*fig. 13*). De plus, la perméabilité, par quelques ouvertures, du cimetière, à cet endroit, conférerait un espace vert, ou un grand parc culturel de contemplation et de méditation, pour les habitants proches, et plus lointain, de Vottem. De cette manière, Vottem se relierait à Sainte-Walburge, et Liège, par la traversée du cimetière, en sus des traversées routières (*fig. 14*).

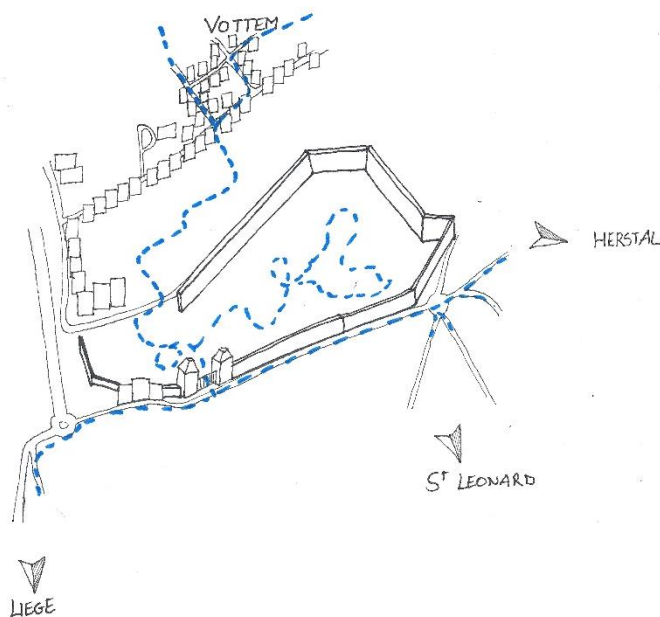


Figure 14 : Connexions créées via le cimetière de Sainte-Walburge ; première proposition

Nous continuons notre cheminement par la rue des Neuf-Journaux (*fig. 11*). Une dilatation se forme au bout de la rue, avant de pénétrer dans des bois appréciés de nombreux promeneurs. Là, séparé par de petites haies, à l'image d'un jardin cultivé à l'orée d'un bois, se trouve également un cimetière. Ce cimetière animalier est un bon exemple pour ses limites qui permettent un dialogue avec son environnement. Le cimetière animalier de Liège est convivial, et bien fréquenté. Le regard se porte directement à l'intérieur de celui-ci, grâce aux haies filtrantes à hauteur du regard (*fig. 15*). Même en se



Figure 15 : Dispositifs existants au cimetière animalier

trouvant physiquement à l'extérieur de celui-ci, on parvient à se plonger intimement dans l'atmosphère intérieure. Un sentiment de compassion et de respect nous submerge. Jouté au cimetière animalier, une activité canine a lieu par des parcours d'agility. Un lien direct à la vie est, ainsi, préservé. Les deux ambiances se regardent sans que cela ne choque, du fait qu'elles soient du même registre.

Enfonçons-nous à présent dans le chemin pédestre, de promenade, qui traverse le bosquet (*fig.11*). Là, le mur du cimetière sépare deux atmosphères similaires, de calme, de nature, favorisant l'intériorité, de promenade et de cheminement. Après avoir longé le bosquet, des champs non cultivés, de petite taille, forment une dilatation, comme des clairières. Notre corps tend, par conséquent, à se mouvoir vers elle, à lui tendre les bras, tournant, ainsi, davantage, le dos au mur, et au cimetière. Ce sentier ne relie en fait que la rue des Neuf-Journaux, avec celle de Liège, toutes deux résidentielles. Timidement, il relie le centre de Vottem à Sainte-Walburge en une ligne droite.

Ouvrir les murs du cimetière à cet endroit offrirait plusieurs potentiels. Cela permettrait aux quartiers de la rue de Liège de bénéficier d'un espace vert de qualité. Le sentier pourrait s'ouvrir aux sentiers du cimetière. Cela dirigerait les promeneurs et habitants de Vottem vers plusieurs axes vers la ville, privilégiant un mode de circulation doux, à travers un espace de réflexion et de contemplation. De nouveaux itinéraires de promenade seraient créés, se reliant à une balade le long de la voie de crête (*fig.16*).

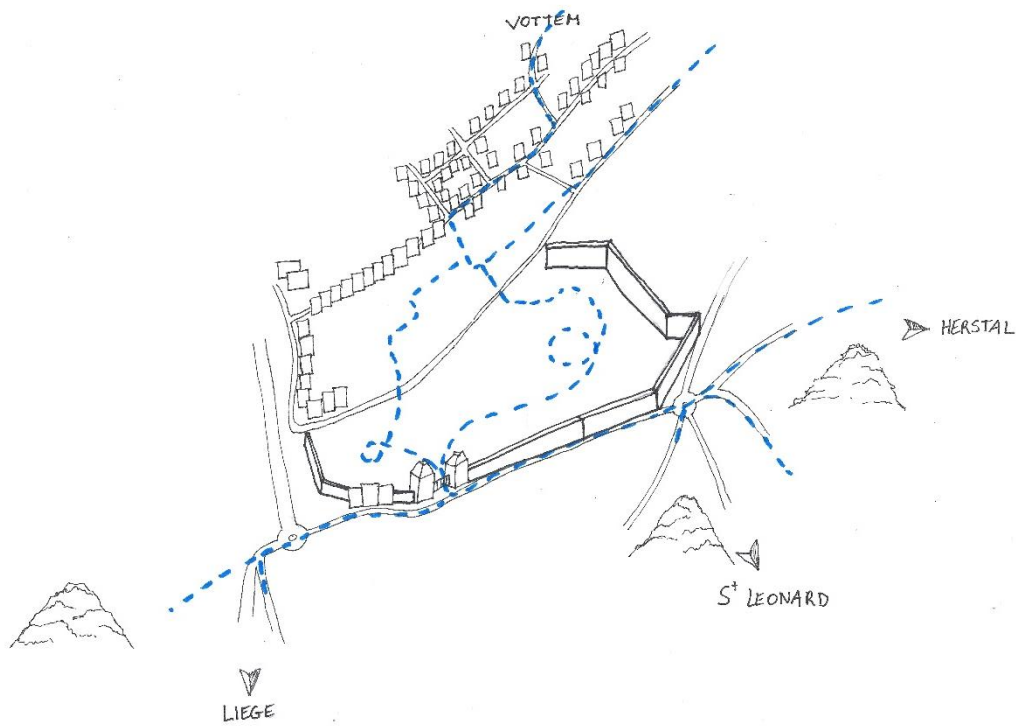


Figure 16 : Connexions créées via le cimetière de Sainte-Walburge ; deuxième proposition

Ouvrir l'espace intérieur du cimetière représente, également, des potentiels pour ce dernier. Le mur actuel s'ouvre en un point par une porte grillagée close. Cela établit, en ce point, une vue directe sur ce qu'il se passe de l'autre côté du mur. Cependant, l'étroitesse de l'ouverture n'indique pas un espace public. Cela ressemble davantage à une propriété privée, qui ne nous est pas destinée. Elle représente, toutefois, une fenêtre sur la tranquillité, l'impact des morts ne se faisant pas vraiment ressentir dans ce sentier aimé des promeneurs. A ce même endroit, de l'intérieur, nous abordons les allées du cimetière faites de cailloux et d'herbe. Nous avons, alors, envie de continuer notre cheminement, d'affronter les obstacles, mais nous nous buttons, in fine, contre les murs. Le mur est, ici, un obstacle que l'on souhaiterait franchir, de part et d'autre (fig.17).



Figure 17 : Situation projetée, enceinte Nord-Ouest du cimetière de Sainte-Walburge

Le chemin mène à la rue de Liège, caractérisée par des habitations clé sur porte (*fig.11*). Du cimetière, le sentiment de tranquillité se déporte, decrescendo, vers les quartiers résidentiels. La partie paysagère du cimetière, à cet endroit, se poursuit, passé la barrière du mur, par une étendue de champ de cultures, suivi de maisons de 2, 3, ou 4 façades, entourées d'un jardin. Ouvrir le cimetière à cet endroit ne renforcerait que son aspect paysager, qui se fondrait dans une étendue paysagère. Une présence accrue d'arbres feuillus à la lisière du cimetière marque un seuil doux, un franchissement, où des passages seraient possibles (*fig.18*).



Figure 18 : Situation projetée, enceinte Nord du cimetière de Sainte-Walburge

Un peu plus loin, le chemin quitte l'axe du mur. Ce dernier s'écarte en laissant place à l'activité agricole des Petits Producteurs (*fig.11*). Cependant, cette dernière fait dos au cimetière, barricadé de murs en béton lisse qui réfléchissent la lumière, incitant à s'en détourner. Pourtant, ouvrir un dialogue entre les fonctions du potager et les fonctions du cimetière aurait beaucoup de potentiel. En effet, les cimetières s'assimilent à des jardins, que l'on cultive. En abattant les murs, un nouveau seuil, transitoire, permettrait d'inclure de nouvelles pratiques de sépulture. La transition vers les potagers pourrait s'établir par la création d'un jardin du souvenir, franchissable, où l'on élèverait un arbre en mémoire de notre proche (via l'humusation, l'« Urna Bio », ou autres procédés en faveur de la nature), ou la création de pelouses de dispersion (via la crémation ou autres procédés).

En outre, l'activité des producteurs pourrait être mise en relation avec l'activité du cimetière. Un jardin partagé pourrait être entretenu par les habitants, à l'image de l'entretien des tombes. Pourrait aussi y être envisagé l'élaboration d'un circuit court, où la production de plantes servirait à l'entretien des tombes (*fig.19*). Ou encore, la mise en place de haies fruitières, à la place des murs, créerait un filtre entre les deux activités, où les fruits pourraient être récoltés pour l'activité agricole. Les deux activités entretiendraient, dès lors, une hospitalité l'une envers l'autre.

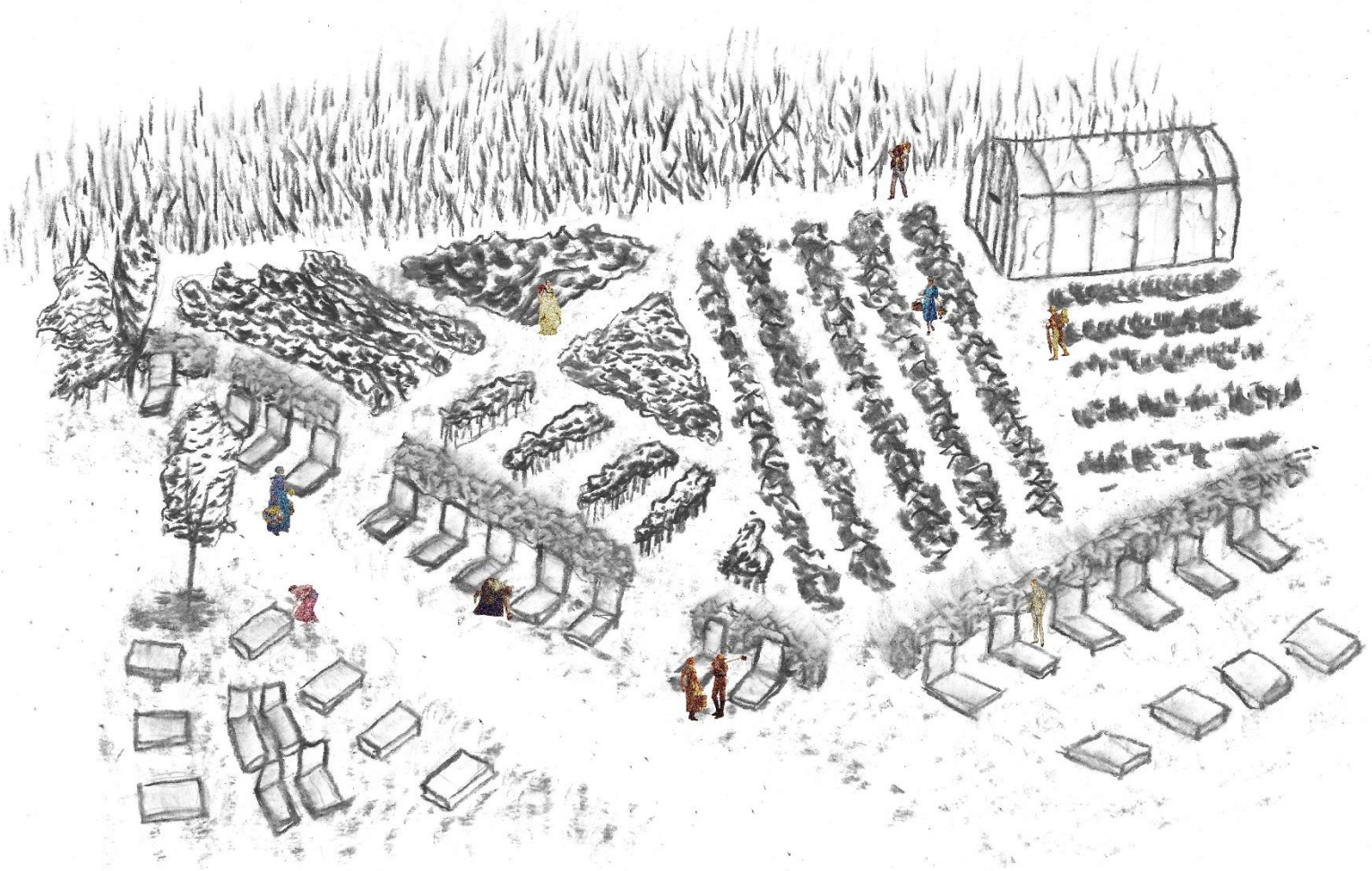


Figure 19 : Situation projetée, enceinte Est du cimetière de Sainte-Walburge

Sur la rue du Plope, les Petits Producteurs se trouvent entre le cimetière et le club de foot JS Thier-à-Liège (fig.11). En s'ouvrant à cette activité supplémentaire, le cimetière ne fait que dégager son potentiel. Malgré les productions sonores dans les lieux alentours, le cimetière crée un blanc. Le contraste sonore démontre la puissance atmosphérique du lieu. Lorsque l'on sent de l'agitation au loin, par notre immobilité, cela procure le sentiment de se situer hors du temps. C'est en cela que, même ouvert, le cimetière maintient son hétérotopie.

La traversée du cimetière paysager mène, visuellement, au terril, qui s'élève au loin, comme si ce lieu de contemplation, riche en biodiversité et en histoire, veillait sur le cimetière. L'un appelle l'autre. La partie Est du cimetière, paysagère, s'ouvrirait alors vers ce paysage ascensionnel. Un itinéraire, un cheminement, se créerait jusqu'au sommet du terril. Il offrirait une vue plongeante sur le cimetière, ce qui permettrait une prise à distance physique et mentale. Cet itinéraire pourrait relier tous ces espaces de qualité entre eux, soient le cimetière, les terrils de Batterie-Nouveau, de Sainte-Barbe, ce en longeant la ligne de crête des coteaux (fig.20).

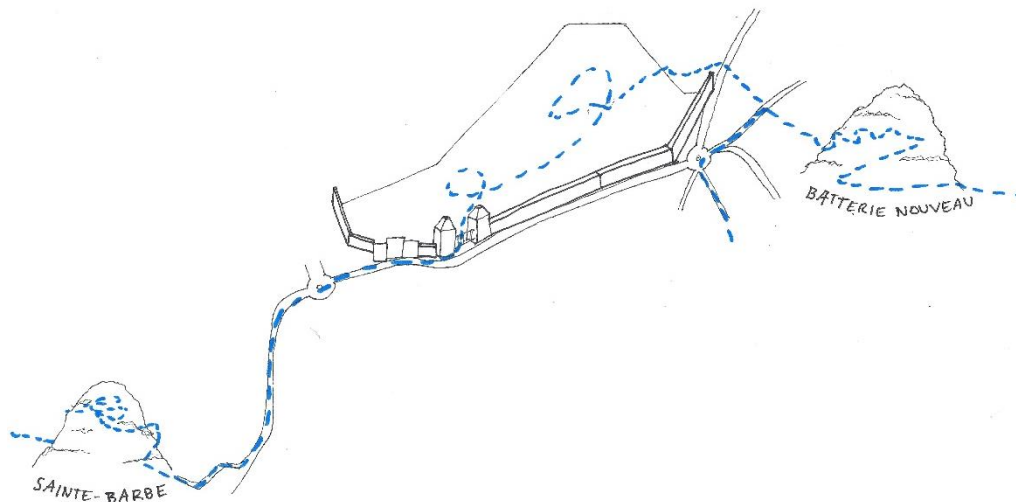


Figure 20 : Connexions créées via le cimetière de Sainte-Walburge ; troisième proposition

La rue de Plope débouche sur un carrefour giratoire (fig.11). Les limites du cimetière sont de moins en moins qualitatives, nous pourrions même dire que cet espace est délaissé. La rue se borde, d'un côté, de paille, et de l'autre côté, de caravanes non entretenues, face à un mur de béton. Il n'est pas étonnant de trouver des bulles à verre annexées à cette enceinte. Le cimetière renvoie, ainsi, à une notion de déchet, qui est taboue, au lieu de voir ce que le recyclage pourrait apporter. Cet endroit pourrait, dès lors, changer les mentalités. En effet, l'espace de ce carrefour détient de nombreuses qualités qu'il est fondamental de révéler. Chaque branche de ce rond-point révèle une ambiance singulière. Tout d'abord, le carrefour représente un point remarquable sur la voie de crête. La rue du Plope se déverse sur un paysage de pâtures et de terril en aval. Ensuite, face à l'angle du cimetière, se trouve une église évangélique. Puis, le boulevard Hector Denis rappelle les allées des cimetières avec leurs rangées d'arbres. Ce dernier mène directement au terril de Batterie-Nouveau. Et, finalement, le rond-point relie

le boulevard Fosse-Crahay, défini par le cimetière et ses habitations (*fig.11*).

Ainsi, nous pouvons y voir une belle opportunité pour y percer une nouvelle ouverture, un nouvel accès. Tout comme les places giratoires au sein du cimetière, le rond-point peut être une continuité, un espace de rencontre, qui prolonge le cimetière. Ainsi, le cimetière calquerait son atmosphère calme sur l'atmosphère dynamisante de cette jonction. La puissance atmosphérique du lieu serait, en ce sens, amplifiée, car il marquerait un blanc dans le flux urbain, un moment de pause. En retour, ce flux apporterait une dynamique au cimetière. De nouveaux rythmes se créeraient. Une hausse de fréquentation serait attendue, suite à sa réinsertion dans les temps de vie (par exemple, une visite au cimetière après le passage à l'église, ou un itinéraire de balade prolongé) (*fig.22*). Pour les habitations, l'ouverture désignerait, également, une autre entrée dans ce parc de retraite. De l'intérieur du cimetière, des allées rectilignes dirigent immédiatement le regard vers une possible sortie, où l'on aperçoit déjà au loin les habitations, les prairies, et le terril.

A partir des rues convergentes vers le cimetière, cet espace public se démarque des autres espaces par son horizontalité plane et la lumière réfléchissant sur ses murs. Par principe de surexposition, cet espace aspire, ainsi, à être pénétrable. En y perçant un accès, les rues convergentes tendraient vers un au-delà, à travers le cimetière, au lieu de se butter contre ses murs. Le cimetière relierait, dès lors, par la formation d'un nouvel accès, le Sud de Sainte-Walburge, soient les coteaux et Saint-Léonard, avec le Nord agricole (*fig.21*).

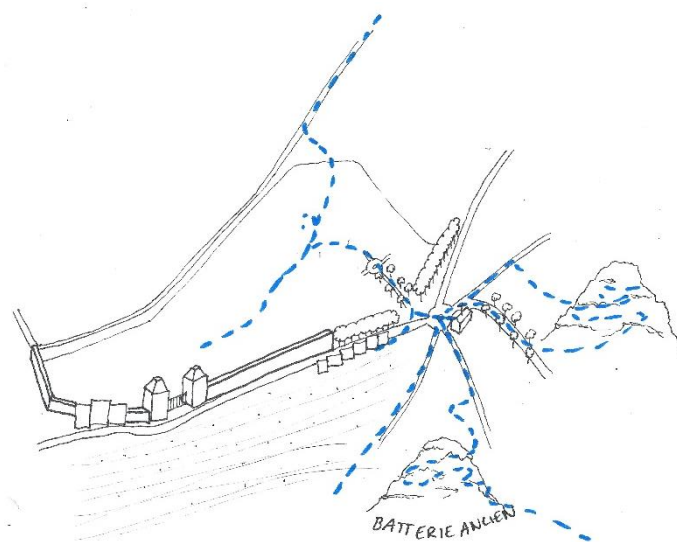


Figure 21 : Connexions créées via le cimetière de Sainte-Walburge ; quatrième proposition



Figure 22 : Situation projetée, enceinte Sud-Est du cimetière de Sainte-Walburge

En prenant le boulevard Fosse-Crahay, on emprunte une voie plus publique, de par ses nombreux arrêts de bus, sa large bande de circulation, et le parking du cimetière (*fig.11*). Cependant, l'espace du cimetière, par ses enceintes en béton, confère au parcours une certaine hostilité. Nous longeons, en effet, le mur jusqu'à une prochaine dilatation. Durant ce parcours, le mur réverbère le bruit de la circulation sur les façades des maisons, accentuant ce sentiment de vigilance. Notre regard tend, ainsi, à s'échapper, par les quelques percées visuelles disponibles. Celui-ci fuit vers les hauteurs du cimetière, qui s'élèvent à notre droite. De l'intérieur du cimetière, le mur d'enceinte se fond dans les façades d'habitation. Ces dernières désigneraient, ainsi, une nouvelle limite, en outre car elles s'imposent devant le paysage des coteaux. Sur le boulevard, on se retrouve alors, actuellement, coincés entre deux murs, comme dans un couloir. Le rythme doux de notre marche est bousculé par le flux rapide des véhicules.

Afin d'améliorer les conditions de circulation, et d'offrir une dilatation vers l'espace public du cimetière, les murs de béton pourraient être remplacés par des haies filtrant le regard. De l'intérieur du cimetière, les sépultures ne sont pas adossées contre ce mur, mais séparées par une bande enherbée et des arbres feuillus. Avec l'ajout de haies, la transition de cet espace vers la ville se ferait de manière douce. Le mur ne s'assimilerait plus à une barrière (*fig.23*). De plus, lorsque l'on se trouve sous les ombres des arbres au sein du parc, l'atmosphère y est enveloppante. L'abattage de ces murs n'entraverait en rien cette ambiance. Un contraste clair-obscur se produit par l'exposition des façades en face, renforçant ce sentiment d'intimité.

En outre, situées le long d'une voie de circulation, les haies représentent un atout pour celle-ci. Elles permettent le passage d'une biodiversité, protègent du vent, évitent une réverbération, et régulent l'eau. Plus loin, le mur de briques nous témoigne du lieu d'inauguration du cimetière de Sainte-Walburge. Ce mur n'entretient aucune transition avec le mur de béton. Une transition plus douce serait alors créée avec les haies filtrantes. Elles établiraient, également, un dialogue avec la végétation foisonnante qui déborde des murs.

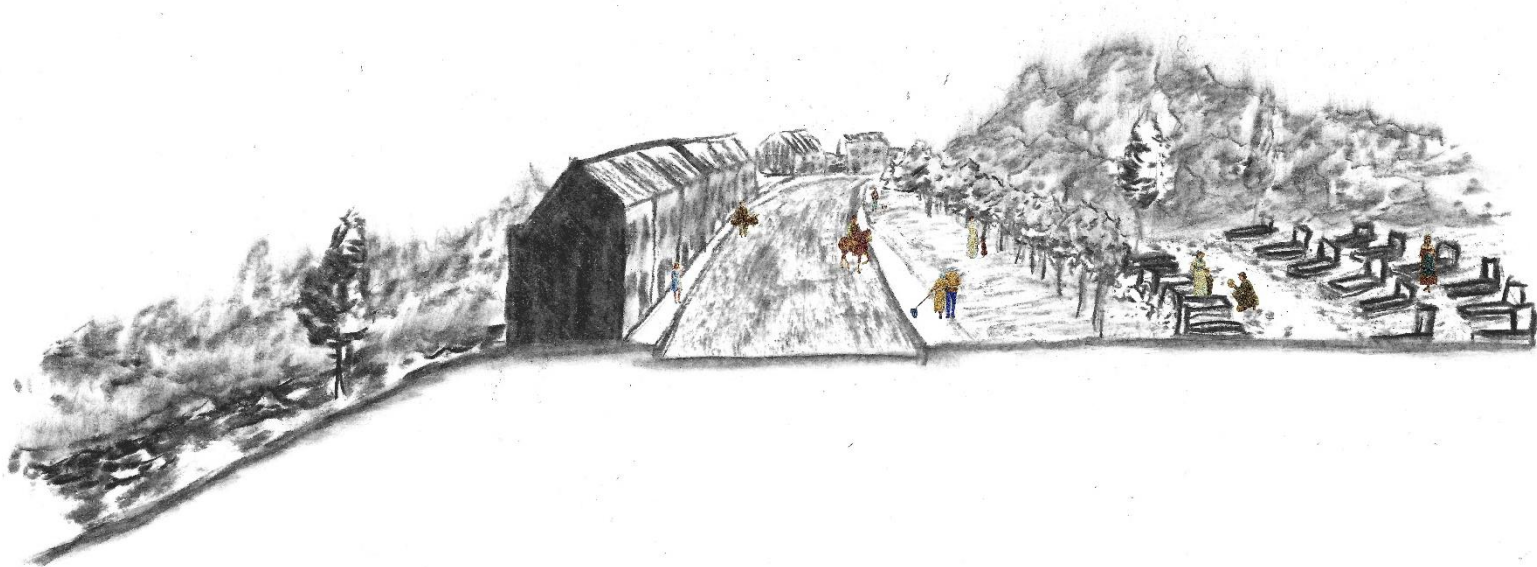


Figure 23 : Situation projetée, enceinte Sud du cimetière de Sainte-Walburge

4.2. : Robermont

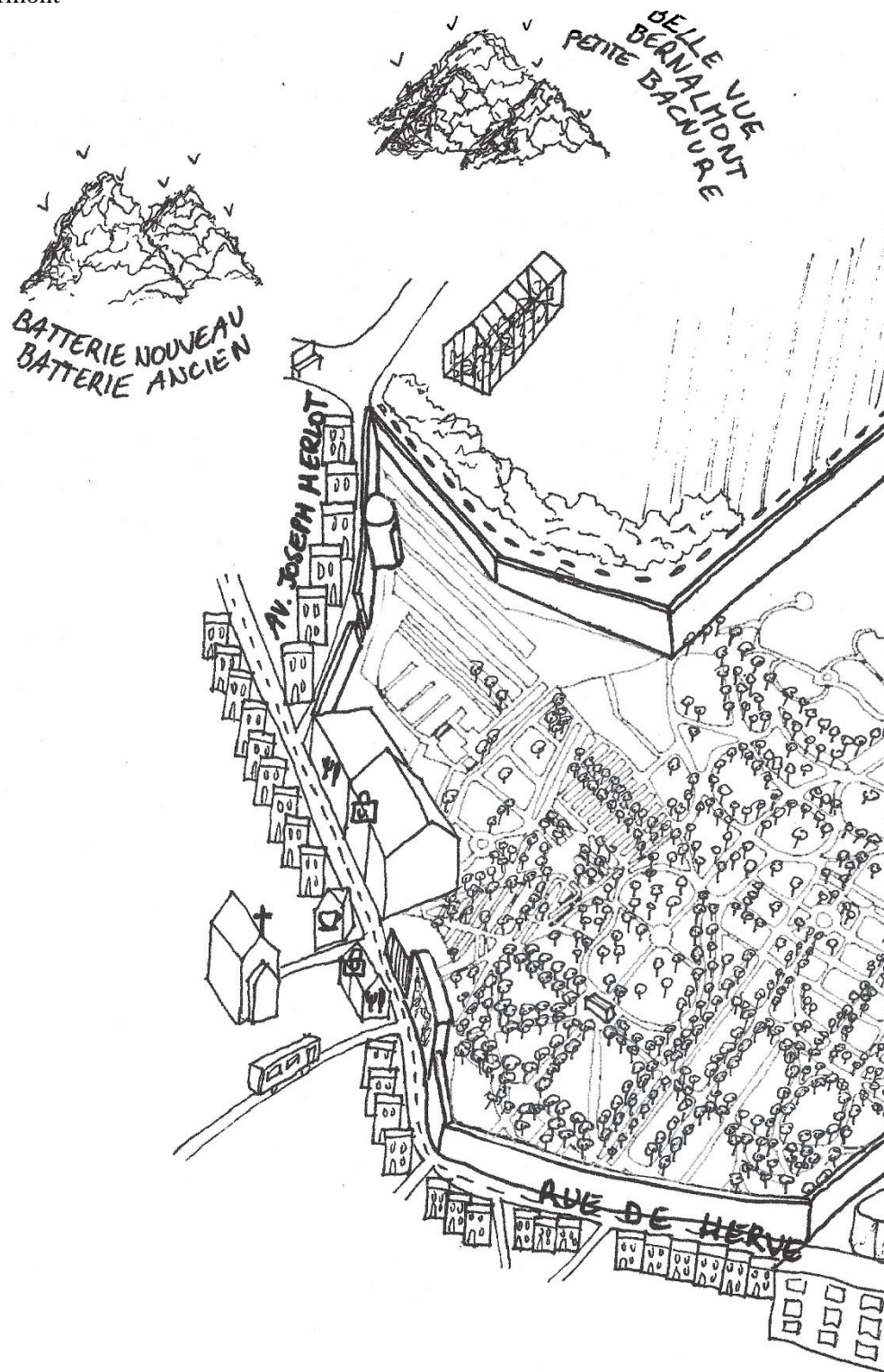
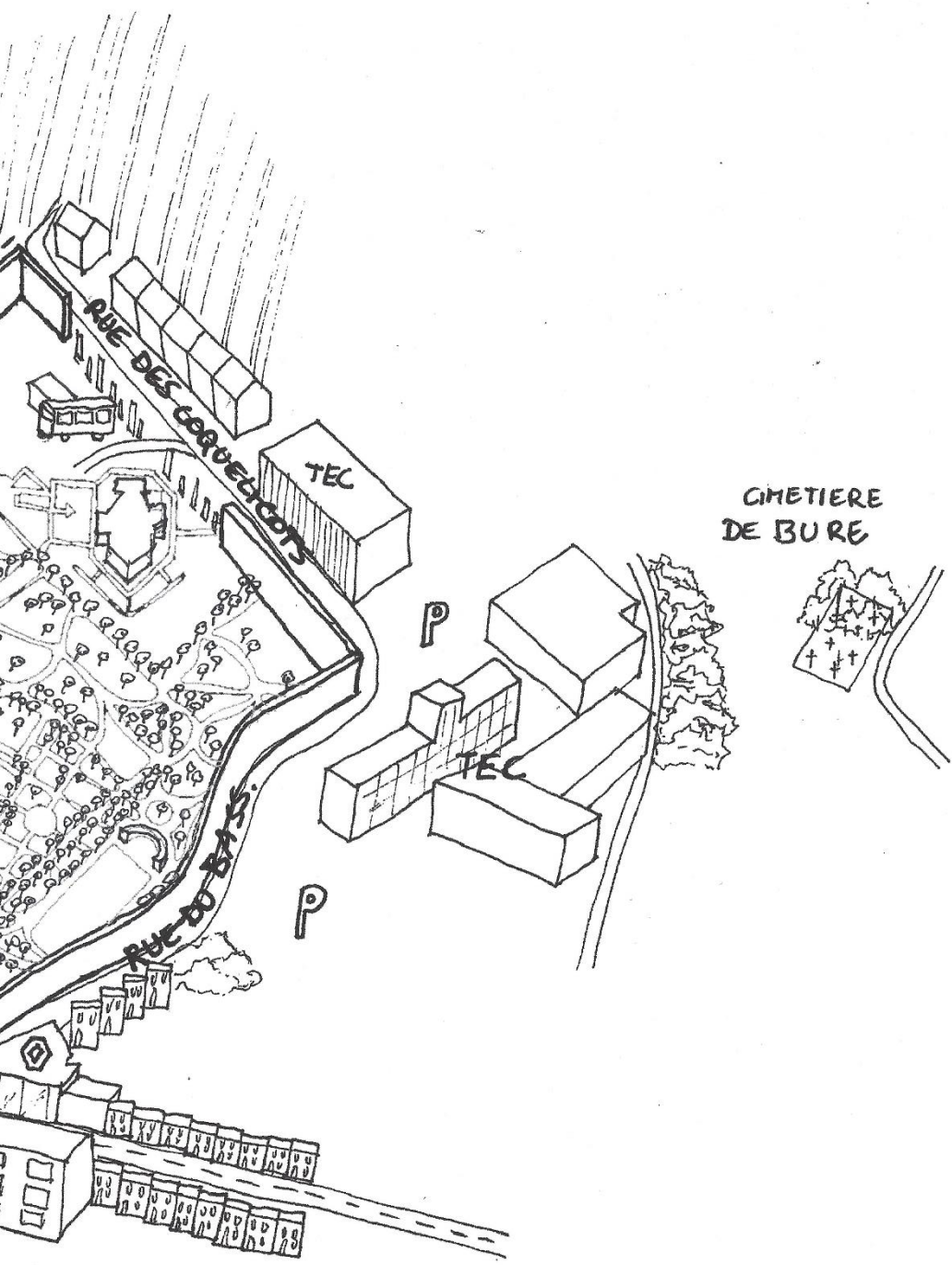


Figure 24 : Parcours autour du cimetière de Robermont



100 m

Le parcours débute de l'arrêt de bus rue Eugène Vandenhoff. De cette rue, l'entrée du cimetière s'annonce par une frise monumentale, gravée sur un canevas de blocs de béton lisse (*fig.24*). Par sa simplicité et son expression, elle marque, à la fois, la sacralité du champ de repos, et à la fois, le caractère muséal du cimetière de la ville. La sobriété de la frise évoque, également, un sentiment familial et solennel. Comme à Sainte-Walburge, l'entrée principale s'entoure de fleuristes, et de cafés. Ayant, certes, été rattrapé par le tissu urbain, ce dernier tend à s'adapter au cimetière.

Passé le pas de l'entrée, notre cheminement s'intimise au poursuivant une courbure. Tandis que l'espace urbain se referme petit à petit derrière nous, un immense champ de pierres, à l'image d'un parc, s'ordonne devant nous. L'agencement des allées larges et rectilignes, offrant des cadrages, confère à l'espace une ambiance solennelle, à l'image d'un musée en plein air. En son sein, plusieurs parcours sont ainsi proposés. Chantal Mezen propose plusieurs circuits à thème, parfois suivis d'une visite guidée. On peut citer, entre autres : le circuit des hommes politiques, le circuit wallon, le circuit des musiciens, ou encore, le circuit des monuments remarquables (Mezen, 2000).

Lorsque l'on pénètre dans le cimetière, l'on sent bien son statut de musée de la ville en plein air. Du sommet de ses terres, il offre une vue englobante sur l'ensemble de la ville, sur ses habitations, ses infrastructures, et ses terrils. De cet endroit hors du temps, défilent des activités humaines au loin, permettant une prise à distance physique et psychique. Il porte en lui cet effet englobant, où il relie le dedans et le dehors, tout en maintenant un accès à l'intime et à la contemplation (*fig.25*). Le cimetière fait alors miroir à son environnement, en nous racontant son histoire.



Figure 25 : Effet englobant du cimetière de Robermont sur la ville de Liège

En descendant la rue de Herve, les hauteurs sur lesquelles nous nous trouvons offrent une vue directe sur la ville et les terrils de Batterie-Ancien et Batterie-Nouveau (*fig.24*). De l'espace vert protégé duquel nous nous trouvons, les terrils renvoient à un univers écologique, à une trame verte qui parsème la ville.

A quelques pas de l'entrée, une large porte grillagée est percée dans le mur de briques originel, créant comme une fenêtre sur le silence.

En continuant notre route, le cimetière s'efface peu à peu, laissant place à des commerces. La rue se compose de magasins de meubles de cuisine, de petites restaurations, et ce, parmi un centre funéraire et une entreprise de monuments.

Au coin d'une brasserie, une dilatation se crée vers une église (*fig.24*). Cette église représente un point de pivot entre le fort de la Chartreuse et le cimetière de Robermont, séparés à présent par l'urbanisation.

En ce début de parcours, l'on constate que la vie active et le temps du cimetière exercent plusieurs frottements.

Plus loin, la rue de Herve croise plusieurs rues : la rue des Fusillés menant à la Chartreuse, la rue des Fortifications, et l'avenue Joseph Merlot que nous décidons de poursuivre (*fig.24*). Passé quelques maisons ouvrières, nous retrouvons le mur de briques du cimetière. Les briques rappellent celles des habitations voisines. En amont de leur matérialité, ces voisins interagissent, également, par leur calme. De l'intérieur du cimetière, le contexte de voisinage est maintenu, malgré le mur.

En descendant l'avenue, les façades des maisons et la façade du mur cadrent une vue directe sur les terrils de Bernalmont et de Belle-Vue. Par le cadrage, il porte, par conséquent, une fonction de mise en scène.

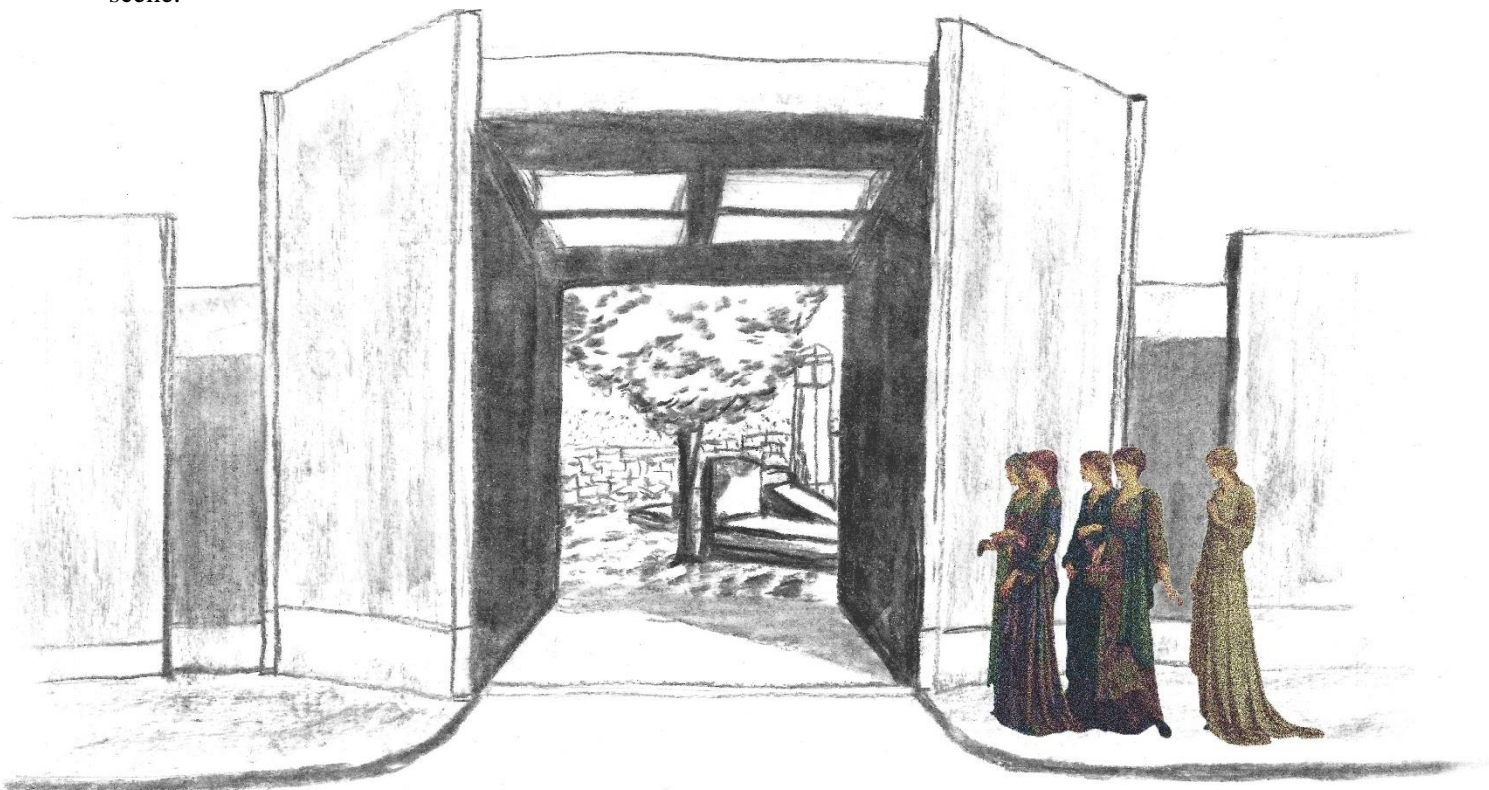


Figure 26 : Seuil entre un quartier d'habitations et le cimetière de Bressoux

Sur ses 190 mètres, le mur se rythme de plusieurs ouvertures, de plusieurs accès. Cela confère au quartier plus de convivialité. Par ses ouvertures, le mur met, également, en scène l'intérieur du cimetière, où l'on voit, en premier plan, quelques tombes, puis, au loin, un paysage de campagne. A mi-chemin du mur, celui-ci se marque par l'entrée du cimetière de Bressoux, où le seuil se compose d'un sas menant, symboliquement, à un arbre abritant quelques tombes. Par ce sas, on pénètre dans un monde imprégné de mystères de la métaphysique (fig.26). Par ce vis-à-vis entre les habitations des vivants et celles des morts, le sas génère comme un renversement, un miroir entre les deux cités.

La rue descend jusqu'à un carrefour. Celui-ci donne sur des installations horticoles qui annoncent le déroulement des prochaines scènes (fig.24). Une petite place s'étend vers un chemin cyclable, bordant l'enceinte du cimetière. Après avoir longé celle-ci pendant plusieurs mètres, notre corps est attiré à suivre son prolongement. A travers ses murs, l'espace public du cimetière se fait sentir par le parfum des fleurs. On emprunte, dès lors, un chemin à l'atmosphère calme et apaisante, influencée par un mur à mi-hauteur, qui laisse le temps de s'imprégner des deux ambiances connexes. Ce chemin laisse place à l'introspection, et à la reconnexion du corps avec la nature, bercé par les bruits du vent dans les branches, et le chant des oiseaux, traversant cette limite physique. On se retrouve, ainsi, englobés entre deux mondes, celui des vivants, et celui des morts, connectés par la faune et la flore. Cet entre-deux marque une pause aussi bien dans le monde des vivants, que dans celui des morts. Cette impression



Figure 27 : Situation projetée, enceinte Nord du cimetière de Robermont

n'est préservée que lorsque le mur s'élève à hauteur du regard (fig.27). L'élévation du reste du mur nous détourne des morts, pour revenir au monde vivant.

Plus loin, au niveau de la partie paysagère du cimetière, et celle des pelouses de dispersion, le cimetière entretient un même langage que le paysage de campagne vers lequel il tend (fig.24). Pour assurer ce dialogue en douceur, des haies pourraient être plantées en lisière du cimetière, le mur agissant comme une barrière brutale. De l'intérieur du cimetière, la vue en serait, ainsi, filtrée, et s'évaderait vers une échappée.

A l'angle de la rue des Coquelicots, une échappée serait possible à travers les haies et les cultures, afin de joindre Droixhe par d'autres interstices (fig.24). Ainsi, un parcours reliant Droixhe et Grivegnée par le cimetière pourrait être créé, en profitant de la protection du cimetière (fig.28).

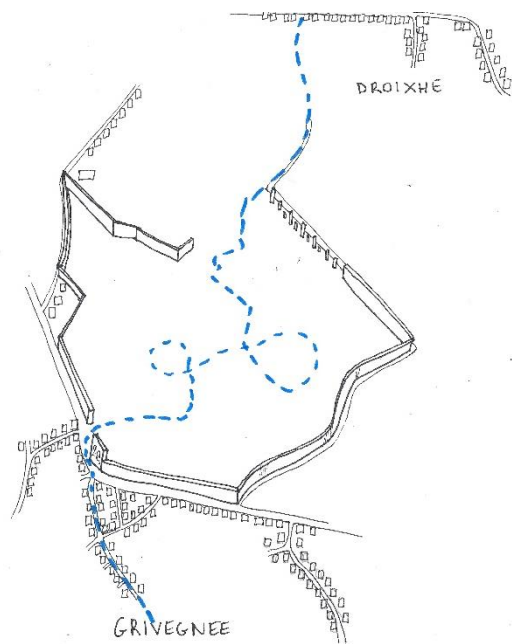


Figure 28 : Connexions créées via le cimetière de Robermont ; première proposition

Au niveau de la rue des coquelicots, le mur s'efface complètement (fig.24). Seules des plaques de béton, se tiennent comme des stèles, mises en scène pour délimiter l'espace du crématorium. L'autre partie de la rue est composée de petites habitations implantées devant des champs de culture. L'accès au crématorium semble s'effectuer par l'arrière du bâtiment. Autour de ce dernier, s'étalent de larges pelouses dénudées. Cet accès n'invite pas réellement à y pénétrer. Malgré qu'il soit ouvert, son ouverture semble privée, ou réservée aux personnes concernées. Cette entrée est, néanmoins, bien desservie. Bus et voitures y circulent régulièrement. Cela entraîne, dès lors, un rythme pour les habitants en face (fig.29). Ils se calquent sur les rythmes des visiteurs, leur permettant de se reconnecter à eux-mêmes par les valeurs des cérémonies, des visites, et des entretiens des tombes.

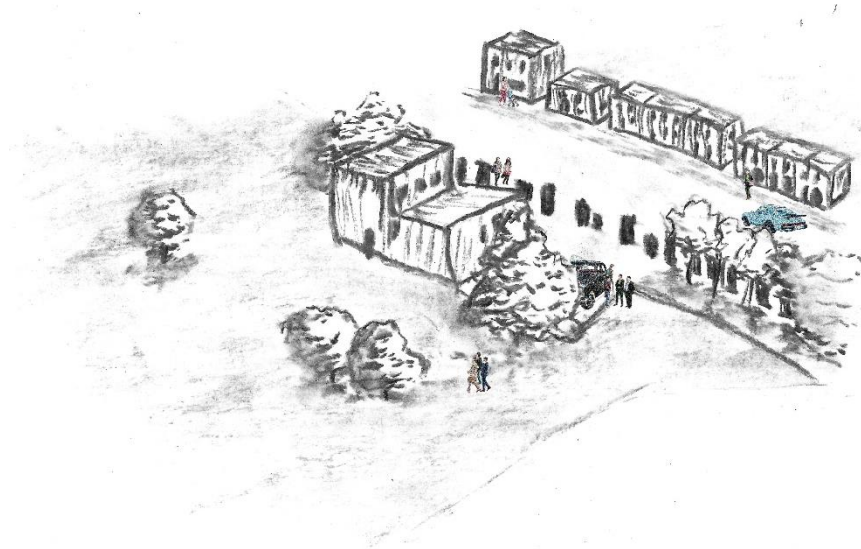


Figure 29 : Perméabilité existante du crématorium de Robermont, enceinte Nord- Est

A la lisière du crématorium, un mur de briques annonce, à nouveau, le cimetière. Juste en face de celui-ci, s'élève une immense façade blanche réfléchissante. Le bâtiment est occupé par le centre de loisir TEC (*fig.24*). La façade crée un contraste de luminosité avec le mur, incitant, par conséquent, à longer le mur opaque. Un couloir se crée. Une ambiance pesante plane sur le chemin. Pourtant, de l'intérieur du cimetière, le bâtiment, surexposé, se confond avec le ciel, et tend même à s'effacer. Ce couloir mène au centre de dépôt TEC, et à ses bureaux (*fig.24*). Il se présente comme un lieu de stockage de bus et de voitures, par l'étendue du parking. A l'écart des autres activités urbaines, nous pouvons dire que cet espace est relégué. Il renvoie, dès lors, indirectement, au statut du cimetière, soit un lieu relégué, ou un lieu de stockage, également.

En ouvrant le cimetière à cet endroit, ses qualités changent la narration de ce lieu. L'espace de travail des TEC pourrait s'ouvrir vers un parc ressourçant, qui profiterait aux employés. En ce sens, le cimetière pourrait avoir un impact positif sur la qualité du travail. Le cimetière pourrait, en retour, tirer profit de la dynamique des bureaux. En effet, le rythme des visites au cimetière serait plus fréquent, procurerait plus de vie à la nécropole, et le réinsérerait dans un parcours de vie. Dans cette logique, le cimetière pourrait s'ouvrir dès le recommencement du mur de brique, afin de profiter au centre de loisir TEC. Une entrée principale pourrait être percée à l'angle du cimetière, où une allée s'y dirige déjà. Le reste serait un dispositif de haies filtrantes, non élancées, à l'image d'un jardin, permettant de petites ouvertures, où cela est possible, sans enclaver les tombes (*fig.30*).

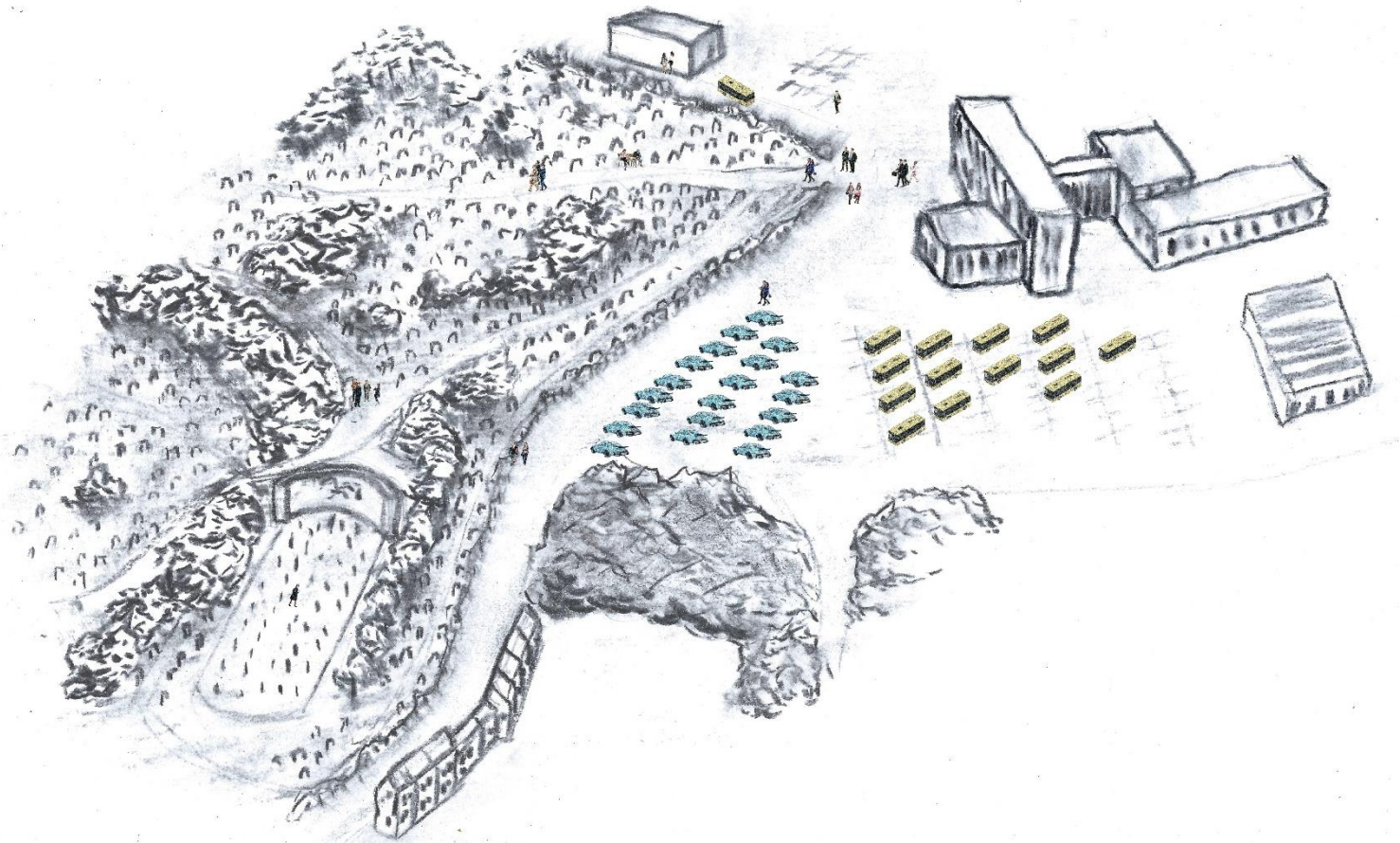


Figure 31 : Situation projetée, enceinte Est du cimetière de Robermont

Le centre de dépôt TEC s'est implanté comme un obstacle faisant barrière. Il est, en effet, intercalé entre 2 espaces verts de qualité. Cette activité devrait, désormais, se rattacher au cimetière de Bure, guidé par une trame verte et spirituelle à travers les activités humaines (fig.31).

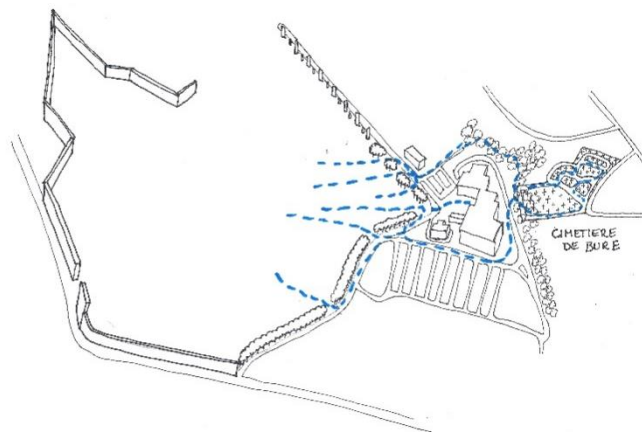


Figure 30 : Connexions via le cimetière de Robermont ; deuxième proposition

Notre cheminement se poursuit le long de la rue du Bassin (fig.24). Après avoir traversé les bureaux de la TEC, un petit bosquet sépare l'activité humaine des habitations. Des maisons de type ouvrières se situent juste en face du mur de séparation du cimetière. Cependant, on n'y retrouve pas les mêmes qualités que précédemment, à l'avenue Joseph Merlot. L'étroitesse du trottoir jouxtant le mur crée une

ambiance de vigilance. Très vite, on se retrouve à raser celui-ci, en essayant de s'écarter du flux des voitures. Le taux de fréquentation de la rue est, en effet, plus élevé qu'à l'avenue Joseph Merlot, car elle lie les bureaux, et le crématorium, à la rue principale de Herve (*fig.24*). Le cheminement ne se colore que de bruits des moteurs, qui se réverbèrent dans l'exiguïté de la rue. On se retrouve, à nouveau, dans un couloir, au sens figuré, avec comme seule dilatation le centre de dépôt TEC. Le cimetière pourrait régler les conditions de circulation, en s'ouvrant à cet endroit. Une seconde dilatation dans le parcours serait, également, créée. Placer des grilles ou de fines haies octroierait un sentiment calme, de pause, dans cet itinéraire routier. Pour les piétons et habitants de la rue, celle-ci deviendrait plus qualitative, aérée, et moins dangereuse, grâce à cette dilatation. De plus, les habitants bénéficieraient d'un rapport direct avec cet espace vert (*fig.30*).

En fin de rue, l'ambiance sonore du trafic s'amplifie jusqu'à son maximum. Elle débouche sur la rue de Herve, annoncée par le garage automobile Renault, saisie par le bruit de la circulation, et le vis-à-vis direct avec les immeubles, leur imposante verticalité n'étant rencontrée qu'à cet endroit (*fig.24*). Le cimetière se fait oublier à cette intersection, dans les stimulations urbaines. Longeur le mur renforce la puissance de ce flux urbain. Nous nous retrouvons dans un espace très minéral. L'espace vert foisonnant du cimetière est enfermé, et comme en latence, derrière ces murs. Durant 5 minutes, sur 400 mètres, nous longeons donc ce mur, avant que celui-ci ne se courbe au même titre que la rue. En fin de courbure, nous rejoignons l'entrée principale, avec sa vue panoramique sur la ville et ses terrils. Les qualités du cimetière pourraient requalifier l'espace urbain. Par des dispositifs tels que des grilles, la dynamique routière s'imprènerait de l'atmosphère de recueillement du cimetière. Tout un paysage ordonné de pierres et d'arbres se déploieraient à la place de ce long mur opaque. Cependant, une ouverture complète entrainerait une dénaturation de ce musée renfermant les mystères métaphysiques. Il serait plutôt intéressant de rythmer le parcours par plusieurs ouvertures. Ces ouvertures stratégiques serviraient d'accès ou de percées visuelles, pour les passants et les voisins, en conférant à l'ensemble une plus grande convivialité. Les rues d'habitation perpendiculaires à la rue de Herve, pourraient, à cette fin, cadrer des moments du cimetière. Placer des grilles ou des haies filtrantes dans leur axe, dirigerait le regard vers un au-delà (*fig.32*).



Figure 33 : Situation projetée, enceinte Sud du cimetière de Robermont

Dans cette nouvelle trajectoire, le mur ne ferait plus barrière à une végétation, et à une échappatoire à l'urbain. Multiplier les accès engendrerait un nouveau rythme entre la ville et les morts. De nouvelles connexions seraient alors possibles, afin de relier des moments de la ville, à travers le moment du cimetière (fig.33).

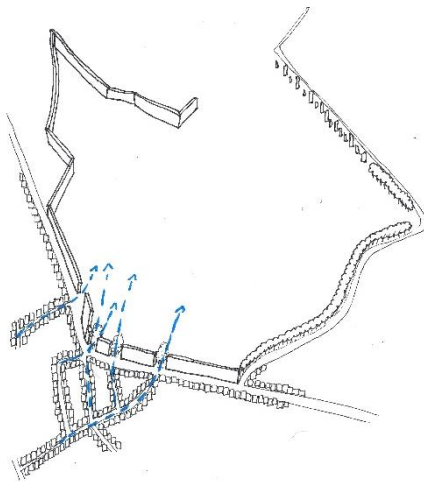


Figure 32 : Connexions créées via le cimetière de Robermont ; troisième proposition

En ouvrant et rendant perméable le cimetière de Robermont, dans son contexte proche, celui-ci apporterait, outre une narration de lien plus durable, de nouveaux dialogues entre des ambiances qui se frôlent. Penser la ville par cette nouvelle trame, requalifierait l'urbain par une émancipation culturelle et symbolique.

Conclusion

L'histoire nous a appris que la mort n'a pas toujours été redoutée. Les traces retrouvées jusqu'au Moyen-Age prouvent qu'elle était au cœur de la ville, au cœur-même des interactions sociales. Durant des siècles elle a guidé la vie. Jusqu'au moment où elle effraye, emportée par les guerres et les maladies. En prenant le pouvoir sur la divinité, l'Etat expédie le cimetière et la mort, loin des activités des vivants. Cependant, le cimetière n'en reste pas moins garant de l'ordre moral (Ragon, 1981). Il n'aura fallu qu'un siècle pour que les cimetières du 19^{ème} siècle se fassent rattraper par l'urbanisation. Enfermés dans leur enceinte, des frictions avec leur nouvel environnement se créent, mettant en tension des ambiances qui semblent opposées. Les alentours recaractérisent l'espace du cimetière, qui s'enferme à tout prix de la pollution des vivants, pour préserver son hétérotopie. Ils se retrouvent comme un pore dans une ville diffuse et hétérogène. Aujourd'hui, un point d'honneur est mis sur la requalification de ces phénomènes urbains. De la société industrielle, la société urbaine hérite d'enjeux environnementaux, sociaux, et urbains. Mais pas que. Cette société a transformé l'attitude de l'homme face à la mort, où le corps y est vu comme une machine qui s'use, et se casse. Elle se hâte, alors, de changer « à la vitesse d'un moteur qui s'emballe » (Ariès, 1975). Le temps de vie est mis davantage en valeur que le temps de mort (Châtel, 2016). A notre époque où la mort reste taboue, l'on voit apparaître de nouvelles transitions funéraires qui sont le fruit d'un flou dans lequel l'homme s'interroge sur la mort. Le bien-être humain est mis au cœur des préoccupations. Il est guidé par une nouvelle conscience écologique, qui influence la question de notre trace sur terre, aussi dans la mort. En outre, à travers une société truffée de sollicitations, l'on voit que le temps de la mort représente un moment de partage, de célébration et de retrouvailles (Ruellan, 2011).

Liège est aussi bien un exemple de ville diffuse que de ville en transition. La ville se veut résiliente. A cette fin, des stratégies se mettent, d'ores et déjà, en place, tel que le programme PEP's (Prospective Espaces Publics), dans le but de requalifier l'urbain par les espaces de qualité qui le composent (*PEP's*, s. d.). Le but d'un programme tel que celui-ci, est de relier la ville par ses qualités, voire par ses porosités. Les cimetières s'inscrivent dans cette perspective. Le but de ce travail a, aussi, été de penser à comment ces lieux peuvent être réemployés. Nous avons vu que le cimetière regorge de bienfaits pour cette ville en transition, pour ses dimensions poétiques, spirituelles, de lieu sécurisant, de poumon vert, et de lieu de respiration dans la frénésie urbaine. Par des approches physique et littéraire sensibles du contexte, les parcours autour des cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont ont mis en lumière les nombreuses colorations et frictions qu'ils échangent avec leur environnement proche. L'intérêt de cette démarche a été de suggérer des scénarios, afin de montrer les potentielles interactions entre ces différents mondes. Cette méthode contribue à ouvrir des possibles, sans y imposer une vision, mais pour en révéler d'autres. Les alentours de ces cimetières représentent

un levier entre la ville et la mort, ouvrant vers une continuité écologique et symbolique. Nous y avons, par-là, interrogé des questions spatiales et compositionnelles du cimetière dans son tissu urbain.

De par sa position tangente à une voie de crête, et en zone périurbaine, le cimetière de Sainte-Walburge permet de nombreux frottements avec son environnement : bordé de prairies, de champs, d'activité maraichère en circuit court, de petites maisons mitoyennes, entouré de terrils riches de biodiversité, jouxtant des voies d'accès rapides, et dominant la vallée. Le sentiment familial du faubourg persiste, malgré des chocs d'ambiances, provoqués par les infrastructures routières notamment. Par cet emplacement, et le géo symbole qu'il représente en amont, il détient un réel potentiel en termes de qualités d'échanges et de centralité, que l'on retrouvait au Moyen-Age. En outre, comme le stipule le panneau de « Cimetières Nature », à l'entrée : « Grâce à la nature, le cimetière retrouve une fonction centrale dans la vie des citoyens : lieu de deuil, de recueillement, de ressourcement et d'inspirations » (*Accueillir la nature dans les cimetières*, s. d.). Sainte-Walburge offre un réel potentiel de continuité verte et symbolique, de par sa position dominant les coteaux.

La réinscription de la mort dans la ville passe par la réinscription de ses espaces qui lui sont dédiés. En rendant les enceintes perméables, le parcours urbain se colore des atmosphères du cimetière. Interroger les murs a permis de révéler leur rôle second dans celui du seuil, ou leur capacité à enfermer un lieu sécurisant privé des quartiers résidentiels, ou encore à priver ces quartiers d'un espace vert qualitatif. De l'intérieur, les limites sont alors vécues comme un obstacle à une échappée souhaitée, soit un obstacle au cheminement. En créant de nouvelles percées, et en changeant la nature des seuils, on a vu quels potentiels s'offraient à la ville. Le cimetière devient un centre gravitationnel, permettant de relier diverses facettes de la ville, tels que des quartiers, ou des lieux de promenade, jusque-là assemblés comme un patchwork. Ouvrir cet espace autre entraîne une nouvelle narration, et de nouvelles continuités spirituelle, piétonne, et écologique. Par exemple, créer une ouverture vers le rond-point prolonge le cimetière et reforme un espace d'échanges et de connectivité, autre que routier. Nous avons vu que de simples dispositifs comme des haies filtrant le regard permettent d'améliorer les conditions de circulation, permettent des dilatations, et des moments de respiration dans l'agitation urbaine. Les alentours entretiennent, également, des dialogues intéressants pour le cimetière, comme nous l'avons vu avec l'activité maraichère des Petits Producteurs. Divers scénarios s'y présentent, montrant une réciprocité et une hospitalité recherchées, entre morts et vivants. Le cimetière se qualifiait comme un moment de pause et de respiration, dans l'agitation urbaine, mais en l'ouvrant, on découvre qu'il change également le rythme urbain.

Pour toutes ces raisons énoncées, son implantation a encore du sens aujourd'hui, voire plus encore, dans cette ville diffuse en transition.

Le cimetière de Robermont a toujours été un lieu stratégique. Depuis que la ville l'a rattrapé, celle-ci s'est adaptée à lui. Le cimetière est alors le théâtre de ce qu'il y a autour. Dès l'entrée, l'on sent son

poids muséal et culturel, mis en scène par ses murs imposants. L'on retrouve de nombreuses colorations avec son environnement, peintes de cafés, de petites restaurations, et de boutiques, mais aussi, par la position du cimetière qui surplombe la ville. Plus loin, les limites du cimetière créent des scènes plus conviviales, par de nombreuses ouvertures avec les quartiers. Durant tout le parcours, des vas-et-viens visuels s'opèrent entre la ville et le cimetière. Ses dispositifs de mises en scène font qu'il s'intègre à la ville. Néanmoins, ses contours se tachent d'ambiances hétéroclites qu'il est, pour certaines, nécessaire de requalifier, et ainsi, requalifier l'espace urbain. Par exemple, les bureaux de la TEC, en face du cimetière cloisonné, sur un embranchement à l'entrée de la ville, provoquent un sentiment de relégation, qui se répercute sur l'image du cimetière. De plus, ce centre de dépôt crée une barrière. Ses alentours ne communiquent pas avec leurs environs. En ouvrant le cimetière, celui-ci permet de nouvelles connexions et continuités verte et symbolique, à travers le bâtiment, en se reliant au cimetière de Bure. Ouvrir le cimetière aux bureaux permet, également, de révéler les qualités d'échanges de chacun. En outre, la partie entièrement ouverte du site cinéraire est l'exemple-même que le cimetière peut redynamiser un lieu relégué.

Par de multiples perméabilités et mises en scène, le cimetière de Robermont, désigné déjà comme un géo symbole, serait un véritable pôle d'attraction et de connectivités. En faisant du cimetière un centre gravitationnel, il requalifierait l'urbain par une émancipation culturelle et symbolique.

La problématique pose, également, comme question de savoir si la perméabilité des cimetières impacte son hétérotopie. Durant l'enquête de terrain, on a pu se rendre compte du poids ou de l'effacement des enceintes. L'on a constaté que le caractère enveloppant des deux cimetières suffit au sentiment de protection, ou d'effet bulle, et de se situer dans un lieu hors du temps, dans un blanc hors de l'agitation. Leur immobilité maintient le principe d'hétérochronie. Aussi, les contrastes sonores ont révélé toute la puissance atmosphérique qui émane des cimetières.

Se réconcilier avec la mort passe par la réinscription du rythme du cimetière dans la ville. Cette promenade littéraire nous prouve qu'une réconciliation est possible. Les allers-retours des hommes présagent, également, une réponse positive à cette hypothèse. En effet, une telle question prend sens lorsque l'on considère tous les bouleversements et évolutions des regards devant la mort. Ils se sont marqués par des changements de position des lois et des religions, mais aussi, par des changements de positions morales.

Cette question peut être abordée, également, par une réinsertion de la question du deuil dans la société, soit par des parcours de deuil, et des cheminements possibles, dans le parcours urbain, car ne dit-on pas que la vie est une succession de deuils. Ces itinéraires traversent et renouvellent les traces anciennes des cimetières, qui sont des allées de ville.

Ce travail comporte, toutefois, quelques limites. Premièrement, d'autres itinéraires empruntés auraient pu indiquer d'autres résultats. Les parcours n'ont été effectués que d'une manière, aux mêmes

moments de la journée, durant la même saison. Les autres périodes du jour et de l'année auraient pu révéler d'autres atmosphères et ambiances, amenant à d'autres scénarios.

Deuxièmement, nous avons vu que ce qui caractérise les cimetières de Liège, sont les attaches particulières qu'ils établissent entre les individus et leur ville. En parcourant les cimetières avec de vrais liégeois, d'autres aspects affectifs, symboliques, et culturels auraient pu être mis en lumière, influençant les résultats obtenus. Il aurait été intéressant de voir comment les liégeois percevaient leur environnement, et leurs possibles modifications par l'ouverture des cimetières.

Troisièmement, cette enquête, sur les environs proches des cimetières de Sainte-Walburge et de Robermont, a fourni une assez bonne vision sur la question, mais étendre la recherche à l'échelle de la ville aurait permis une compréhension beaucoup plus large. Pour ce faire, il aurait fallu arpenter le territoire dans son entièreté, afin d'y déceler tous les interstices, tous les lieux de respiration aptes à accueillir un lieu de recueillement, voire même de nouvelles pratiques funéraires. Un nouvel itinéraire, guidé par une trame verte et sensible, connectant cimetières, espaces de recueillement, lieux de nouvelles pratiques funéraires, et espaces funéraires, aurait montré, à grande échelle, comment les cimetières et la question de la mort relierait une ville diffuse, et y auraient changé sa narration. Cela aurait nécessité des recherches plus approfondies, comme conduites dans la thèse de Pascaline Thiollière, aboutissant à un travail de plus grande envergure.

Incontestablement, la frustration de tout TFE vient du fait que l'on ne peut pas tout exposer. Robert Auzelle, dans son livre « Dernières demeures » conclut que : « L'acte de conclure, c'est-à-dire de prendre congé d'un sujet, ressemble toujours à ces adieux de la vie entre parents proches ou amis très intimes, d'où l'on retire toujours l'impression que l'on n'a pas dit tout ce que l'on avait envie de dire, tout ce qu'il aurait fallu dire, tout ce qui était peut-être l'essentiel. » (Auzelle, 1965).

Ce travail pourrait s'ouvrir sur d'autres études de cas. Il interroge la réinsertion des cimetières du 18^{ème}-19^{ème} siècle dans l'actuel tissu urbain, mais qu'en est-il de ceux qui sont déjà l'objet de démarches de réinsertion ? Ou qu'en est-il de l'insertion de nouveaux types de cimetières ? Les nouveaux lieux de sépulture issus des nouvelles pratiques de traitement des cadavres peuvent-ils trouver leur place en ville ?

Ensuite, la myriade de situations et ambiances qui bordent chaque cimetière, mériterait de s'y pencher. D'autres potentiels d'échanges entre les activités des vivants et des morts apparaîtraient.

In fine, je tiens à appuyer l'unicité de cette recherche, pour sa méthode sensible. D'autres points de vue auraient révélé d'autres résultats. Ce travail n'équivaut, en effet, qu'à une lecture. Mais puisse-t-il ouvrir sur d'autres imaginaires, sur une ville que l'on sillonne tous les jours.

Livres

Auzelle, R. (1965). *Dernières demeures*. Chez l'auteur.

Busigny, F. (2017). *Plaidoyer pour l'humusation*. Auto-édition.

Clément, G. (2006). Où en est l'herbe ? Réflexions sur le Jardin Planétaire. pp. 83-88.

Mezen, C. (2000). *Le Cimetière de Robermont : Le Père-Lachaise liégeois*. Noir Dessin Production.

Mezen, C. (2004). *Le cimetière de Sainte-Walburge: 130 ans d'histoire*. Noir Dessin Production.

Ragon, M. (1981). *L'espace de la mort*. Albin Michel.

Articles scientifiques

Anstett, É. (2015). Les funérailles « bio » : La mort et les idéologies environnementales au xxi^e siècle. *Communications*, 2(2), pp. 147-159.

Ariès, P. (1975). Les grandes étapes et le sens de l'évolution de nos attitudes devant la mort. *Archives de sciences sociales des religions*, 39, pp. 7-15.

Audinet, N. (2017). La mort invisible. Composer avec la décomposition. *Les carnets du paysage*, pp. 207-219.

Bechet, C. (2016). Le "carré militaire" du cimetière de Robermont : mémorial local et international de la Grande Guerre.

- Brasseur, T. (1993). La Chartreuse forteresse hollandaise en sursis ?. *Centre Nature et Patrimoine*.
- Châtel, T. (2016). La mort moderne : « tabous » et représentations. *Cités*, 2(2), pp. 41-48.
- Chelkoff, G., Thibaud, J-P. (1992). L'espace public, modes sensibles : Le regard sur la ville. *Les Annales de la recherche urbaine*, 57-58, pp. 7-16.
- Cuchet, G. (2019). Régis Bertrand et Anne Carol (dir.), Aux origines des cimetières contemporains. Les réformes funéraires de l'Europe occidentale, xviiiè-xixè siècle. *Revue de l'histoire des religions*, 1, pp. 209-211.
- Dubois, I. (2009). Le cimetière de demain : du granit au souvenir. *Études sur la mort*, 2(2), pp. 73-78.
- Duhau, I. (2017). Le cimetière intercommunal de la Fontaine Saint-Martin à Valenton, une réalisation oubliée de Robert Auzelle. *In situ. Revue des patrimoines*, 31, pp. 1-35.
- Fureix, E. (2007). La mort dans la ville. *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 114-4, pp. 97- 106.
- Guetny, J-P. (2011). Religions et crémation. *Etudes sur la mort*, 140. pp.81-90.
- Hinterleitner, J. (2007). Cimetières pour une société nouvelle – trois exemples aux Pays-Bas. *Anthos : Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage*, 46(1), pp. 42-45.
- Le Grand-Séville, C., Zonabend, F. (2012). Faire société avec les morts. *Etudes sur la mort*, 142, pp. 11-30.
- le Maire, J. (2013). Arpenter, guider, jalonner. La marche, outil des processus participatifs en architecture et urbanisme du XXè siècle. *Clara*, 1, pp. 133-148.

- Ligou, D. (1975). L'Evolution des cimetières. *Archives de sciences sociales des religions*, 39, pp. 61-77.
- Michaud Nérard, F. (2010). La mort et le deuil, évolutions récentes. *Etudes sur la mort*, 137, pp. 117-126.
- Ruellan, J. (2011). Les cérémonies « civiles » en développement et en quête de sens. *Etudes sur la mort*, 140, pp. 55-61.
- Sabot, P. (2012). Langage, société, corps. Utopies et hétérotopies chez Michel Foucault. *Materiali Foucaultiani, mf/materiali foucaultiani*, 1, pp.17-35.
- Schmitz, S. (1995). Un cimetière, une communauté, un espace : l'exemple liégeois. *Géographie et Cultures*, 16, pp. 93-104.
- Schmitz, S. (1999). Les transferts post-mortem : réinterprétation symbolique du lieu d'enterrement dans un contexte de mobilité des populations. *Espaces et Sociétés*, 99, pp. 143-158.
- Terrolle, D. (2010). Recyclages. *Etudes sur la mort*, 137, pp. 95-101.
- Züllli, P. (1967). La crémation et ses effets sur l'aménagement des cimetières. *Anthos : Zeitschrift für Landschaftsarchitektur = Une revue pour le paysage*, 6(4), pp. 32-34.

Conférences

- Brunon, H. (2011, 5 février). *Les jardins de l'ailleurs : poésie hortésienne du tombeau. Sagesse du jardin et harmonie du monde, du mythe édénique aux défis planétaires*, Paris.
- Brunon, H. (2011, 5 février). *Sagesse du jardin et harmonie du monde. Sagesse du jardin et harmonie du monde, du mythe édénique aux défis planétaires*, Paris.

Foucault, M. (2004). « Des espaces autres ». *Empan*, 2(2), pp. 12-19.

SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne). (2010, 19 octobre).

Le cimetière comme parcours par Bernardo Secchi, Paris. https://theses.hal.science/tel-01598078/file/THIOLLIERE_2016_diffusion.pdf

Vigano, P. (2010, 25 février). Projets de territoire : la ville poreuse et autres, Grenoble.

<https://www.youtube.com/watch?v=dT9XMxJuM5k>

Thèse

Thiolliere, P. (2016). L'urbain et la mort : ambiances d'une relation. Architecture, aménagement de l'espace [Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes].

Sites internet

Accueillir la nature dans les cimetières. (s. d.). La biodiversité en Wallonie. Consulté le 20 mai 2022, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/cimetieres-nature.html?IDC=5930>

Crematorium Uitzicht. (s. d.). VAI. <https://www.vai.be/gebouwen/funeraire-architectuur/crematorium-uitzicht-kortrijk>

De Nieuwe Ooster, Amsterdam. (2018). EGHN. <https://wp.eghn.org/de/de-nieuwe-ooster-amsterdam-2/>

Décès et sépultures. (s. d.). Liege. Consulté le 18 juin 2022, à l'adresse <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/etat-civil-et-population/deces-et-sepultures#:~:text=Le%20territoire%20de%20la%20Ville,cimeti%C3%A8res%20r%C3%A9partis%20en%20secteurs>.

Joris, F., & Marchesani, F. (2009, avril). *Le cimetière de Sainte-Walburge*. Connaitre la Wallonie. <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/lieux-de-memoire/le-cimetiere-de-sainte-walburge#.YiM4tejMJEY>

Mahon Heap, C. (2013, octobre 31). *POST-COMMUNITY rethinks cemetery as an interactive monument*. Designboom. <https://www.designboom.com/architecture/post-community-rethinks-cemetery-as-an-interactive-monument-10-31-2013/>

PEP's - Programme de redéploiement des espaces publics de qualité. (s. d.). Liege. Consulté le 20 mai 2022, à l'adresse <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/urbanisme/actualites/peps-programme-de-redeploiement-des-espaces-publics-de-qualite>

Terril Sainte-Barbe et Tonne. (s. d.). La biodiversité en Wallonie. Consulté le 20 mai 2022, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/3238-terril-sainte-barbe-et-tonne.html?IDC=1881&IDD=251661744>

Tunnel de la Chartreuse. (s. d.). La biodiversité en Wallonie. Consulté le 20 mai 2022, à l'adresse <http://biodiversite.wallonie.be/fr/1708-tunnel-de-la-chartreuse.html?IDD=251659262&IDC=1881>

WalOnMap. (s. d.). Géoportail de la Wallonie. <https://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Wuyard, K. (2022, octobre 24). *À Sainte-Walburge, la mémoire est gravée dans la porcelaine*. Boulettes Magazine. <https://www.boulettesmagazine.be/medaillons-porcelaine-cimetiere-sainte-walburge/>

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
ABSTRACT	5
SOMMAIRE	6
INTRODUCTION	8
MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	11
ANNONCE DE PLAN	15
ETAT DE L'ART	16
PARTIE 1.....	25
CHAPITRE 1 : LA MORT ET LA VILLE JUSQU'AUX TEMPS MODERNES.....	25
Prémices	25
Les morts préhistoriques.....	25
Croyances et rites préhistoriques.....	26
Les morts de l'Antiquité	26
Croyances de l'Antiquité	27
L'espace de la mort au Moyen-Age	27
Les attitudes face à la mort au Moyen-Age	29
L'espace des morts des Temps Modernes	31
CHAPITRE 2 : BOULEVERSEMENTS À L'ORIGINE DE L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE.....	33
2.1. : <i>Contexte</i>	33
Enjeux de l'époque.....	33
Problèmes d'hygiène	33
Philosophes et religion	34
Nouvelles lois.....	34
Décret 23 prairial an XII.....	36
Inégalités et concessions.....	36
La place du végétal.....	38
A l'aube de la Révolution industrielle.....	38
Laïcisation complète des cimetières.....	38
Bases des cimetières modernes	39
2.2. : <i>Liens à la mort</i>	41
Mœurs.....	41

Visage de la mort	41
Le cimetière, un lieu hautement hétérotopique	42
CHAPITRE 3 : LES PREMIERS CIMETIÈRES CONTEMPORAINS	45
Préambule des cimetières modernes.....	45
Le cimetière du Père Lachaise	45
L'essor des cimetières modernes.....	47
Les cimetières du 20ème siècle aujourd'hui.....	49
CHAPITRE 4 : CONCEPTS ET ENJEUX PRÉSENTS	51
4.1. : <i>Post-modernité</i>	51
4.2. : <i>Image de la mort</i>	52
Nos corps, ces machines	52
Nos attitudes face à la mort.....	53
Les représentations de la mort	54
Les gérants de la mort.....	55
Espaces de la mort.....	56
4.3. : <i>Enjeux actuels</i>	56
Le retour des cimetières en ville	56
Préoccupations écologiques naissantes	57
4.4. : <i>La crémation comme réponse</i>	57
Histoire et croyances	57
Pourquoi opter pour la crémation.....	59
La question de la trace	60
Nouveaux procédés écologiques vers de nouveaux espaces funéraires.....	61
Législation	62
Le cimetière de demain.....	62
PARTIE 2.....	66
CHAPITRE 1 : QU'EN EST-IL DE LIÈGE ?	66
Evolution des cimetières à Liège	66
Le cas de la ville de Liège	69
1.1. : <i>Le cimetière de Sainte-Walburge</i>	70
Le cimetière des lépreux.....	70
Le cimetière de Sainte-Walburge.....	71
1.2. : <i>Le cimetière de Robermont</i>	76
L'abbaye de Robermont	76
Le cimetière de Robermont, le Père-Lachaise liégeois	77
Le cimetière de Robermont aujourd'hui.....	79

PARTIE 3.....	83
CHAPITRE 1 : REQUALIFIER L'URBAIN GRÂCE AUX CIMETIÈRES.....	83
Faire société avec les morts	83
Le cimetière comme champ d'expérimentation dans une société à toute vitesse	83
Réintroduire la mort en ville pour un lien plus durable.....	84
CHAPITRE 2 : LA PERMÉABILITÉ DU CIMETIÈRE AU CŒUR D'UNE TRAME ÉCOLOGIQUE ET SENSIBLE, DANS LA VILLE DIFFUSE	85
Interroger les limites de l'espace de la mort dans un espace morcelé, comme levier entre la ville et la mort.....	85
Le cimetière comme centre gravitationnel d'une ville diffuse.....	86
CHAPITRE 3 : COMMENT LE CIMETIÈRE PEUT-IL RÉINTÉGRER LES PARCOURS DE LA VIE URBAINE ?	88
CHAPITRE 4 : ETUDE DE CAS	90
4.1 : <i>Sainte-Walburge</i>	90
4.2. : <i>Robermont</i>	106
CONCLUSION	118
BIBLIOGRAPHIE.....	122
TABLE DES MATIÈRES	127
TABLE DES FIGURES.....	130

Table des figures

FIGURE 1 : SAINTE-WALBURGE, 1777	70
FIGURE 2 : SAINTE-WALBURGE, ENTRE 1865 ET 1880.....	71
FIGURE 3 : SAINTE-WALBURGE, 2022	72
FIGURE 4 : REPRÉSENTATION PLEINS/VIDES DE SAINTE-WALBURGE.....	73
FIGURE 5 : EVOLUTION DU CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE ET DE SON CONTEXTE	75
FIGURE 6 : ROBERMONT, 1777.....	77
FIGURE 7 : ROBERMONT, ENTRE 1865 ET 1880.....	78
FIGURE 8 : ROBERMONT, 2022.....	79
FIGURE 9 : REPRÉSENTATION PLEINS/VIDES DE ROBERMONT.....	80
FIGURE 10 : EVOLUTION DU CIMETIÈRE DE ROBERMONT ET DE SON CONTEXTE	82
FIGURE 11 : PARCOURS AUTOUR DU CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE.....	90
FIGURE 12 : SITUATION PROJETÉE, ENCEINTE OUEST DU CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE	93
FIGURE 13 : SITUATION PROJETÉE, OUVERTURE AUX QUARTIERS D'HABITATIONS, ENCEINTE NORD- OUEST DU CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE	94
FIGURE 14 : CONNEXIONS CRÉÉES VIA LE CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE ; PREMIÈRE PROPOSITION	95
FIGURE 15 : DISPOSITIFS EXISTANTS AU CIMETIÈRE ANIMALIER	96
FIGURE 16 : CONNEXIONS CRÉÉES VIA LE CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE ; DEUXIÈME PROPOSITION	97
FIGURE 17 : SITUATION PROJETÉE, ENCEINTE NORD-OUEST DU CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE... 98	
FIGURE 18 : SITUATION PROJETÉE, ENCEINTE NORD DU CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE.....	100
FIGURE 19 : SITUATION PROJETÉE, ENCEINTE EST DU CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE.....	101
FIGURE 20 : CONNEXIONS CRÉÉES VIA LE CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE ; TROISIÈME PROPOSITION	102
FIGURE 21 : CONNEXIONS CRÉÉES VIA LE CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE ; QUATRIÈME PROPOSITION	103
FIGURE 22 : SITUATION PROJETÉE, ENCEINTE SUD-EST DU CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE	104
FIGURE 23 : SITUATION PROJETÉE, ENCEINTE SUD DU CIMETIÈRE DE SAINTE-WALBURGE	105
FIGURE 24 : PARCOURS AUTOUR DU CIMETIÈRE DE ROBERMONT.....	106
FIGURE 25 : EFFET ENGLOBANT DU CIMETIÈRE DE ROBERMONT SUR LA VILLE DE LIÈGE	109
FIGURE 26 : SEUIL ENTRE UN QUARTIER D'HABITATIONS ET LE CIMETIÈRE DE BRESSOUX	110
FIGURE 27 : SITUATION PROJETÉE, ENCEINTE NORD DU CIMETIÈRE DE ROBERMONT.....	111
FIGURE 28 : CONNEXIONS CRÉÉES VIA LE CIMETIÈRE DE ROBERMONT ; PREMIÈRE PROPOSITION.....	112

FIGURE 29 : PERMÉABILITÉ EXISTANTE DU CRÉMATORIUM DE ROBERMONT, ENCEINTE NORD- EST.	113
FIGURE 30 : CONNEXIONS VIA LE CIMETIÈRE DE ROBERMONT ; DEUXIÈME PROPOSITION	114
FIGURE 31 : SITUATION PROJETÉE, ENCEINTE EST DU CIMETIÈRE DE ROBERMONT	114
FIGURE 33 : CONNEXIONS CRÉÉES VIA LE CIMETIÈRE DE ROBERMONT ; TROISIÈME PROPOSITION	116
FIGURE 32 : SITUATION PROJETÉE, ENCEINTE SUD DU CIMETIÈRE DE ROBERMONT	116